

# ORIENTATION d'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION THEMATIQUE VOLET 1

**APPROUVE LE 24/06/2025**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
24.06.2025

**PIECE DU PLUi**

# 3.2

**OAP Qualité d'aménagement  
et intégration des zones  
économiques**

## // SOMMAIRE

---

### 4 // 01. CONTEXTE ET ENJEUX

- | Les zones d'activités, un enjeu pour la préservation du paysage
- | Requalifier les zones d'activités existantes
- | Encadrer la création des nouvelles zones d'activités

### 6 // 02. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- | Principes d'aménagement d'ensemble
- | Principe d'implantation et d'aménagement du site (échelle de la parcelle)
- | Principes architecturaux (échelle de la construction)
- | Façades, couleurs, matériaux

# OAP Qualité d'aménagement et intégration des zones économiques

Intégration des zones d'activités économiques actuelles et futures



---

## Secteurs d'intervention de l'OAP :

Ensemble des secteurs d'activités économiques existants et futurs et plus précisément sur l'ensemble des zones UX et AUx et leurs sous-secteurs respectifs.

---

L'activité économique du Grand-Figeac dans sa diversité et son essor constitue une part de l'identité locale et du territoire. A ce titre, l'attractivité du Grand-Figeac y est directement liée.

Ainsi, l'image renvoyée par l'activité économique à travers le territoire constitue un fort enjeu. Les enjeux d'innovation, de durabilité et de limitation des impacts y sont également directement liés. Ainsi les objectifs de cette OAP consistent en :

- véhiculer une image dynamique et qualitative de l'économie locale

- préserver le cadre paysager qui accueille l'activité économique

- imbriquer les enjeux d'intégration paysagère des secteurs économiques aux enjeux environnementaux et de transition écologique

## // 01. CONTEXTE ET ENJEUX

### LES ZONES D'ACTIVITÉS, UN ENJEU POUR LA PRÉSERVATION DU PAYSAGE

Il existe plusieurs zones d'activités sur le territoire du Grand-Figeac, à vocation artisanale, commerciale et industrielle, parfois mixtes. Présentes aux abords des polarités, elles jalonnent le territoire et jouent un rôle dans l'homogénéité du paysage, sa préservation et sa cohérence. Du fait d'une qualité inégale, les conséquences sont souvent néfastes. S'il y a un enjeu à limiter leur dispersion et à encadrer la création de nouvelles zones, il y a aussi un intérêt à requalifier celles qui existent déjà lorsque la qualité est insuffisante.

#### REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES

pour les inscrire dans le paysage et valoriser le dynamisme économique du Grand-Figeac notamment en entrée de ville

Qu'il s'agisse d'implantations impactantes dénaturant le paysage ou de choix architecturaux peu recherchés et peu qualitatifs (matériaux, couleurs, formes), certaines zones d'activités existantes doivent être requalifiées afin de limiter leurs impacts.

Les aménagements paysagers ont souvent été oubliés dès la conception. La recherche d'une visibilité commerciale implique une signalétique très présente et des façades désireuses d'être remarquées. Le réseau routier est surdimensionné. Les zones de stockage sont visibles et peu soignées. Tous ces éléments peuvent évoluer et participer à intégrer, autant que faire se peut, les zones d'activités dans les différents paysages du Grand Figeac.



ZA du Couquet



ZA de Bagnac-sur-Célé

#### ➤ Requalifier les zones d'activités existantes : exemple de Cajarc

Revoir la limite et la localisation des espaces de stockages des matériaux, imaginer un partenariat avec le privé pour planter à l'intérieur des parcelles

Mettre en valeur le paysage de lisière de la zone afin de l'inscrire dans l'horizon paysager du lieu



Réutiliser, prolonger les motifs du paysage rural dans le périmètre de la zone d'activité, exemple : les noyers en bordure de champs, les murets, la typologie des voiries, la structure parcellaire, la palette végétale...

#### ➤ Encadrer la construction des bâtiments à usage d'activité : limiter le nombre de matériaux, la couleur, définir les principes d'implantation dans le relief...



Cave de Técou guilloit, Dafos du Rou et valette



Hangar ostréicole morbihon, Raum architectes



Centre socioculturel à La Coumette, SERGE  
DEMAILLY architecte



ZA de... Conception de bâti et de voiries récurées dans le relief  
disposition de la zone d'activité au profit du paysage

Orientation d'aménagement Source : Caue du Lot / Paysage d'activités

Le contenu de cette Orientation d'Aménagement et de Programmation s'appuie en partie sur les documents « *Paysages des Zones d'Activités - Guide à destination des porteurs de projets* » réalisé par le CAUE du Lot, ainsi que sur la *Charte de Paysage, d'Urbanisme et d'Architecture du Pays de Figeac*. Certains éléments sont repris et/ou adaptés.



ZA de Cambes



ZA de Cambes / Charte paysagère du Pays de Figeac © G Bondoux

## ENCADRER L'EXTENSION DES NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS

pour limiter leur impact paysager et conserver la qualité des entrées de ville (ou améliorer)

Si le confortement des zones d'activités existantes et leur extension à travers la valorisation des bâtiments existants est prioritaire, la création de nouvelles zones d'activités va aussi de pair avec le développement du territoire du Grand Figeac. Pour pouvoir émerger, l'intégration paysagère et les qualités urbaines et architecturales de ces nouvelles zones d'activités doivent être garanties et intégrées dès les premières étapes de leur conception.

Il s'agit donc de donner les orientations pour implanter les futures zones d'activités de manière harmonieuse dans le paysage, et de penser les projets dans leur contexte paysager et non comme un tracé de routes, ni comme un simple découpage de parcelles à lotir. La qualité des aménagements et des constructions doit devenir primordiale.



Orientation d'aménagement Source : Caue du Lot / Paysage d'activités



Les orientations suivantes s'appliquent non seulement aux extensions zones d'activités mais aussi, et surtout, aux zones d'activités existantes qui doivent être requalifiées pour mieux travailler leur insertion dans le paysage (couleurs des façades, végétalisation des limites et des clôtures, etc.)

## // 02. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

### ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

#### PRINCIPES

#### D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

01

L'amélioration de l'insertion paysagère des zones d'activités est un des objectifs à atteindre, ciblé dans l'axe 3 du P.A.D.D. du PLUi. Cela s'obtient par un travail sur les implantations des constructions, leur volumétrie ou encore le traitement de leur façade, mais aussi à l'échelle de la zone d'activités, afin d'obtenir un ensemble cohérent et harmonieux, qui s'intégrera plus facilement dans le paysage.

#### MUTUALISATION DES ESPACES

Un des principaux enjeux des zones d'activités est de rationaliser les espaces de services et de limiter l'artificialisation des sols. Afin de répondre à cet enjeu, certains de ces espaces, notamment viaires, peuvent être mutualisés entre les entreprises, et cela autant que possible.

**Les espaces de stationnement des véhicules légers** sont particulièrement concernés. Sans limiter pour autant le nombre de places, cela permet de limiter les surfaces dédiées, plutôt que de les multiplier, et de faciliter leur intégration paysagère, en prévoyant des aménagements d'ensemble et qualitatifs.

**Les accès** peuvent également faire l'objet de mutualisation, permettant à la fois de réduire coûts et surfaces. Enfin, **les espaces paysagers** ou destinés à l'intégration paysagère peuvent tout aussi bien être mutualisés, facilitant ainsi leur entretien et garantissant un aménagement harmonieux et plus ambitieux à l'échelle collective qu'à l'échelle de l'entreprise seule.

#### PENSER L'AMÉNAGEMENT COMME UN PROJET DE PAYSAGE

Il y a un véritable enjeu à **penser le projet d'une zone d'activités économiques comme un projet de paysage**, afin de pas mettre de côté les caractéristiques paysagères et écologiques du site (hydrographie, végétation, relief...). Il s'agit, au contraire, de les considérer comme des qualités à valoriser. Pour cela, la **prise en compte de la structure paysagère existante est essentielle**. Préserver la végétation existante passe également par la réalisation d'un relevé précis de espèces végétales et individus existants avant la création de la zone d'activités, afin de les intégrer dans l'aménagement dès les premières phases.

Le traitement paysager et arboré des espaces de transitions doit être riche et soigneusement conçu, et ne pas consister seulement en l'aménagement de surfaces enherbées. **À l'intérieur, il s'agit d'organiser les zones autour d'un réseau paysager inspiré par les lieux. À l'extérieur, il s'agit de créer une ossature boisée en lisière de la zone d'activités.**

#### RÉFÉRENCES

✓ Mutualisation des espaces de stationnement entre plusieurs entreprises (+ aire de covoiturage) à l'entrée de la zone d'activités



Parc d'activités Ouest Park à Sablé-la Flèche © Atlas des Paysages Pays de la Loire

✓ Intégration de la zone d'activités au sein d'une trame végétale forte  
✓ Conception des bâtiments réglementée (volumes, couleurs, enseignes...)



ZAE du Cassé à Saint-Jean (31) © Paysages de l'Aveyron

✓ Abondance « d'îlots verts »  
✓ Intégration des accès et des cheminements piétons dans les aménagements paysagers



Parc d'activités de la Monnerie à la Flèche (72) © Feuille à feuille paysagistes



Le choix des végétaux doit également être soigneusement choisi. Pour cela, il doit nécessairement se référer la palette végétale locale, en lien avec les unités paysagères. **Se référer à l'O.A.P. thématique Frange Habitée** pour avoir accès à l'ensemble des bonnes pratiques en termes de plantations.

## HARMONISATION DES AMÉNAGEMENTS ET DU MOBILIER

**Signalétique.** Afin d'harmoniser les différents dispositifs de signalétique à l'échelle de la zone d'activités, ceux-ci seront préférentiellement homogènes. Cela permet par ailleurs de valoriser l'entrée du site.

**Clôtures et limites.** Le traitement des clôtures sera préférentiellement homogène et le marquage végétal des limites est à prioriser (*voir pages suivantes concernant les clôtures*).

**Paysage.** L'objectif est aussi d'harmoniser le traitement paysager des parcelles à l'échelle de la Z.A.E., notamment en encourageant la réutilisation des motifs paysagers existants (haies, murets, palette végétale...)

## VOIRIES

Il est important de veiller au **dimensionnement raisonné de la structure routière**, notamment dans les zones les plus rurales. Tout en restant suffisamment adaptée à la circulation des zones d'activités, la typologie des voiries peut s'inscrire dans celle des voiries existantes aux abords de la zone d'activités. Aussi, **l'inscription des voiries dans le relief** participe à une meilleure intégration et structure la zone en fonction de la topographie.

## INTÉGRATION DES MODES DOUX

**La continuité et la qualité des cheminements piétons et cyclistes** doivent être assurée au sein de la zone d'activités et en connexion avec le reste du territoire. Bien que les véhicules motorisés soient prédominants, le confort et la sécurisation des mobilités douces ne doivent pas être mis de côté. Cela participe, par ailleurs, à favoriser leur usage. L'aménagement de contre-allées végétalisées et destinées aux piétons est encouragée. Les pistes et voies cyclables, ainsi que les stationnements vélo doivent être intégrés à l'aménagement global.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les **dispositifs de gestion des eaux pluviales doivent être intégrés au projet et à son traitement paysager**. Les espaces laissés libres dans l'espace public doivent pouvoir accueillir des dispositifs naturels, de type noues paysagères, fossés plantés, mares, etc. L'infiltration des eaux pluviales est ainsi favorable aux milieux naturels, notamment aux abords d'éventuelles zones humides.

## RÉFÉRENCES



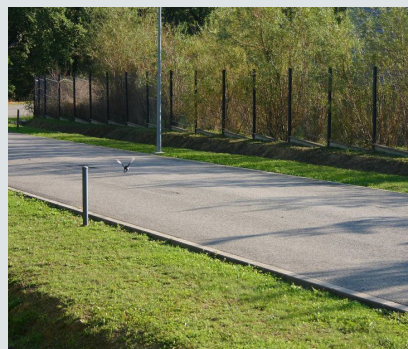
Aménagement en contre-allées de pistes cyclables bordées d'un fossé planté et d'un alignement d'arbres servant de masque depuis la route



Parc d'activités de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (59) © CAUE 44



Limitation de la surface artificialisée avec un gabarit raisonnable de la voirie et des fossés enherbés (type route de campagne)



ZAE du Cassé à Saint-Jean (31) © Paysages de l'Aveyron



Intégration des cheminements piétons dans les aménagements paysagers et de gestion des eaux pluviales



Parc d'activités de la Monnerie à la Flèche (72) © Feuille à feuille paysagistes

# // ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE

### PRINCIPES D'IMPLANTATION ET D'AMÉNAGEMENT DU SITE

02

L'implantation du bâtiment dans son environnement et au sein de sa parcelle est un des points essentiels du projet d'aménagement, notamment au regard de la topographie. L'aménagement de ses abords méritent d'être étudiés avec soin en prenant en compte les objectifs en terme d'image et d'insertion paysagère, les usages et le programme fonctionnel de l'activité, le développement de l'activité dans le temps... À grande échelle, l'implantation doit également prendre en compte les covisibilités et l'impact sur le grand paysage depuis un ou plusieurs points de vue environnants.

#### IMPLANTATION ET PERCEPTION DEPUIS L'ESPACE PUBLIC

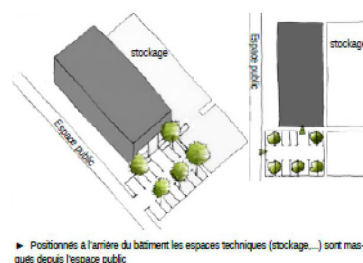
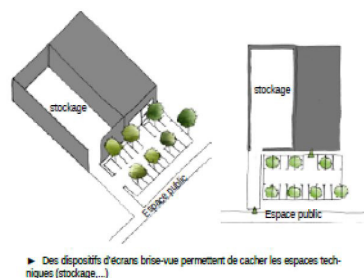
**Implantation depuis la rue.** Les constructions peuvent s'implanter à l'alignement de la rue ou en retrait. Cette relation entre le bâtiment et l'espace public traduit les rapports que l'entreprise souhaite instaurer avec le public (retrait ou mise en avant de la façade, par exemple), mais elle doit être étudiée finement, car elle participe surtout à la cohérence et à l'organisation urbaines de la zone d'activités.

- Au sein d'une zone d'activités relativement dense et proche d'une zone urbaine, l'alignement des bâtiments en limite parcellaire, par exemple, va participer à créer un front de rue structuré le long des voies secondaires

- À l'inverse, au sein d'une petite zone d'activités plus isolée ou au bord des grands axes routiers, le recul des bâtiments par rapport à la route doit être assuré

- Si un bâtiment s'implante avec un retrait de 5m, un traitement particulier doit être réalisé sur l'espace entre le bâtiment et l'espace public. Il doit être ouvert, végétalisé et assurer une perméabilité visuelle depuis la rue.

- Si un bâtiment s'implante avec un retrait important, cet espace entre la rue et la façade doit être traité avec soin dans une logique paysagère. Il doit faire l'objet d'une interface végétale (haies, arbres ou alignement d'arbres, surfaces enherbées...), plus ou moins importante selon la qualité architecturale de la façade.



Orientation d'aménagement

Source CAUE du Lot : Paysage des zones d'activités

#### EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

- ❌ Espace de stockage visible en premier plan depuis la voirie
- ❌ Clôture peu qualitative et absence d'aménagements de transition



ZA de Bagnac-sur-Célé

- ✅ Mise en scène paysagère du recul de la façade principale et interaction avec son environnement



Parc d'activités de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (59) © CAUE 44

- ✅ Implantation à distance de la voie d'entrée de ville et masque végétal en premier plan



Parc d'activités de la Monnerie à la Flèche (72)

**Masquer les espaces techniques.** La perception des espaces techniques depuis l'espace public jouent également un rôle dans l'intégration d'un bâtiment. Certains espaces techniques (stockage de matériaux, benne à ordures...) sont peu valorisants. Localisés à l'avant des bâtiments et visibles depuis l'espace public, ils nuisent à la qualité du site. Réfléchir à leur agencement et les rendre peu visibles participe à une meilleure insertion paysagère depuis l'espace public et à la construction d'une image qualitative pour l'entreprise.

Pour les entreprises existantes, lorsque cela est possible, la relocalisation des espaces de stockage des matériaux à l'arrière est encouragée. À défaut, un masque végétal peut être inséré. Un partenariat avec l'entreprise privée pour planter à l'intérieur des parcelles est également envisageable.

**Valoriser le paysage existant.** La prise en compte de la structure paysagère existante (topographie, couvert végétal...) et du traitement des abords dans le cadre du projet sont essentiels. La préservation de cette structure doit être prise en compte dans l'implantation du bâtiment, qui doit s'adapter au paysage existant.

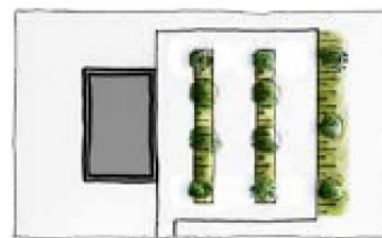
La transition avec les espaces naturels ou agricoles doit être assurée, notamment sur l'arrière des parcelles. L'implantation de bande paysagère (haies bocagères, lisière arborée, etc.) doit être réalisée et seront réalisées de manière à atténuer la perception des bâtiments dans le grand paysage. Les clôtures, si elles existent, peuvent prendre la forme de clôtures agricoles ou doivent veiller à être doublées de haies quand cela est possible. Le traitement des transitions avec l'espace public n'est pas nécessairement sous la forme d'une clôture (cf. voir image ci-dessous).

## IMPLANTATION NATURELLE DANS LE RELIEF ET TERRASSEMENTS

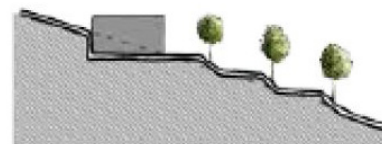
Les dimensions conséquentes des bâtiments et les impératifs fonctionnels liés aux activités (zone de stockage, stationnement...) imposent le plus souvent de remodeler un terrain en pente pour établir la construction ou aménager ses abords. Le coût, l'aspect artificiel et le caractère dévalorisant des terrassements en matière de paysage invite à les limiter et à imaginer des aménagements permettant d'améliorer leur insertion. La qualité des terrassements constitue un enjeu fort à prendre en compte à la conception du bâtiment.

**Le projet doit s'adapter au terrain, et non l'inverse.** L'adaptation du bâtiment à la topographie naturelle du site permet de minimiser les terrassements et de favoriser son intégration.

- Les différents degrés de pente du site donnent des indications sur l'endroit le plus judicieux pour implanter son bâtiment. **L'installer là**



Orientation d'aménagement  
Source CAUE du Lot : Paysage des zones d'activités



## EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

✓ Implantation dans le relief : bâtiment orienté parallèlement à la pente



Zone d'activités de Quercypôle à Cambes © ActuLot

✓ Implantation dans le relief : bâtiment incrusté dans la pente



Zone d'activités de Quercypôle à Cambes

✗ Implantation en hauteur ou en ligne de crête



Zone d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville (76)

## // ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

où la pente est la plus faible minimisera le nivellement du terrain.

- **Orienter la grande longueur de son bâtiment parallèlement aux courbes de niveaux** est également un moyen d'éviter les terrassements superflus.

- Le déblai est à préférer au remblai. **En intégrant le bâtiment à la pente**, plutôt qu'en le «perchant» sur un remblai important, l'impact visuel dans le paysage y sera ainsi diminué.

Toutefois, si des questions de contexte ne le permettaient pas, les alternatives seront acceptées.

Un travail du **modelage du terrain** doit accompagner tous travaux de terrassement pour les rendre le moins artificiels possibles et minimiser l'impact sur le paysage. Il s'agit donc de l'adoucir, afin d'éviter les grands talus raides et très pentus, difficiles à entretenir et dévalorisants pour le paysage. Le raccordement par des pentes douces des plateformes d'accueil au terrain naturel est à favoriser.

Les grandes surfaces planes (espaces de stockage, de stationnement, de logistique...) nécessitent un important nivellement du terrain. Pour diminuer leur impact, minimiser les volumes de remblai et maîtriser les coûts, ces **surfaces peuvent être organisées en terrasses étagées**.

L'implantation dans le relief et le terrassement qui l'accompagne implique aussi **la création de murs de soutènements**. L'impact des dispositifs de soutènement est lié à leurs proportions et à la nature des matériaux qui les constituent. De manière générale, il est souhaitable que leur hauteur n'excède pas 1,5m.

La création de murs de soutènement peut être réalisée en :

- **murs maçonnés en pierre ou enduits** : ces dispositifs traditionnels sont qualitatifs, et se prêtent particulièrement bien au territoire, notamment à l'ouest, dans le paysage des Causses. Néanmoins, du fait de leur mise en œuvre, leur coût est relativement élevé.

- **soutènement en bois** : le rendu esthétique de ce dispositif peut être très qualitatif. Sa mise en œuvre implique néanmoins un drainage soigné.

- **gabions de pierre** : ces dispositifs ne nécessitent pas de drainage. Leur mise en œuvre demande de recourir à des entreprises spécialisées

- **murs en béton** : moins performant pour ses qualités esthétiques que pour son efficacité, le mur de soutènement en béton nécessite un savoir-faire spécifique et une mise en œuvre par des entreprises spécialisées

- **enrochements** : si un muret de soutènement en enrochement est préféré, sa hauteur doit être limitée à 1m, les blocs, soigneusement choisis et calibrés, doivent être agencés dans une logique constructive, et le dispositif doit être accompagné par un traitement paysager.

### EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

✓ Réutilisation du motif paysager local du muret en pierres sèches pour la création du mur de soutènement



ZA du Quercypole, à Cambes

✓ Mur de soutènement en pierres sèches

✗ Implantation du bâtiment en promontoire sur le relief



ZA du Couquet à Capdenac

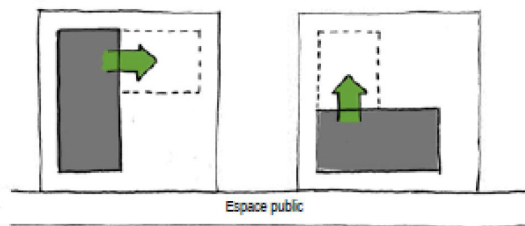
✗ Terrassement peu soigné



ZA du Couquet à Capdenac

## ÉVENTUELLES EXTENSIONS DU BÂTIMENT

Les bâtiments doivent pouvoir évoluer parallèlement à l'activité de l'entreprise. De fait, il est judicieux de **prendre en compte la possibilité d'extension** dans la réflexion concernant le positionnement et l'orientation du bâtiment initial sur sa parcelle.



Orientation d'aménagement  
Source CAUE du Lot : Paysage des zones d'activités

## INTÉGRATION DES AIRES DE STATIONNEMENT

Les **différents espaces de voirie (circulation, stationnement) doivent être rationalisés** et dimensionnés en rapport aux usages. Cela revêt d'un intérêt économique et logistique, mais également paysager. Une organisation compacte de la parcelle permet de rationaliser les déplacements, d'éviter la création de voirie inutile et de **limiter les surfaces imperméabilisées**.

- Pour cela, lorsque cela est possible, le **stationnement peut être intégré au bâtiment** en sous-sol ou RDC.
- Les **grandes surfaces de stationnement d'un seul tenant doivent être évitées**. La plantation d'arbres et d'espaces enherbés permet de fractionner les grands espaces en plusieurs séquences. Les parcours piétons et les dispositifs de gestion des eaux pluviales peuvent être intégrés à ces îlots arborés.
- La conception des espaces de stationnement doit impérativement prendre en compte et **limiter le rayonnement de chaleur au sol**. Un traitement adapté du sol, en favorisant les surfaces perméables et carrossables (dalles alvéolaires, par exemple) ou les matériaux clairs, participe à limiter ce phénomène. De manière plus générale, la plantation des espaces de stationnement (ou des équipements type ombrière) doit être privilégiée autant que faire se peut pour assurer l'ombrage ; elle s'inscrit par ailleurs dans une logique paysagère d'aménagement.

## LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION DES SURFACES TECHNIQUES

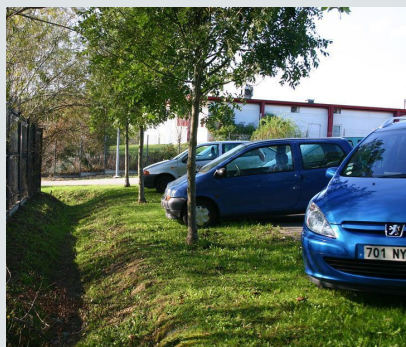
Les autres espaces extérieurs techniques (stockage, logistique, etc.) sont également traités le plus souvent traités avec des revêtements imperméables. Les impératifs environnementaux (prise en compte des risques d'inondation et infiltration des eaux de pluie, limitation de la pollution et des îlots de chaleur, etc.) invitent à **limiter cette imperméabilisation autant que possible**. Si les usages le permettent, il faut veiller à :

- conserver un maximum de surfaces de sol naturel
- concevoir l'aménagement des espaces extérieurs en cherchant à minimiser les surfaces revêtues
- favoriser un traitement perméables des surfaces à l'aide de revêtements poreux (sol enherbé, revêtement alvéolaire, roche concassée, matériau minéral stabilisé...)

## EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES



Traitement perméable des surfaces de stationnement et gestion naturelle des eaux pluviales



ZAE du Cassé à Saint-Jean (31) © Paysages de l'Aveyron



Traitement sobre et perméable des surfaces de stationnement



Zone d'activités de Quercypôle à Cambes



Traitement perméable et paysager des surfaces de stationnement



Parc d'activités Calvados-Honfleur (14)

## // ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

### CLÔTURES

Les clôtures font l'interface entre l'espace public et l'espace privé. De par leur qualité, elle participent, positivement ou non, à améliorer ou à dégrader l'image générale de la zone d'activités et son intégration paysagère, notamment pour les franges au contact de l'espace rural. **Le traitement qualitatif des limites est un point important à considérer.**

Bien que préférées pour des raisons de sécurité, **les clôtures ne sont pas obligatoires.** En effet, la clôture d'une parcelle doit être adaptée aux usages propres à l'activité et à ses impératifs de sécurisation des espaces extérieurs. L'absence de stockage extérieur invite, par exemple, à ne pas clore la parcelle. Ou bien, la clôture peut se limiter aux zones de stockage, qu'elles soient ou non contiguës au bâtiment. Les limites peuvent également être traitées de façon ouverte, avec, par exemple, la création d'un large fossé végétalisé. Ainsi, le **traitement végétal des limites** du terrain doit être privilégié. Il s'adapte également au retrait des constructions.

- Si la construction se trouve en retrait, la clôture peut être obtenue en **modelant le terrain pour marquer la limite parcellaire** : création de talus, de fossé ou de noue, qui devront être végétalisés.

- Si le retrait entre l'espace public et la construction est faible, **une frange végétale peut servir d'interface.**

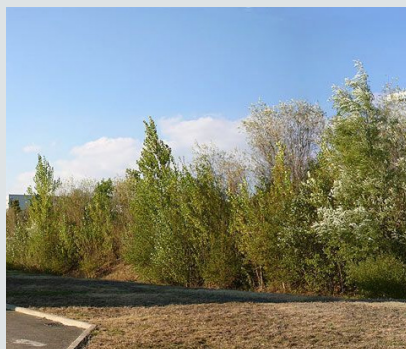
- Si une clôture est implantée, elle doit être **doublée et un traitement végétal doit préférentiellement être planté en premier plan depuis l'espace public.** Un retrait minimum de 1,20 m à la limite parcellaire devra être respecté pour réaliser des plantations arbustives ou arborées. Un retrait minimum de 0,60 m à la limite parcellaire sera nécessaire pour réaliser des plantations de grimpantes appuyées sur les clôtures.

Globalement, les plantations d'arbres et d'arbustes permettent de mieux insérer un projet dans son environnement, tout particulièrement en secteur rural. Dans la plupart des cas, **les limites donnant sur l'espace public méritent d'être plantées.** Elles permettent aussi d'animer et rompre la monotonie de grands linéaires de clôture, en particulier les dispositifs en grillage qui sont souvent très peu qualitatifs. Si elles existent, les clôtures en grillage seront donc doublées de manière continue par une haie. S'il s'agit de palissades en bois ou de clôtures maçonnées, l'accompagnement végétal pourra ne pas être intégral mais, par exemple, être réparti au moins sur la moitié du linéaire donnant sur l'espace public et l'espace rural.

Afin de **s'inscrire au mieux dans le paysage rural**, les franges de la Z.A méritent de recevoir un traitement végétal (plantations) visant à raccorder la zone, visuellement ou physiquement, aux structures végétales du paysage alentour (haies, bosquets, boisements...). Il s'agira de plantations hautes intégrant des arbustes et arbres d'espèces locales et indigènes : haies champêtres, bosquets, bandes boisées...

### EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

✓ Haies naturelles délimitant les parcelles



ZAE du Cassé à Saint-Jean (31) © Paysages de l'Aveyron

✓ Création d'un large fossé végétalisé jouant le rôle d'une clôture



Zone d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf

✓ Doublage de la clôture par une haie et interface plantée



Zone d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf

Les clôtures, si elles existent parce qu'un traitement paysager ne suffit pas, doivent être **traitées avec des dispositifs simples, sobres et soignés**, peu encombrants et adaptés aux usages de l'activité.

- L'harmonie doit être recherchée à l'échelle de la zone d'activités, mais un **traitement particulier peut être justifié** s'il est conçu de façon qualitative en rapport avec le projet architectural ou comme une transition avec les milieux naturels environnants.

- Il convient d'**éviter une accumulation de dispositifs disparates** en limitant le nombre et le type.

- La **hauteur des clôtures ne doit pas être excessive**. Dans la très grande majorité des situations, une hauteur de 2,00 m répond aux exigences de sécurité des entreprises et est suffisamment dissuasive.

- **Palissades en bois**. Afin de limiter leur entretien, les palissades en bois peuvent être constituées d'essences naturellement résistantes aux intempéries (Robinier faux-acacia, Mélèze d'Europe...) et issues de forêts locales gérées. L'utilisation de bois dits «exotiques» est à proscrire. Les bois seront traités simplement et ne recevront aucun traitement de surface (peinture, lasure, huile, vernis...), afin d'acquérir une patine grise naturelle favorable à une meilleure insertion en contexte rural. Dans un souci de simplicité, les palissades et leurs panneaux doivent adopter un gabarit rectangulaire régulier.

- **Clôtures agricoles**. Afin de s'insérer dans leur contexte rural, les clôtures en relation avec l'extérieur de la zone peuvent prendre la forme de clôtures agricoles (clôtures en bois ou à piquets de bois...)

- **Clôtures en grillage métallique**. Si des clôtures en grillage métallique sont utilisées, la simplicité doit être recherchée : mailles larges, grillage à torsion ou en treillis métalliques soudés... Les dispositifs défensifs de type bavolet ou rouleaux de barbelés sont à proscrire. Une implantation en retrait de 1,20 m au minimum de la limite parcellaire permettra de planter au devant, vers l'espace public ou les limites extérieures de la zone.

- **Clôtures maçonnées**. Les clôtures maçonnées sont à réserver à des dispositifs bas inférieurs à 1,20m au dessus desquels le regard passe largement. En matière d'aspect, la pierre apparente, s'inscrivant dans le paysage local, est recommandée. Maçonnée au mortier ou bien montée à sec, la pierre doit être locale. Pour les murs enduits (pierre ou béton), la tonalité doit être réfléchiée dans le cadre d'un projet global. Les nuances de gris sourdes foncées doivent être privilégiées pour leur « capacité » à s'insérer dans des environnements variés. D'une manière générale, les tons clairs salissants sont à éviter.

- La **réutilisation des motifs paysagers locaux** est également encouragée. Par exemple, à l'ouest du territoire, dans les Causses, le motif du muret en pierres sèches est utilisé dans la zone d'activités du Quercypôle.

## EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

✓ Usage d'une clôture agricole en limites avec l'extérieur de la ZAE

✓ Espace tampon, de transition paysagère, entre la ZAE et l'extérieur



Actiparc de la Sablonnière au Lion d'Angers (49)  
© CAUE 44

✓ Réutilisation du motif paysager local du muret en pierres sèches



Zone d'activités de Quercypôle à Cambes

✗ Clôture peu qualitative et absence d'aménagements de transition

✗ Aucun masque entre la zone de stockage et la voirie



Zone d'activités d'Andressac à Cajarc

# // ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DES CONSTRUCTIONS

### PRINCIPES ARCHITECTURAUX

03

Les bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux ont une typologie architecturale propre qui se caractérise, entre autres, par de larges dimensions. Ces formes architecturales imposantes répondant à des exigences fonctionnelles, techniques et économiques sont souvent mal perçues et peuvent souffrir d'une image négative. Le traitement architectural soigné des bâtiments participe à la construction d'un paysage commun qualitatif, attractif et valorisant. La conception architecturale apparaît comme un des points essentiels du projet au regard des enjeux en terme d'image pour l'entreprise et plus largement pour la zone d'activité et le paysage dans lequel le bâtiment s'inscrit.

Au delà d'un règlement de ZA qui offre un cadre permettant d'organiser la cohérence d'une zone (forme, volumétrie, texture et teinte), tout bâtiment d'activité mérite de bénéficier d'une architecture de qualité.

### VOLUMÉTRIE

**Préférer les formes simples.** Au delà des intérêts techniques, fonctionnels et financiers, la simplicité des volumes bâtis et leurs formes contribuent à la qualité globale de la zone d'activité. Une attention particulière doit être apportée à la volumétrie des bâtiments.



*Le regroupement de l'ensemble des fenêtres de la façade principale sous forme d'un bandeau prolongeant la porte de service est une proposition simple qui permet de conférer une écriture contemporaine au bâtiment*

*Source : CAUE du Lot Paysage d'activités*

**Prendre en compte le relief.** La volumétrie des bâtiments, et notamment les aspects liés à la hauteur des constructions, mérite d'être appréciée en fonction du relief naturel du site. L'objectif est de réduire l'impact des bâtiments et d'établir une cohérence dans les gabarits à l'échelle de la zone d'activité :

- De manière générale, on cherchera à obtenir des bâtiments apparaissant « tapis » dans leur environnement et éviter des hauteurs trop importantes
- Sur les points dominants, il conviendra de favoriser des bâtiments de faible hauteur. En revanche, les creux pourront être choisis pour implanter des bâtiments de plus grande hauteur.

### EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

✓ Volumétrie simple cherchant à s'intégrer



Parc d'activités de Kérantour à Pleudaniel (22) © Laure Planchais

✓ Bâtiment s'inscrivant dans le site par sa volumétrie, son implantation et le traitement de ses façades



Parc d'activités Calvados-Honfleur (14)

✓ Volumétrie simple et discrète cherchant à s'intégrer dans le paysage

✓ Implantation en contre-bas de la route et masque végétal



Zone d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville (76)

**Adapter le bâtiment aux usages.** Pour les entreprises qui accueillent sur leur site des activités complémentaires ne nécessitant pas les mêmes besoins en terme d'espace (accueil de la clientèle/bureaux, production/stockage...), une décomposition du programme sous la forme de plusieurs bâtiments de volumes et de gabarits différents peut permettre :

- d'offrir une réponse architecturale en rapport avec les usages (économie de construction, d'entretien, d'énergie...)
- d'adapter les bâtiments au terrain naturel.

### PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'intégration des **principes bioclimatiques** et des exigences énergétiques doit s'appliquer pour les nouvelles constructions.

À cet effet, le **développement du solaire thermique et du photovoltaïque en toiture** sur les bâtiments d'activités est obligatoire pour tout nouveau projet et vivement encouragé sur les toitures existantes. Ils peuvent également être installés sur d'éventuelles ombrières abritant les espaces de stationnement.

### INTÉGRATION DES DISPOSITIFS TECHNIQUES ET RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

L'usage de **dispositifs de récupération des eaux pluviales** en façade et en toiture est encouragée, afin de les valoriser pour des usages propres à l'entreprise (arrosage, installations ou usages techniques...). Ils doivent néanmoins être intégrés de façon qualitative à la construction, afin de limiter leur visibilité.

De la même façon, les **éléments techniques nécessaires au fonctionnement du bâtiment** et aux usages de l'entreprise peuvent être visibles depuis l'espace public et nuire à la qualité du bâtiment. Ils doivent ainsi faire l'objet d'un traitement architectural adapté via l'acrotère, afin d'être **masqués ou intégrés au bâtiment**, ou être positionnés sur les façades arrières, peu perceptibles depuis l'espace public.

### EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

- ✓ Installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking
- ✓ Revêtement semi-perméable en sable stabilisé



Parc d'activités du Rovaltain à Châteauneuf-sur-Isère (38)

- ✓ Éléments techniques masqués derrière un bardage bois facilitant l'intégration



Parc d'activités du Rovaltain à Saint-Sulpice-la-Pointe (81)

- ✗ Foisonnement d'éléments techniques en façade visibles importante depuis la voirie



ZA de l'Aiguille à Figeac

## // ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

### FAÇADES, COULEURS ET MATÉRIAUX

L'enveloppe du bâtiment est l'élément architectural qui organise les relations avec l'extérieur. La façade avant communique avec le public, tandis que la façade arrière a plus vocation à se fondre dans le paysage. La façade perçue depuis l'espace public est l'un des principaux supports de communication et d'identification de l'entreprise. Afin d'éviter des dispositifs de communication excessivement visibles (couleurs criardes, enseignes surdimensionnées, etc.) ou une qualité insuffisante, **elle doit être traitée avec la plus grande attention.**

La composition des façades doit prendre en compte l'échelle et la typologie nécessairement contemporaine des bâtiments d'activités et adopter un **vocabulaire architectural d'aujourd'hui**. Les références à l'architecture traditionnelle peuvent être inadaptées.

**Composition rythmée des façades.** La composition des façades sur rue doit être rythmée par des percements (ouvertures) et des «événements architecturaux» (préau, marquise, soulignement de l'entrée ou encore un geste artistique), afin d'éviter les murs aveugles et d'animer la façade principale. Elle peut également être rythmée par des ruptures de volume ou des décrochés marquant les différentes fonctions du bâtiment, une mise en valeur de l'entrée, des modénatures ou encore un usage modéré et harmonieux de différents matériaux participant à la lecture fonctionnelle du bâtiment. Les murs aveugles sont à éviter, mais peuvent être envisagés sous certaines conditions.

**Support de communication.** L'architecture doit pouvoir s'adapter à l'image et à l'ambition de l'entreprise. La communication de l'entreprise peut s'exprimer par un travail de détail ne remettant pas en cause la sobriété globale du bâtiment. Les enseignes méritent de faire partie intégrante de la conception architecturale.

La **simplicité et la sobriété de l'enveloppe** du bâtiment, extensions comprises, favorise son insertion paysagère. Il apparaît essentiel :

- de **privilégier les couleurs sourdes** dans les tons de gris, et les tons pierre dans le cas de Quercypôle par exemple qui s'effacent dans le paysage,
- de **proscrire l'usage de matériaux contrastants** en terme de couleur et de texture pour le traitement des angles, des rives et des toitures en particulier,
- de **limiter le nombre de matériaux**,
- de **privilégier un traitement homogène et harmonieux des façades**. Les entrées qui nécessitent parfois d'être clairement identifiées peuvent recevoir un traitement particulier : matériaux différents, couleur contrastante... Les constructions de taille conséquente peuvent jouer avec les aspects (variation de matériaux ou de teintes, par exemple), afin de limiter l'effet de «boîte orthogonale fermée».
- de privilégier les couleurs sourdes, ton gris pour les toitures et d'interdire le blanc et les couleurs sombres.

### EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

- ✓ Façade rythmée par les ouvertures  
Jeu d'aspect porté par les matériaux
- ✓ Bande paysagère en premier plan  
facilitant l'intégration de la façade



Parc d'activités de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (59) © Métropole de Lille

- ✓ Interaction entre la façade principale, son environnement et les aménagements paysagers



Parc d'activités de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (59) © CAUE 44

- ✗ Composition complexe de la façade
- ✗ Couleurs discordantes ne s'intégrant pas dans le paysage



ZA de la Coupille à Livernon

Le choix des matériaux doit privilégier l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés. Il dépendra néanmoins à la fois du mode constructif du bâtiment et des objectifs en terme de communication et d'esthétique de l'entreprise :

### Façades en bardage :

**Le nombre de matériaux en façade est limité à trois. Il est imposé qu'au minimum 30% de la surface principale soit composé de bardage d'aspect bois.**

- **Bardage bois** : Le bardage bois offre des qualités d'intégration à ne pas négliger, notamment en contexte rural où il permet au bâtiment de se fondre dans le paysage plus facilement. Afin de limiter l'entretien des façades et de favoriser l'insertion paysagère du bâtiment, le bardage sera réalisé en bois brut non lasuré, non verni et non peint.

- **Bardage en métal** : Le bardage en métal peut se décliner sous de nombreuses formes : bac acier, plaques d'acier, tôles perforées... Le calepinage et la sobriété des teintes du matériau participent à la qualité esthétique de la façade. Néanmoins, une certaine qualité doit être garantie, car nombreux sont les bardages métalliques bas de gamme, de qualité insuffisante ou vieillissants.

- **Bardage en polycarbonate** : Le polycarbonate est un matériau léger et économique pouvant se décliner de transparent à opaque. N'étant pas un matériau très vertueux à la conception, son usage doit être modéré.

### Façades en maçonneries :

- **Maçonnerie en béton** : La maçonnerie béton offre une grande diversité d'aspects (teintes, texture, etc.). Elle nécessite un savoir-faire particulier. Afin de garantir sa pérennité et sa qualité d'aspect, elle doit être réalisée par des entreprises spécialisées.

- **Maçonnerie enduite** : Les enduits lisses et peu texturés moins rustiques que les enduits grattés sont à privilégier.

- **Maçonnerie en pierre** : Le choix de la pierre sera choisi en fonction du terroir dans lequel le bâtiment s'implante. Afin d'éviter un effet de décor plaqué, il est essentiel que l'appareillage en pierre respecte la logique constructive du matériau.

### Façades en verre :

Le verre, matériau utilisé pour l'entrée de lumière au sein du bâtiment peut être utilisé plus largement pour composer une façade ; par exemple : verres transparents et translucides, verre miroir, verre sérigraphié...

## EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES

✓ Jeu d'aspect porté par les matériaux

✓ Utilisation qualitative des différents matériaux (usage modéré du polycarbonate)



Centre technique municipal à La Chapelle-sur-Erdre (44) © CAUE 44

✓ Volume simple et bardage adapté au contexte rural



Hôtel d'entreprises à Puceul (44) © CAUE 44

✗ Façade aveugle avec bardage métallique vieillissant visible depuis la voirie



ZA de Ribaudenque Lacapelle-Marival

# ORIENTATION d'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION THEMATIQUE VOLET 2

**APPROUVE LE 24/06/2025**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
24/06/2025

**PIECE DU PLUi**

# 3.2

**OAP accompagnement à  
l'évolution du bâti rural isolé**



# OAP accompagnement à l'évolution du bâti rural isolé

Accompagnement aux interventions et au changement de destination des bâtiments ruraux (datant - de fait - principalement d'avant 1940)



## Secteur d'intervention de l'OAP :

Ensemble du territoire du Grand-Figeac et plus précisément sur l'ensemble de la zone A et N et ses sous-secteurs.

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation vise à accompagner les pétitionnaires dans leur projet visant l'évolution du bâtiment rural (datant - de fait - principalement d'avant 1940).

La prise en compte des spécificités liées aux entités paysagères et architecturales sont l'un des points de vigilance majeure à prendre en compte.

Les objectifs principaux consistent :

- en la préservation de l'identité rurale du territoire
- en la préservation d'une identité agricole à l'échelle architecturale tout en permettant un nouvel usage du bâtiment (dans le cas d'un changement de destination)
- garantir la préservation de l'activité agricole à proximité
- ne pas impacter le rôle écologique des espaces à proximité
- préserver le support de biodiversité que peut constituer la propriété, le bâtiment concerné, le terrain ou l'unité foncière

## // SOMMAIRE

---

### 6 // 01. CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RURAL

- | Trois entités paysagères pour définir les différentes identités architecturales
- | Caractéristiques paysagères et architecturales du bâti rural isolé
- | Les Causes
- | Le Limargue
- | Le Ségala

### 12 // 02. BÂTI AGRICOLE ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

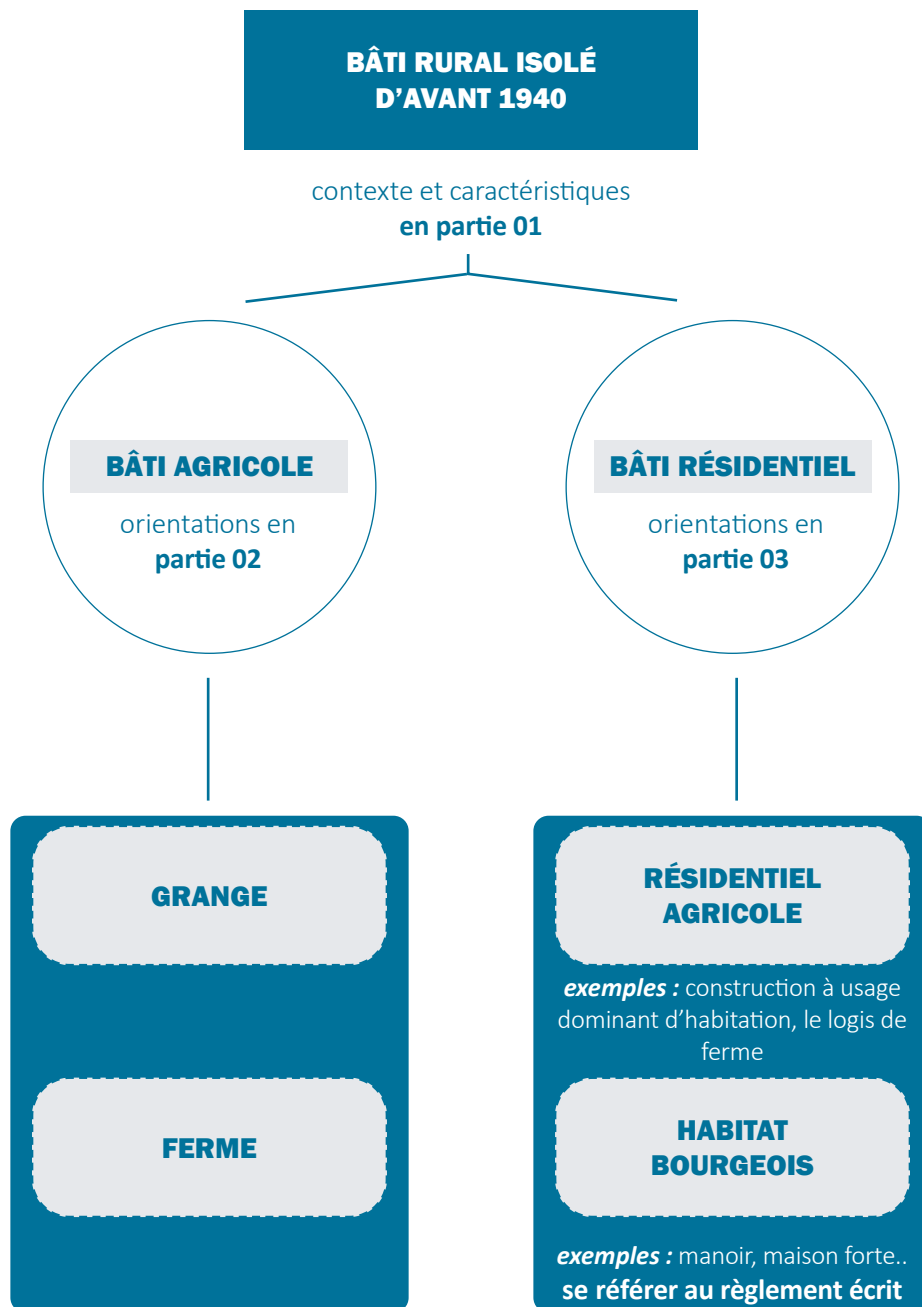
- | Lecture d'ensemble et caractère évolutif
- | L'intégration paysagère
- | Les invariants : les bonnes pratiques
- | La façade et les ouvertures
- | La toiture

### 20 // 03. BÂTI RÉSIDENTIEL ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- | L'habitat traditionnel spécifique au Limargue
- | L'habitat traditionnel spécifique au Ségala

## AIDE À LA LECTURE ET À LA COMPRÉHENSION DU DOCUMENT

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique vise à accompagner les projets d'interventions sur le bâti rural isolé datant d'avant 1940. Elle concerne principalement les interventions sur le bâti dont la vocation est originellement agricole (granges, fermes...), survenant le plus souvent dans le cadre de changements de destination. Toutefois, ce document s'élargit à d'autres cas de figure, du fait des spécificités régionales qui associaient des usages agricoles aux bâtiments dont la fonction résidentielle était prédominante (dans le Limargue et le Ségala, notamment).



## // 01. CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RURAL

### TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES POUR DÉFINIR LES DIFFÉRENTES IDENTITÉS ARCHITECTURALES

Chacune des entités paysagères qui composent le territoire possède un caractère qui lui est propre. Ces identités, d'origine géomorphologique, se lisent aujourd'hui à travers les architectures qui participent à l'identification des paysages. Homogènes à l'échelle de chaque entité paysagère, ces architectures « traditionnelles » sont spécifiques à chacune d'elles et caractérisées par des typologies de bâti, des matériaux, des formes et des implantations qui racontent les histoires du territoire sur lequel elles s'implantent.



Murets et cazelle en pierres sèches, à Grèzes © Grand Figeac / Jérôme Morel

#### LES CAUSSES

De grands plateaux calcaires occupés par des habitations, des granges et d'autres petites constructions en pierres sèches favorisant la vue de grands espaces ouverts

Aux côtés des granges, les gariottes, les grangettes, **les cazelles et le maillage des murets de pierres sèches** font l'architecture vernaculaire caussenarde héritée de l'activité agropastorale permise par le paysage formés par les causses.



Hameau agricole au milieu de la trame bocagère © CAUE de l'Aveyron

#### LE LIMARGUE

Une bande étroite, fertile, bocagère et plus hétérogène, habitée de hameaux agricoles historiquement diffus et ponctuée de fermes

**Un tissu rural diffus ponctué de mas et de hameaux agricoles**, marqué par une importante co-visibilité induite par le relief vallonné, aux côtés **des villages à l'architecture cossue**, héritée d'une tradition marchande induite par le statut d'interface et de couloir de circulation entre Causses et Ségala



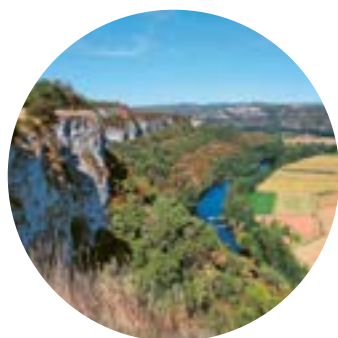
Le relief habité du Ségala à Prendeignes © Grand Figeac / Jérôme Morel

#### LE SÉGALA

Aux contreforts du Massif Central, un relief de moyenne montagne, humide, pâturé sur ses versants doux, boisé sur ses pentes trop accidentées, et habité par une constellation de mas et hameaux installés sur ses sommets de ses collines et dolines, voire étirés sur les crêtes

Au sud du Ségala, l'influence figeacoise donne lieu au modèle de **la grange à toiture en tuiles canal**, tandis qu'au nord, **les toitures plus pentues et bien plus hautes, en lauze** témoignent de l'influence cantalienne.

### Carte des grandes entités paysagères



La Vallée du Lot  
© Grand Figeac / Jérôme Morel

#### LES VALLÉES DU LOT ET DU CÉLÉ

Transversalement, les vallées du Lot et du Célé viennent traverser et donc lier ces trois entités paysagères.

Au creux des vallées sinueuses et abruptes, les villages se sont installés sur les plaines alluviales fertiles du Lot, aux côtés de l'activité agricole. Confondu dans le relief, de l'habitat semi-troglydite occupe parfois la vallée resserrée du Célé.

## CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES DU BÂTI RURAL ISOLÉ

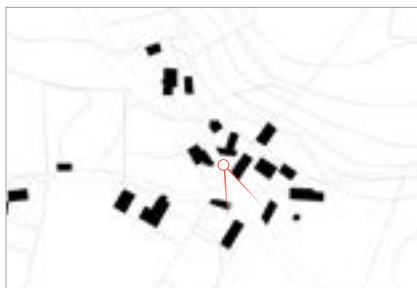
Pour chacune des entités paysagères du Grand-Figeac, les caractéristiques du bâti sont spécifiques, car inscrites dans leur environnement. Les principes d'implantation des constructions sont adaptés à chaque culture et à chaque géographie. Aussi, les matériaux utilisés dans les architectures traditionnelles sont, par exemple, le reflet des contextes géologiques : dans les Causses, les constructions en pierres sèches témoignent du plateau calcaire, tandis qu'à l'est, le bois utilisé pour les galeries en façade attestent des châtaigneraies qui peuplaient autrefois le Ségala. De la même façon, les ferronneries et les tourelles de l'architecture cossue du Limargue tranchent avec la sobriété de l'architecture rurale caussenarde. Il n'est pas rare, pourtant, de trouver des exemples d'architecture hybride, comme à Cardaillac, en réponse à la situation géographique entre le Ségala et le Limargue.

### LES CAUSSES

Les constructions souvent isolées, parfois organisées en plusieurs bâtiments agricoles, pouvant former des petits hameaux, l'implantation est principalement orientée par la topographie. Il n'est pas rare d'observer des constructions au fond des vallées, à proximité des cours d'eau (à la différence du Ségala, où cela est réservé aux moulins).



*Bâti agricole inscrit dans la pente au bord de la RD41 à Saint-Sulpice (lieu dit-Nazac)*



*Regroupement de plusieurs constructions historiquement agricoles formant le hameau du Mas de la Croix, à Bédrier*

En étroite relation avec leur site et les usages agricoles, les maisons paysannes s'inscrivent le plus souvent dans la pente. Il s'agissait d'asseoir les bâtiments dans le relief afin de les maintenir « au dur et au sec » et de préserver les terres les plus fertiles pour l'agriculture.

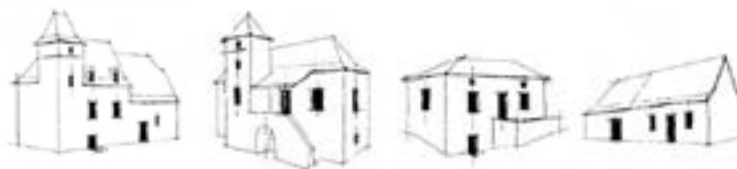


*Maison inscrite perpendiculairement aux courbes de niveau (logis de la ferme du musée de Cuzals à Sauliac-sur-Célé) © PNR des Causses du Quercy*



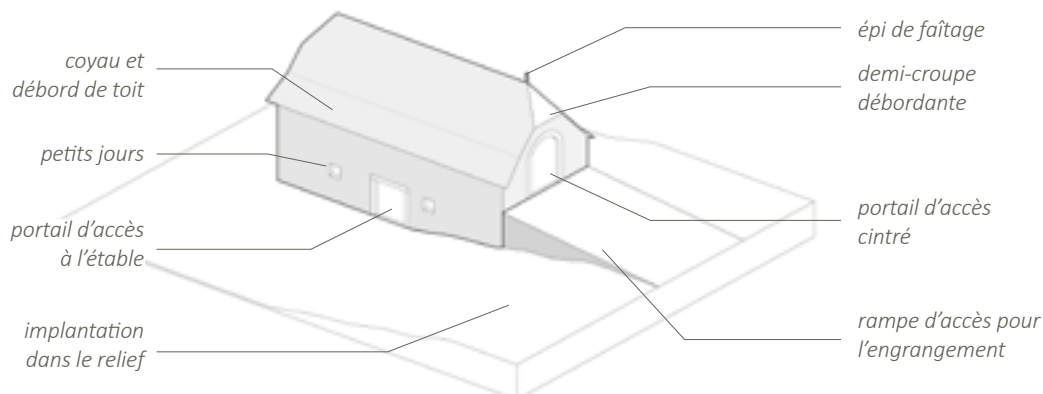
*Bâti agricole inscrit parallèlement aux courbes de niveau à Lamagol*

On retrouve une grande diversité d'architectures et de typologies de constructions rurales dans le Quercy.



Répertoire des architectures quercynaises © CAUE 46

Sur le territoire du Grand-Figeac, les constructions ciblées par le changement de destination sont majoritairement des granges-étables à superposition.



Architecture type d'une grange-étable ▶

Outre les constructions en pierres sèches, les causses abritent une diversité de constructions rurales en pierres maçonnées au mortier. Cette architecture très minérale, puisée dans le paysage des causses, propose des teintes lumineuses blanches, grises ou beiges, permises par l'utilisation du calcaire et du grès. Historiquement, les murs en moellons calcaire étaient surmontés de toitures en lauzes et en chaume, mais les tuiles canal et les tuiles plates sont aujourd'hui plus courantes. Dans les causses du sud, les toitures mêlent parfois les deux.



Toiture en lauzes de calcaire © CAUE du Lot



Saint-Sulpice



Calvignac (lieu-dit Rozoul)

Les présences de la demi-croupe et du coyau (avancée protectrice extérieure au-dessus du mur, s'appuyant sur le mur porteur) sont très fréquemment observées. L'apparition du coyau a été favorisé par l'emploi de la tuile plate en remplacement de la chaume ou de la lauze.



Bâti agricole à Saint-Sulpice (lieu dit-Nazac)



Bâti agricole à Théminettes



Grange-étable en réhabilitation dans le PNR des Causses du Quercy © A. Lourd



Lorsque les édifices sont orientés sud-est, les pignons nord sont le plus souvent quasi-aveugles, protégeant des vents froids et des pluies. Ils bénéficient toutefois de petits jours en hauteur.

En termes d'organisation, on trouve, au RDC des granges à superposition, l'étable ou la bergerie liée aux pratiques d'élevage, et à l'étage, un fenil (grenier à foin) pour les cultures céréalières, accessible par une rampe.



Bâti agricole à Saint-Sulpice (lieu dit-Nazac)



Bâti agricole au bord de la RD71 à Quissac



Bâti agricole à Théminettes



Bâti agricole récemment restauré à Quissac

## LE LIMARGUE

L'attractivité du Limargue a induit une urbanisation historiquement diffuse, voire désordonnée, renforcée aujourd'hui par l'habitat pavillonnaire qui poursuit ce mitage. Les milieux étant particulièrement ouverts et de nombreuses constructions étant situées sur les lignes de crêtes ou bien postées sur la multitude de puechs qui ponctuent le paysage du Limargue, cette urbanisation induit une importante question de covisibilité depuis les points de vue alentours. Les constructions deviennent impactantes pour le paysage. Le bâti rural est souvent organisé sous la forme de petits hameaux formés de plusieurs constructions agricoles.

Les vestiges d'anciennes terrasses viticoles et l'architecture soignée des maisons de vigne témoignent d'une histoire passée liée à celle de la culture de la vigne. Dans le même temps, le patrimoine architectural lié à l'eau, omniprésente sur le territoire du Limargue mais aussi dans le Ségala, est encore visible au sein de villages, mais aussi au sein des constructions agricoles, souvent équipées d'annexes (puits, étangs, lavoirs ou bassins).



Bâti agricole isolé au sommet d'un puech en covisibilité avec d'autres constructions à Causse-et-Diège (lieu-dit Les Fargues)

Sa géographie en couloir de circulation et d'échanges a fait du Limargue un pays de négoce. Ce statut lui vaut une architecture rurale cossue et enrichie d'éléments empruntés aux riches centres urbains : des toitures mansardées, des ferronneries, des tourelles (maison à échauguette)... Il s'agit surtout de recompositions diverses du modèle quercynois, avec des différences notables, notamment sur l'utilisation de tuiles plates (remplacées progressivement par des tuiles canal ou mécanique), du grès et de techniques de charpente spécifiques (usage du coyau, combles brisés, etc.). La forte présence du pigeonnier en pignon des granges s'allie à cette architecture soignée ; tandis que les tons chauds offerts par l'utilisation de blocs de grès pour la construction, et parfois calcaires, renvoient à des teintes beiges ou ocrées. La présence de la grange-étale à superposition ne se fait toutefois pas rare car elle devient récurrente au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle avec le développement de l'élevage bovin.



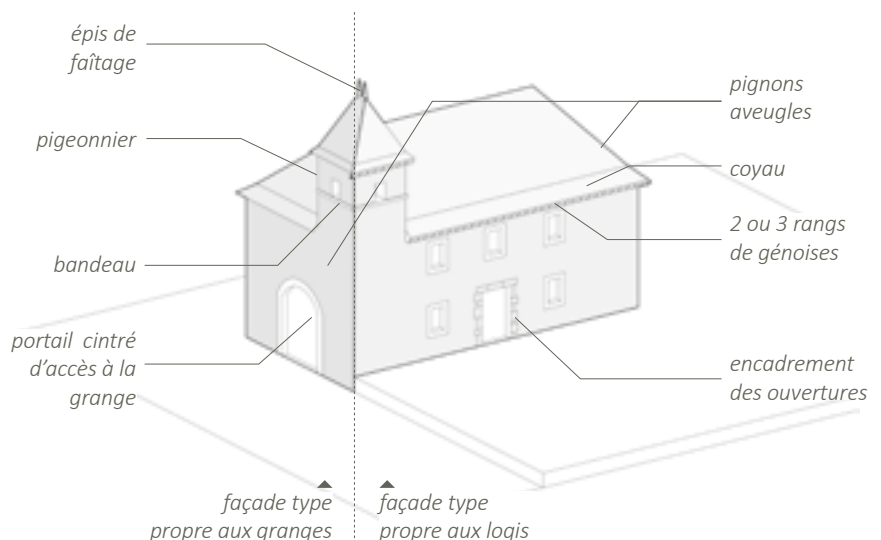
Habitat traditionnel du Limargue © Grand Figeac / Jérôme Morel Bâti agricole à Lissac-et-Mouret (lieu-dit Sansses) Grange à superposition à Rueyres



Grange à pigeonnier à Fons



La Dausse à Figeac



## LE SÉGALA

Les constructions rurales dans le Ségala sont principalement regroupées en petits hameaux, très nombreux, et le bâti est rarement isolé et disséminé. Néanmoins, les différences paysagères observées entre le sud et le nord du Ségala amènent à des disparités dans l'implantation des constructions. Au nord, les variations du relief impliquent des implantations diverses des constructions souvent regroupées en fermes et villages, au sein d'un maillage bocager très présent mais qui régresse suite au remembrement des parcelles agricoles. Au sud, les petits îlots agricoles sont, de façon plus systématique, installés sur les hauteurs des vallées, sur les replats sommitaux des serres Figeacoises, à distance des fonds de vallées trop étroits et hostiles.

Les fermes les plus anciennes sont parfois construites en « bloc », abritant le logis et la grange-étable sous le même toit. La cohabitation avec les bêtes s'étant perdue, les fermes les plus récentes s'en sont éloignées.



Hameau de Malaret à Felzins au sein du maillage bocager ségalien (hameau comprenant 3 bâtiments visés par le changement de destination)

Au nord du Ségala, l'influence cantalienne se lit dans les hautes toitures (surtout des logis) couvertes de lauzes et percées de rangées de petites lucarnes pour le logis. Les granges quant à elles sont davantage concernées par de grande lucarne feunières installées en bas des toits, coupant l'égout. Au sud, l'architecture dite de « tradition figeacoise », ou d'influence méditerranéenne, se traduit par la présence de toitures à quatre pans, de faible pente et couvertes en tuile canal. Le double arêtier est également propre à la région. Les avants-toits débordants abritent des balcons et galeries en bois (souvent de châtaignier) sur toute la longueur de la façade. Charpentes à cruck ou nid d'abeille (notamment à Laurettes), toitures bombées en forme de carène de bateau ou encore grand toit plat à demi-croupe ne font pas non plus exception. Ce dernier propos est à généraliser à l'échelle du Grand Figeac et non seulement au Ségala.

Les moellons de granit et les plaques de schiste, ou encore le grès, étant les matériaux de prédilection dans la région, les teintes sont plus sombres qu'à l'ouest. Le granit est maçonné et jointoyé à la chaux blanche, tandis que les façades construites en schiste peuvent parfois recouvertes d'enduits beiges pour être éclaircies.

La galerie de bois est probablement la plus grande spécificité de l'architecture rurale ségalienne. Très présentes dans les serres figeacoises, elles comprennent à la fois balcons, balustrades (servant d'espace extérieur) et *plancadou* (servant de séchoir à châtaignes ou céréales). Le bois est historiquement issu des châtaigniers, mais l'utilisation de chêne pédonculé, de merisier, de hêtre et de tremble ne se fait pas rare. Formellement, la grange-étable, utilisée dans la région pour les pratiques céralières, se retrouve soit en superposition, soit sous la forme de grange fenil sur étable. Avec les fours et les puits, le sécadou (forme de séchoir indépendant) était très présent à proximité des granges, comme annexe agricole.



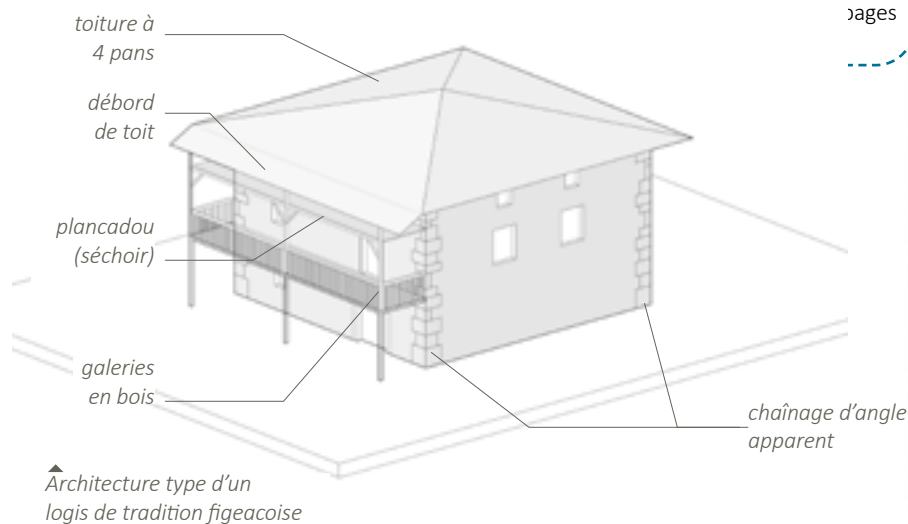
Beaucoup de constructions dans le Ségala visées par des changements de destination se rapprochent davantage des granges-étables à superposition.



Galleries en bois sous toiture débordante dans le sud du Ségala © CAUE du Lot



Maison-bloc à Latronquière © Label Pierres



## // 02. BÂTI AGRICOLE

# ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

### LECTURE D'ENSEMBLE ET CARACTÈRE ÉVOLUTIF

01

De par leur morphologie, les granges-étables et logis de ferme (sous entendu maison-bloc ou non), clés de voûte patrimoniales des espaces ruraux lotois, proposent de très grands espaces à habiter. L'objectif est de proscrire les réhabilitations qui rendent le bâti traditionnel méconnaissable. Il faut, pour cela, veiller à ne pas perdre de vue l'enjeu de la préservation des éléments qui font l'identité de ces architectures traditionnelles. L'identité du bâti agricole traditionnel étant particulier, l'accompagnement de leur transformation en habitation est essentielle afin d'éviter une banalisation de ces architectures traditionnelles et une perte de leurs caractéristiques les plus significatives.



### 3 POINTS DE VIGILANCE

L'enjeu est d'adapter ces architectures, dont la qualité fait l'identité, aux besoins des modes de vie contemporains pour permettre la transformation en habitation. Afin de ne pas dénaturer le bâti, la réhabilitation de ce patrimoine agricole doit être accompagnée, autant que faire se peut, et veiller sur quelques points de vigilance :

- lutter contre la perte des savoir-faire en favorisant l'artisanat et les matériaux traditionnels locaux, ainsi que le ré-emploi de matériaux (proscrire les menuiseries en PVC, les matériaux préfabriqués, etc.)
- répondre à une évolution des modes de vie sans dénaturer les édifices (transformation des espaces dont les usages étaient agricoles, élargissement des ouvertures pour l'apport de lumière, etc.)
- veiller à la bonne insertion des équipements techniques et installations liées à la production d'énergie (encadrer l'installation des panneaux photovoltaïques, limiter l'impact des évacuations d'air, etc.)

Pour cela, il est vivement conseillé aux porteurs de projet de se rapprocher des CAUE :

- CAUE de l'Aveyron : 5 Place Ste Catherine, Immeuble Sainte Catherine – 12000 Rodez / 05 65 68 66 45
- CAUE du Lot : Cité Bessières – 135, rue Pierre Mendès France – 46000 Cahors / 05 65 30 14 35

### RESTAURER CE QUI PEUT L'ÊTRE ET FAVORISER LE RÉEMPLOI

Il s'avère que l'héritage architectural rural est issu de plusieurs évolutions et, dans le cas précis du territoire du Grand-Figeac, d'un mélange culturel qui fait parfois apparaître, sur une seule construction, différentes influences propres à chaque entité paysagère. Il est donc conseillé, de manière générale, de ne pas revenir de manière importante et littérale sur le bâti, mais plutôt de comprendre l'histoire d'un édifice et d'observer les influences à l'échelle locale, pour permettre de perpétuer cet héritage tel que parvenu aujourd'hui.

L'orientation vise à intervenir le moins possible sur : la structure globale, la volumétrie, la composition de la façade lorsqu'elle est géométrique et « ordonnée », la composition de la toiture. Les façades ne seront reprises qu'en cas de mauvais état sanitaire.

Privilégier la conservation des portes existantes en bois pleine.

## TRANSFORMATION PROGRESSIVE

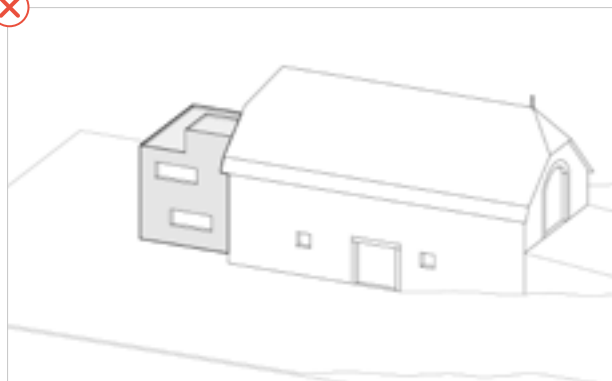
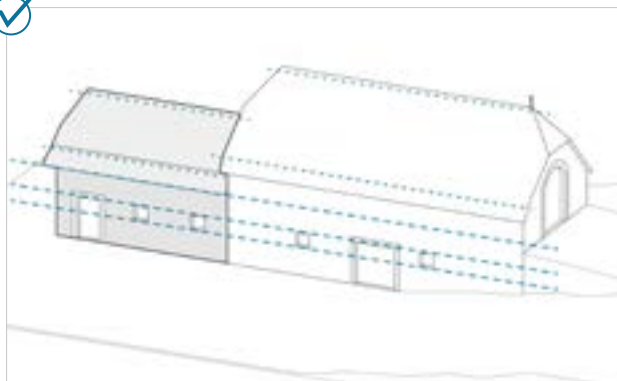
Les espaces générés par la réhabilitation des édifices agricoles en habitation sont le plus souvent suffisants pour répondre aux exigences de confort actuelles. Néanmoins, dans le cas où le bâti serait amené à évoluer avec la construction d'une extension, la préservation des proportions initiales du bâtiment et la recherche d'une continuité de ses lignes fortes sont impératives : la composition d'ensemble doit être intégrée à la réflexion. Tout en étant contemporaine, l'extension peut suivre les modèles traditionnels avec des formes simples et harmonieuses. Ce principe répond par ailleurs à la question économique, les formes les plus simples étant moins onéreuses. Aussi, la cohérence architecturale entre l'ancien et le neuf doit être subtile, sans exclure les déclinaisons contemporaines.



Extension d'une grange dans le Lot © Virginie Devaux et Florence Courtin



Extension respectueuse de l'existant et réinterprétant les codes de l'architecture traditionnelle / alignement des lignes fortes et des ouvertures en façade (lignes en orange et blanc) © phBa Architectes



## PRÉSERVER LA LISIBILITÉ DES VOCATIONS ORIGINELLES

Les réfections tendent parfois à camoufler la destination première des constructions agricoles, afin de les rendre plus semblables à des habitations, ce qui contribue largement à leur banalisation. La démolition des annexes, des pigeonniers ou des porches-tours, par exemple, pour des raisons fonctionnelles, est à éviter, car elles sont les témoins de la vie quotidienne, agricole et domestique qui s'y jouait. De la même façon, la modification des ouvertures principales en façade des granges et étables est à limiter, afin de préserver la lecture de leur fonction.

## L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Parce que la maison construit le paysage, il y a un enjeu majeur à maîtriser et encadrer les évolutions du bâti existant, historiquement inséré dans le paysage rural. Les espaces attenants qui accompagnent les constructions ont, eux aussi, leur rôle à jouer dans l'insertion paysagère.

### CONSERVER LA COHÉRENCE D'ENSEMBLE

Cette partie vise à donner les orientations permettant de conserver la cohérence d'intégration du bâtiment à une échelle paysagère élargie. Bien que chaque entité paysagère ait un caractère suffisamment affirmé pour dresser des typologies d'implantation, ce qui fait la richesse du territoire c'est aussi sa diversité, au travers la singularité de chaque situation. Dans ce cadre, il s'agit donc, pour s'inscrire dans le paysage, d'interpréter le bâti et son contexte pour préserver la silhouette des hameaux, des fermes isolées et leur environnement.

Malgré le fort intérêt architectural des constructions ciblées ici, il est important de ne pas oublier qu'elles sont en interaction avec leur milieu. Il est tout aussi important de rappeler que le soin apporté aux abords des constructions participent grandement à leur insertion. En effet, selon les endroits, murets en pierres sèches ou maçonnées, haies et arbres isolés, ou encore treilles en façade jouent aussi un rôle prépondérant pour l'intégration paysagère, mais aussi pour le confort d'été et le maintien de la biodiversité.

Si l'utilisation de matériaux locaux, géo ou bio-sourcés est préconisée à toutes les échelles d'un projet, c'est d'autant plus vrai pour les espaces extérieurs. Il est conseillé d'utiliser des matériaux en cohérence avec les lieux afin de préserver l'identité agricole du bâti. Aussi, afin d'éviter tous travaux supplémentaires liés à l'évacuation des eaux de pluie, il est préconisé d'utiliser des matériaux au sol perméables. Ce conseil est également bon pour le bâtiment car des sols perméables permettent de ventiler les pieds de murs, dnc d'éviter les remontées d'eau dans les maçonneries.

Dans le cas où plusieurs propriétaires se partagent l'espace extérieur, il s'agit d'éviter de marquer les divisions par des traitements au sol différenciés et hors sol par la création de clôtures ou de plantations.

### LES CAUSSES

La dimension paysagère des constructions rurales des Causses est centrale dans leur intégration, car elles communiquent grandement avec leur environnement (relief et espaces naturels et agricoles qui les entourent). Les principes architecturaux des granges-étables des Causses privilégient la simplicité. Pour cela, les éventuels aménagements paysagers associés à une réhabilitation doivent suivre cette logique de simplicité en limitant les palettes végétales aux essences locales et avec des besoins en eaux réduits.

### LE LIMARGUE

La trame bocagère fait partie intégrante de l'identité paysagère du Limargue. Elle limite par ailleurs les covisibilités très présentes dans la région du fait du relief vallonné. Préserver et renforcer le patrimoine arboré des abords du bâti est donc un véritable enjeu inhérent au changement de destination des constructions agricoles.

### LE SÉGALA

Les annexes étaient nombreuses au sein des îlots agricoles. Si elles existent encore, il convient de les préserver (voire de les restaurer, si possible), car elles font partie du paysage et témoignent de l'histoire agricole. Les paysages des serres figeacoises offrent également d'importantes covisibilités pour les petits hameaux agricoles installés sur les crêtes, de plus en plus découverts par la régression du bocage. De plus, le regroupement des constructions, habituel au sein du Ségala, invite à penser les abords des constructions à l'échelle de l'îlot agricole ou du hameau, afin de favoriser leur intégration paysagère.



Adaptation des nouveaux aménagements au relief  
Restauration des annexes (fournil...)



Restauration du fournil en lauzes de calcaire au Bourg (lieu-dit Malepeyre) © phBa architectes



Préservation de l'esprit de cour  
Sobriété des aménagements et perméabilité des sols



Restauration de la maison de brassiers au Mas de Charles à Livernon © Centre de formation écoconstruction / ETS Vermande



Montage des murets en pierre sèche  
Aménagements paysagers respectant l'aspect rural d'origine



Ensemble rural à Caniac-du-Causse © CAUE du Lot / J.Y. Cagnac Architecte



Imperméabilisation des abords



Saint-Sulpice (lieu dit-Nazac)

## QUELQUES INVARIANTS : LES BONNES PRATIQUES

### DISPOSITIFS TECHNIQUES ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Les constructions anciennes, de par leurs matériaux, sont souvent déjà «bioclimatiques». Les **climatiseurs**, en plus d'être impactants, ne sont pas indispensables. Si elle a lieu, l'**isolation thermique** de la construction doit être pensée en cohérence avec la progressivité de la transformation, tout en garantissant la préservation des caractéristiques globales de la façade. En ce sens, si les **techniques de correction thermiques** (exemple : application d'un enduit chaux-chanvre) sont insuffisantes, l'**isolation par l'intérieur en matériaux bio-sourcés** (chanvre, liège, fibres de bois, paille...) est largement privilégiée. Plus généralement, tout dispositif visant au confort thermique doit être suffisamment étudié pour **ne pas perturber l'équilibre hygrométrique** du bâtiment et le **recours à des matériaux d'origine naturelle** doit être systématique.

Tout **projet d'isolation** doit être accompagné de **dispositif de renouvellement de l'air**. Celui-ci ne doit pas nuire à l'unité de la façade ou de la toiture. Aussi, toute installation visible inhérente à l'installation d'un appareil de chauffage doit être dissimulée. Il en est de même pour les principes de ventilation, à savoir être la plus discrète possible.

La **végétation de proximité**, en façade ou non, participe activement au confort d'été en protégeant les façades du soleil.

Le chauffage à bois étant recommandé, les **panneaux photovoltaïques**, en plus d'être peu compatibles avec les couvertures traditionnelles en tuiles ou en lauze, ne contribuent pas directement à la performance thermique. Pour les **capteurs solaires thermiques** servant à chauffer l'eau, il est recommandé de les installer sur les annexes ou au sol de prime abord et sur les extensions neuves en second recours.

### PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les grandes fermes revêtent un rôle de **refuge pour la faune et la flore**. De nombreuses espèces, souvent protégées (chauve souris par exemple) recherchent dans ces constructions les caractéristiques de leurs milieux. Nos modes constructifs contemporains ont tendance à exclure cette biodiversité de notre environnement. Ainsi, il s'agit ici de **préserver ce rôle de relais** que constituent les vieux édifices sans que leurs évolutions tendent à faire disparaître leur part dans la biodiversité locale.

De manière générale, **évitons les travaux en période de nidification**, notamment pour les hirondelles, une fois perturbées, vous risquez de ne plus les apercevoir (intervenir entre octobre et mars !).

**Charpentes et combles** : Préférer l'aménagement de fente dans un volet de lucarne ou sur toiture permettant l'accès au grenier à une colonie de chauve souris ou préserver ces éléments s'ils sont déjà existants. Il s'agit de chiroptères et peuvent se retrouver au niveau des portes, des lucarnes ou des toitures.

**Murs et façades** : Conserver au maximum les vieux murets et les tas de pierre au pied des murs. Conserver des cavités et des aspérités (hors fissures structurelles) sur les façades et murets (surtout en partie basse). Maintenir les végétaux et plantes grimpantes qui peuvent stabiliser les murs et jouer un rôle de régulation de l'humidité. Éviter de lisser les façades et de faire disparaître tous les espaces interstitiels.

## LA FAÇADE ET LES OUVERTURES

### FAÇADE

#### Maçonneries

L'enduit recouvrait parfois les moellons pour les protéger de l'eau, du gel et de l'érosion. Cet enduit traditionnellement fabriqué à partir de terre (remplacé ensuite par du sable) et de chaux crée des palettes de couleur locales issues des sols. S'il y a utilisation d'un enduit, il est intéressant de s'inscrire dans cette logique en créant une palette s'insérant dans l'environnement. Mais l'enduit des façades n'étant pas systématique voir à éviter, il est nécessaire de se questionner sur le devenir d'une façade en pierre lors de la réhabilitation d'une construction. Plusieurs indications vont orienter le choix pour choisir le bon traitement : enduit couvrant, enduit à pierre vue ou jointolement des pierres apparentes.

Alors que les pierres des bâtiments utilitaires (étables, granges, etc.) étaient le plus souvent apparentes, celles des constructions habitées (les logis) étaient le plus souvent enduites. Par ailleurs, un appareillage irrégulier était souvent destiné à être enduit, afin de mettre en valeur les pierres taillées des chaînes d'angles, les encadrements des ouvertures, les génoises, les bandeaux et autres modénatures. Un appareillage régulier en pierres taillées est, à l'inverse, destiné à être apparent.

Par ailleurs, si les pierres sont rejointoyées, la couleur du joint ne doit pas trancher avec la pierre, mais plutôt copier sa couleur et sa texture (c'est la pierre qui doit être mise en valeur et non le joint). Les joints doivent également ne pas être trop creux afin de continuer à jouer leur rôle de protection de la pierre. Dans tous les cas, l'enduit ou le rejointolement doit impérativement être réalisé à la chaux.

Si le mur est enduit et que les encadrements des ouvertures sont en pierre de taille, ceux-ci doivent être conservés, restaurés et laissés apparents. Ils servent d'appuis pour les baies et d'ornementation à la façade.



### OUVERTURES

#### Implantation des ouvertures

Les ouvertures, quant à elles, sont très généralement rectangulaires et verticales, et toute nouvelle ouverture doit s'inscrire dans cette tradition. En règle générale, la fenêtre devra être de dimension comprise entre 1/2 et 2/3 :  $h=2 \times l$  ou  $h = 1,5 \times l$ . Il faut également prioriser l'utilisation des ouvertures existantes

Le pignon nord, souvent aveugle, protège des vents froids et des pluies. Dans une logique de réhabilitation bioclimatique, il est intéressant de préserver cette fonction en l'épargnant d'ouvertures. Pour apporter plus de lumière, il peut être plus intéressant de trancher la façade principale dans sa hauteur. Privilégier un grand percement sur les pièces à vivre permet de limiter les ouvertures. Aux larges ouvertures peuvent éventuellement être préférées des ouvertures plus étroites, mais il est important d'éviter de trop multiplier le nombre d'ouvertures de différents gabarits qui viendront dénaturer les bâtiments et l'effet monumental de leurs façades. Les volets battants pour occulter les baies sont à proscrire, il s'agit de préférer les vitrages plein jour pour les portes de petites dimensions, ainsi que les fenêtres.

- ✓ Conservation du muret en pierres
- ✓ Insertion des baies dans les ouvertures existantes



Séniergues © PNR des Causses du Quercy

- ✓ Préservation des petits jours et des ouvertures existantes et apport de lumière par une grande ouverture préservant l'effet monumental

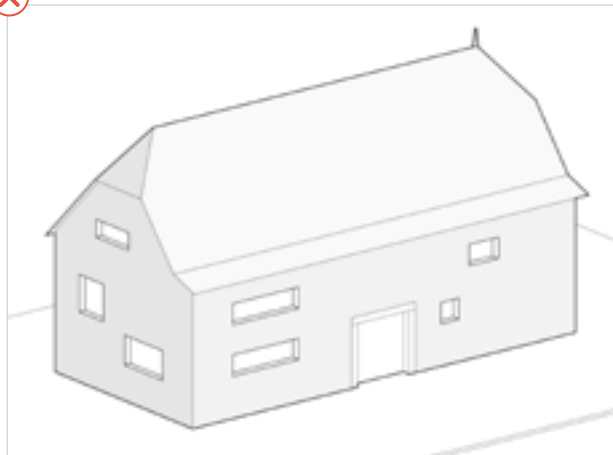
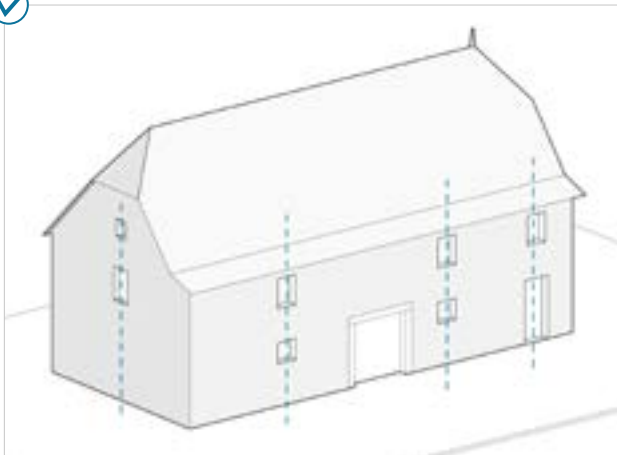


Lacam-d'Ourcet / architectes Robin Annett et Renaud Laurent © PNR des Causses du Quercy

- ✓ Limitation des ouvertures par un travail contemporain de tranche sur la façade principale



Quercy / Architecte Robin Annett © R. Annett



### Portail

Les portails des granges et remises sont le plus souvent voûtés (parfois carrés). En effet, ces portails en bois et les entrées cintrées sont des éléments symboliques de ces architectures agricoles. Si l'état sanitaire le permet, il est encouragé de privilégier la conservation des portes anciennes pour l'entrée principale. À défaut, l'insertion d'une nouvelle porte en bois est à privilégier. La porte ancienne peut également être reconvertie en volets extérieurs et ainsi permettre de conserver l'aspect d'origine quand les volets sont fermés. L'insertion d'une ouverture vitrée doit également privilégier la préservation du gabarit d'origine de l'ouverture et son cintre, s'il existe. De même, la création d'un sas sur les portes d'entrées, afin de conserver celles d'origine, est encouragée.

S'il peut sembler cohérent d'en faire l'accès principal de l'habitation, les modifications de cette ouverture doivent être restreintes au minimum et la forme originelle doit être préservée dans la mesure du possible.

### Autres recommandations

L'intégration d'un balcon ou d'une terrasse en façade, surtout si elle nécessite de lourdes maçonneries, est déconseillée. Les teintes sombres sont à privilégier pour les menuiseries des baies et les matériaux de basse qualité (comme le PVC) sont à proscrire.



Entrée principale préservée dans l'encadrement de l'ancien portail de la grange



Lucarnes, disparition du portail en bois et utilisation de baies vitrées en PVC



Ré-interprétation du portail d'entrée de la grange dans l'encadrement existant



Génoises pré-fabriquées et enduit texturé en façade



Ajout d'une terrasse maçonnée avec structure en béton



Saint-Sulpice (lieu dit-Nazac)



Autoire / architecte Robin Annett © R. Annett



Lacapelle-Marival



Utilisation du motif de la lucarne fenière



Encadrement différencié de la baie haute Vitrage à petits carreaux



Choix harmonieux des menuiseries et baies offrant un apport de lumière important Ouvertures respectant le rythme de la façade / Ré-emploi de la lauze en rive



Insertion des lucarnes



Grange réhabilitée en gîte © La grange quercynoise



Mas de Charles à Livernon © Centre de formation écoconstruction d'Assier / ETS Vermande



## LA TOITURE

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

#### Préserver la volumétrie et les matériaux traditionnels

Lors des réhabilitations, les toitures sont parfois modifiées pour gagner du volume. Par souci de préservation de la volumétrie, il est déconseillé d'altérer leur gabarit d'origine. L'utilisation des tuiles (canal ou plate), lauze, voire ardoise est attendue.

#### Limiter l'ajout d'éléments

Sur les constructions modestes et/ou d'origine utilitaire, comme les granges, l'ajout d'une souche de cheminée en toiture assurant la sortie de fumée est vivement déconseillé. Il est préférable d'opter pour un conduit métallique court et noir, bien plus discret.

L'insertion d'autres éléments, d'origine fonctionnelle ou non, est également déconseillée. Elle doit être limitée au minimum et être la plus discrète possible, s'ils s'avèrent indispensables au bon fonctionnement de la construction (cf. paragraphe « [Dispositifs techniques et de production d'énergie](#) » de la partie « [Quelques invariants : les bonnes pratiques](#) »). En cas d'installation d'une cheminée, il s'agit de privilégier une souche en boisseau métallique circulaire de teinte gris sombre.

### COUVERTURE

Très souvent les toitures des granges conservent la mémoire des matériaux successivement employés pour leur couverture, lauzes, puis petite tuiles plates à pureaux irréguliers et enfin tuiles mécaniques. Cette diversité peut constituer un élément important de la lecture du volume du bâti.

Différents types de tuiles :

tuiles plates

lauzes

tuiles canal



Fournil et four à pain du Mas de Charles à Livernon © Centre de formation écoconstruction d'Assier / ETS Vermande

## OUVERTURES

Les ouvertures dans la toiture sont à limiter.

S'il est nécessaire, l'apport de lumière dans les combles peut être fait par l'ajout d'un châssis encastré (fenêtre de toit) aux dimensions maximales suivantes :  $l = 70$  et  $h = 90$  (la hauteur doit être supérieure à la largeur). Ce choix est le plus approprié, notamment pour les édifices les plus sobres (comme les granges). Afin d'éviter la dérégulation thermique en été, l'implantation sur les versants nord des toitures est à privilégier.

Plusieurs motifs de lucarnes ne sont pas totalement étrangers aux granges caussenardes, à l'instar de la lucarne feunière (large lucarne à l'aplomb des façades servant à engranger le foin). L'implantation de lucarnes en toiture (lucarne en bâtière) pour les granges reste déconseillée, sauf dispositions d'origine existantes ou sauf intervention ponctuelle de très petites dimensions. Il s'agit de privilégier la création de lucarnes feunières pour apporter de la lumière en la limitant à une par façade et en s'inspirant de disposition traditionnelles. La création de châssis de toiture (dimensions et nombre limités) en privilégiant un pan de toiture non perçu de l'espace public, de points de vue, de monuments ou de sites ouverts à la visite, d'itinéraires fréquentés, etc. est permise.



Gîte à Livernon © Le Clos Lotois

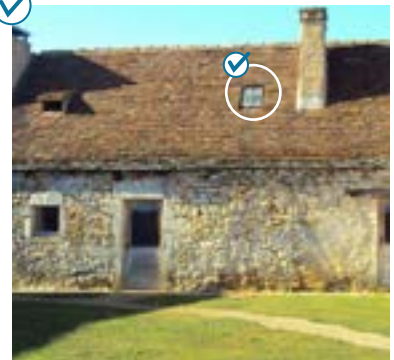
Ouverture admise sur maison mais non sur grange



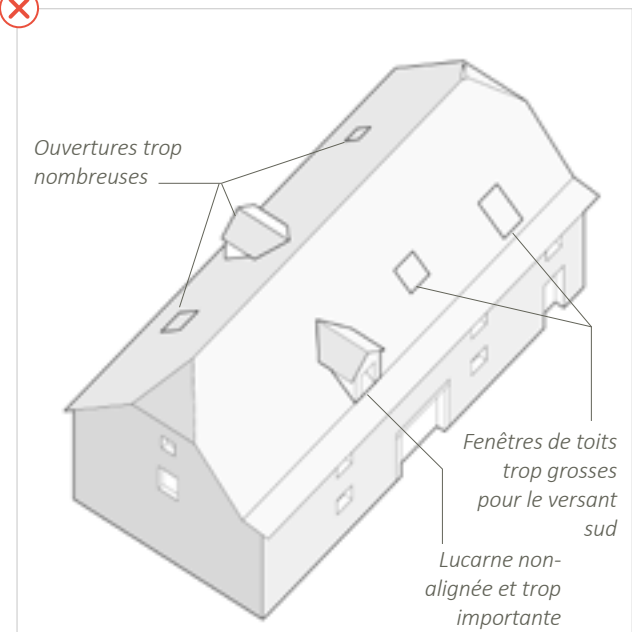
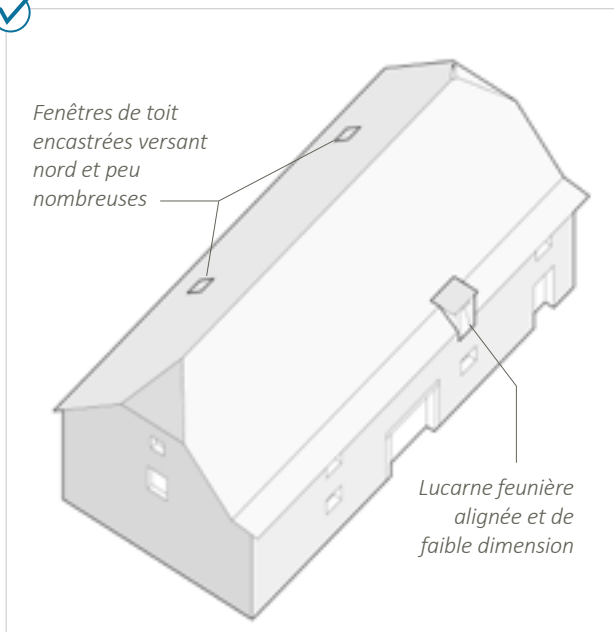
© CAUE du Lot



Menuiserie non admise



Maison de brassiers au Mas de Charles à Livernon © Centre de formation écoconstruction d'Assier / ETS Vermande



## L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE SPÉCIFIQUE AU LIMARGUE

### FAÇADE

Le pigeonnier étant l'élément le plus symbolique de l'architecture traditionnelle du Limargue, la réhabilitation du bâti s'accompagne généralement d'une réflexion concernant le pigeonnier. Il n'est pas rare d'y constater des modénatures, principalement des bandeaux sous les ouvertures. Si elles existent, elles doivent être préservées et restaurées. Elles peuvent éventuellement être reconstituées.

Les façades des constructions surmontées d'un pigeonnier étaient le plus souvent enduites, car elles témoignent de l'architecture soignée traditionnelle du Limargue, mais aussi d'anoblir cet élément (et aussi d'avoir une surface plus lisse pour décourager les rongeurs de grimper !). L'enduit doit être réalisé à la chaux, sans masquer les modénatures (encadrements des ouvertures, chaînes d'angles en pierre de taille, randières, pierre d'envol) pour les mettre en valeur.

Par ailleurs, la présence du coyau étant quasi-systématique, il est intéressant de garder le chevron visible si la façade est enduite à pierres vues ou jointoyée.

### Ouvertures

Le pigeonnier peut éventuellement accueillir de nouvelles ouvertures. Celles-ci, alignées verticalement sur une seule colonne, doivent également s'aligner horizontalement avec les ouvertures existantes sur la façade. S'il y a deux pigeonniers, la symétrie doit être conservée et ce qui s'applique à une tourelle doit s'appliquer à l'autre.

L'insertion d'ouvertures dans le pignon est également envisageable, à condition que celles-ci restent de taille modeste. Toute nouvelle ouverture doit préserver la logique d'encadrement de l'édifice (encadrement en pierres ou en bois, par exemple) et garantir le bon équilibre de la façade.

✓ Préservation du pignon aveugle  
Rejointement et mise en valeur des modénatures

✗ Gabarit et matériaux de la lucarne  
Choix des matériaux des menuiseries

✓ Préservation du chevron de rive visible (sur lequel repose le coyau) après rejointement de la façade

✗ Les cheminées (forme et absence de parement ou d'intégration)

✗ Reprise des maçonneries et de l'enduit au ciment

✗ Menuiseries non-adaptées et utilisation de PVC



Ancienne maison-bloc réhabilitée à Fourmagnac (Mas des Cazes)



Grange réhabilitée à Issendolus



Camburat

## TOITURE

### Charpente et couverture

Il n'est pas rare d'observer la présence de génoises en corniche des toitures. Si elles existent, il faut les préserver, voire les reconstituer. Ce travail doit rester artisanal, et l'utilisation de génoises pré-fabriquées est à proscrire.

Le comble brisé et le coyau sont deux éléments de charpente très présents dans le Limargue. Si une charpente présente ces éléments, il est fortement recommandé de les conserver.

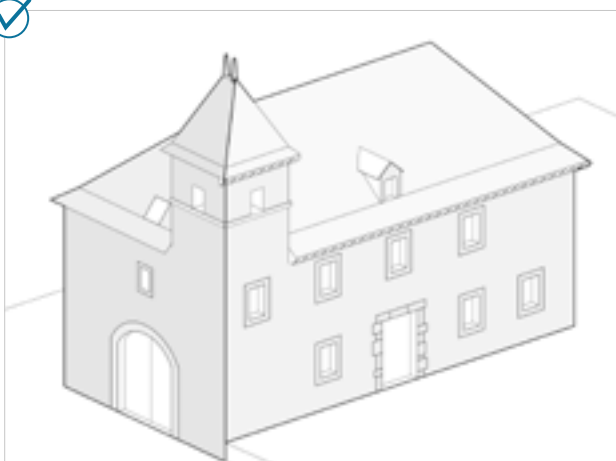
L'architecture traditionnelle du Limargue étant issue d'influences diverses, il est important d'observer l'influence locale, afin de déterminer le matériau le plus pertinent à utiliser pour la couverture.

### Ouvertures en toiture

S'il est nécessaire, l'apport de lumière dans les combles peut être fait par l'ajout d'une fenêtre de toit.

Moins discret, le choix de la lucarne peut être adopté pour les édifices plus cossus ou pour les toits à très fortes pentes. Elle s'aligne généralement aux ouvertures existantes de la façade principale.

La création d'une lucarne de petite dimension sur la toiture est envisageable, à condition de respecter la composition de la façade (axée sur une ouverture existante de la façade, par exemple). Ce choix doit néanmoins être réfléchi et adapté à chaque typologie de construction.



## // 03. BÂTI RÉSIDENTIEL

# ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

### L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE SPÉCIFIQUE AU SÉGALA

#### FAÇADE

Historiquement peu reconnues architecturalement, les galeries de bois en façade ont disparu petit à petit du paysage habité ségalien. On peut néanmoins constater un élan dans leur restauration ces dernières années. Il y a un réel enjeu à poursuivre cet effort et préserver impérativement cet élément ; d'autant plus que les savoir-faire ont tendance à se perdre. Ainsi, la conservation et la restauration des bolets, lorsqu'ils sont existants est, sans équivoque, indispensable à une réhabilitation respectueuse. C'est également un motif qui peut être décliné dans l'architecture contemporaine, dans le cas d'extension par exemple, en gardant à l'esprit qu'il est associé le plus souvent à une orientation sud-est.

Le bois était historiquement utilisé pour être intégré au bâti, dans les menuiseries locales, mais aussi pour le bardage des annexes agricoles. Perpétuer l'usage de ce matériau, c'est aussi rappeler le contexte local du Ségala, ses espaces boisés, la Châtaigneraie.

La peinture des menuiseries n'est pas proscrite, à condition que la couleur soit soigneusement choisie (pas de tons vifs, utilisation de couleurs traditionnelles et/ou plutôt sourdes, ne portant pas atteinte à la façade). Ce point est valable pour l'ensemble du territoire du Grand-Figeac.

#### Ouvertures

Globalement, les constructions dans le Ségala (du sud, en l'occurrence) bénéficient originellement d'ouvertures suffisantes, surtout sur la façade principale en relation avec la galerie. L'ajout de nouvelles ouvertures ne doit pas rompre cette cohérence d'ensemble. Les encadrements et les menuiseries en bois sont conseillés, afin de rappeler la place du bois dans l'architecture traditionnelle ségalienne.

Comme dans l'architecture du Limargue, les ouvertures doivent être privilégiées sur la façade principale. Les ouvertures sur le pignon, si elles ont lieu, doivent rester modestes et de petites dimensions.

- ✓ Renforcement et restauration de la galerie comme espace de vie
- ✗ Trop grandes ouvertures doublées sur le pignon

- ✓ Préservation du bolet d'origine
- Choix d'une couleur traditionnelle (bleu charbon) pour les menuiseries

- ✗ Comblement du bolet et insertion d'une ouverture avec un encadrement différencié (bois)
- ✗ Enduit couvrant et reprises au ciment



Réhabilitation d'une construction ségalienne



Transformation d'une construction ségalienne en habitation



Bolet ayant été comblé à Felzins (lieu-dit Guirande)



Maison Marot à Senaillac-Latronquière © CAUE du Lot

## TOITURE

### Charpente et couverture

L'utilisation de tuiles canal a remplacé la chaume. Ce critère doit être respecté afin que la tuile de terre cuite continue d'habiller les toits des serres figeacoises notamment. Tuiles canal, tuiles plates et tuiles mécaniques peuvent être utilisées mais pas à privilégier, et c'est la pente du toit qui doit déterminer la pertinence du choix.

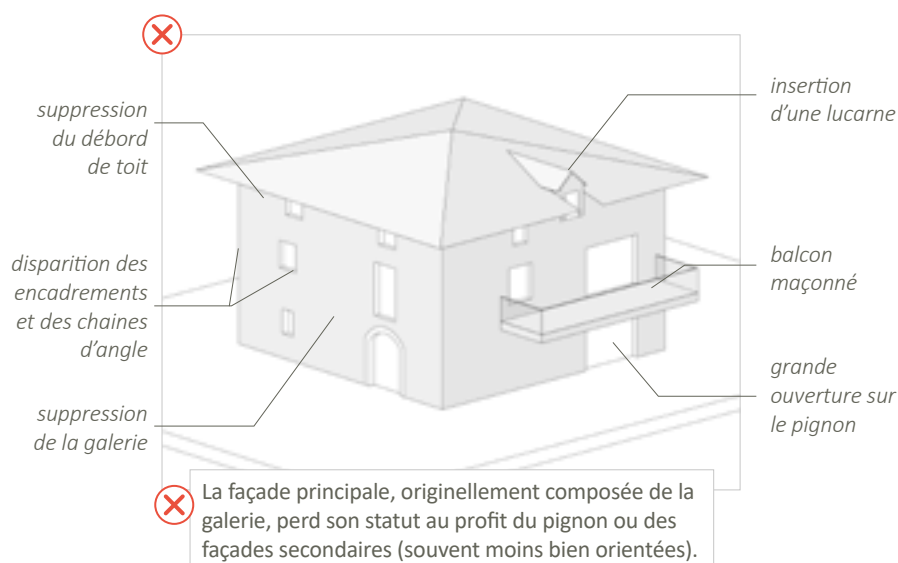
Pour les bâtiments concernés par des toitures en lauzes de schiste sur le territoire du Grand-Figeac, il est important de continuer à faire exister ce motif architectural en le préservant et en le restaurant. En effet, il a petit à petit disparu du paysage, pour des raisons de surcoûts et d'approvisionnement. Néanmoins, pour les édifices concernés, des aides spécifiques permettent d'encourager le maintien des toitures de schiste et des savoir-faire concernés- aujourd'hui revalorisés.

Les débords de toits, particulièrement importants dans le sud du Ségala, sont des éléments à préserver, ou à restaurer, notamment lorsqu'ils dialoguent avec un bolet. Ils jouent un rôle dans la silhouette de l'édifice, mais aussi dans la protection solaire et des eaux de pluie.

Si la toiture fait appel à la technique du double arêtier, il est conseillé de préserver cette spécificité propre à la région. De même, concernant les chevrons des avants-toits, ceux-ci ont souvent été raccourcis et supprimés. S'ils existent, ils sont à conserver dans le dessin de la charpente.

### Ouvertures

La faible pente des toits se prête moins à l'insertion de lucarne en toiture. De plus, les combles, communiquant souvent avec la partie supérieure des galeries, étaient éclairés par des petites ouvertures en façade permettant le séchage des châtaignes : secadou et placadou. Néanmoins, cet apport de lumière peut vraisemblablement être insuffisant. L'insertion de fenêtres encastrées dans le versant nord de la toiture est éventuellement possible.



❌ Mauvaise interprétation avec fermeture du bolet et usage de maçonneries (parpaings)



Lacapelle-Marival

❌ Ouverture circulaire dans le pignon



Lacapelle-Marival

## // RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

### FIGEAC ET LE LIMARGUE

*Le Patrimoine bâti rural de Figeac - réhabilitation mode d'emploi, Villes et Pays d'art et d'histoire, Ville de Figeac et CAUE du Lot*

Disponible en ligne : <https://ville-figeac.fr/travaux-sur-le-patrimoine-bati>

### LES CAUSSES

*L'évolution de la maison individuelle sur les Causses du Quercy, PNR des Causses du Quercy et CAUE du Lot*

Disponible en ligne : [https://www.parc-causses-du-quercy.fr/wp-content/uploads/2023/06/decouvrir\\_pnr\\_maisonindiv\\_web.pdf](https://www.parc-causses-du-quercy.fr/wp-content/uploads/2023/06/decouvrir_pnr_maisonindiv_web.pdf)

*Concilier production d'énergie solaire et préservation du patrimoine sur les Causses du Quercy, PNR des Causses du Quercy et CAUE du Lot*

Disponible en ligne : [https://www.parc-causses-du-quercy.fr/wp-content/uploads/2023/06/guide\\_photovoltaique-final.pdf](https://www.parc-causses-du-quercy.fr/wp-content/uploads/2023/06/guide_photovoltaique-final.pdf)

*Notes d'architecture rurale en Quercy, Jean-Luc Obereiner*

### LE SÉGALA

*Les fermes du Ségala, architecture d'un territoire entre Quercy et Auvergne, Hadjadj, Jadaud et Moreau, Conseil Général du Lot*

# ORIENTATION d'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION THEMATIQUE VOLET 3

**APPROUVE LE 24/06/2025**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
24.06.2025

**PIECE DU PLU**i

# 3.2

**OAP Intégration des bâtiments  
agricoles dans le grand paysage  
et leur contexte**



# OAP Intégration des bâtiments agricoles dans le grand paysage et leur contexte

Insertion des bâtiments agricoles du grand paysage jusqu'à la parcelle



---

## Secteur d'intervention de l'OAP :

Ensemble du territoire du Grand-Figeac et plus précisément sur l'ensemble de la zone A et N et les sous-secteurs où sont autorisés les exploitations agricoles

---

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation vise à accompagner les agriculteurs dans leur projet architectural et d'intégration paysagère de leur exploitation.

La prise en compte des spécificités liées au monde agricole et l'activité, tant dans la question des normes, réglementations, déplacement, usages, cohabitations doivent être intégrés dès le début des réflexions de projet.

Les objectifs principaux consistent :

- en la préservation de l'activité agricole du territoire dans sa diversité et dans la durée
- en la préservation d'une identité agricole locale à l'échelle architecturale (lotoise et aveyronnaise)
- préserver la qualité paysagère du Grand-Figeac dont les agriculteurs sont l'un des principal aménageur

## // SOMMAIRE

---

### // 01. LE GRAND PAYSAGE - 5

- | La géomorphologie
- | La végétation
- | Les constructions voisines
- | Les villages voisins
- | La géographie d'implantation

### // 02. LA TERRAIN ET LES ABORDS - 9

- | Implantation sur la parcelle
- | Orientation des bâtiments
- | Organisation du plan masse
- | L'intégration des serres

### // 03. LE BÂTIMENTS - 15

- | Volume
- | Rapport à l'existant
- | Composition des façades
- | Traitement des couvertures
- | Intégration des panneaux photovoltaïque
- | Utilisation du végétal

### // 04. LA MISE EN OEUVRE ET LES DÉTAILS - 20

- | Les détails
- | La structure

### // ANNEXE . - 22

Charte relative à la construction de bâtiments en zone inconstructible (agricole, naturelle ou forestière) établie par la CDPENAF du Lot

## // 01. LE GRAND PAYSAGE

01

### Orientation 1 : Comprendre et s'inspirer du grand paysage

L'analyse du paysage local est la clé d'entrée de n'importe quel projet d'aménagement. Pour comprendre l'environnement proche du projet, il est nécessaire de percevoir l'ensemble du paysage dans lequel il s'implante. Il est nécessaire d'identifier les éléments paysagers remarquables et identitaires, les volumes des constructions existantes, les couleurs dominantes, la végétation significative et structurante...

L'analyse de ce contexte va influencer sur le projet et préciser la forme/matérialité des bâtiments, le positionnement des plantations à réaliser, etc. L'objectif de cette étape est à la fois de veiller aux continuités paysagères et géographiques et de garantir la bonne insertion du bâtiment dans le paysage.

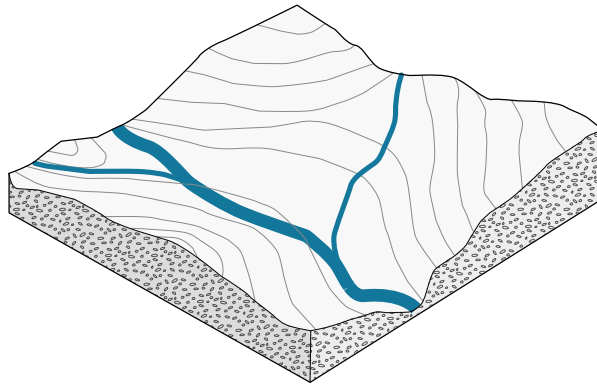
### LA GÉOMORPHOLOGIE

L'échelle du grand paysage se comprend par une vision de la géomorphologie impliquant :

**La topographie** : vallon, ligne de crête, repli, plateau ondulé, plaine...

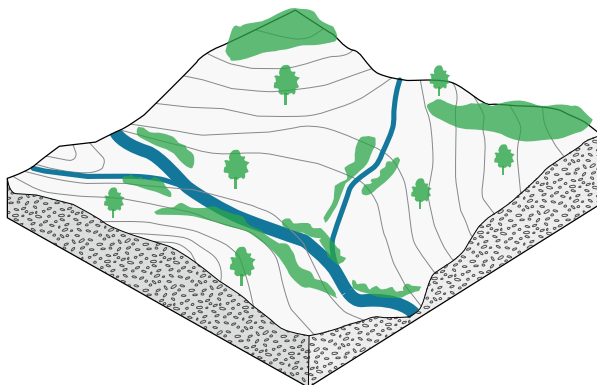
**La géologie** : type de sol, contraintes liées

**L'hydrologie** : rivières, étangs, mares, zones humides...



### LA VÉGÉTATION

La strate géomorphologique est dans la plupart des cas, accompagnée d'une strate végétale, qu'il faut également prendre en compte dans la réflexion du projet, cela comprend : les formes et implantation de la végétation (bosquets, taillis sur la crête ou dans les vallons, vergers autour des hameaux, parcelles et chemins entourés de haies...), ainsi que la palette végétale représentative (haie bocagère de chênes, aulnes et saules en fond de vallons...)



## LES CONSTRUCTIONS VOISINES

Les implantations humaines voisines vont aussi avoir un impact sur la nouvelle construction. La plupart du temps, les constructions historiques s'implantait en adéquation directe avec leurs territoires, dans ce cas, s'implanter dans la continuité de ces installation permet une cohérence dans le projet.

Dans ce cadre, il est important d'analyser:

**Les formes et l'implantation de l'habitat local** : fermes regroupées en hameaux dispersés ou fermes isolées...

**Le parcellaire** : grandes parcelles destinées à l'élevage et à la culture, parcelles plus petites à proximité des fermes, formes et orientation dominante...

**Le réseau des voies de circulation** : route principale desservant les hameaux, chemins desservant les parcelles...



Gaillac la Vaysse

Implantation en rupture avec l'organisation bâtie historique, géomorphologique et voisine



Corn

Implantation en adéquation avec le bâti voisin et les logiques d'implantation du socle géomorphologique : présence d'un arrière plan paysager (coteau) et boisé.



Fourmagnac

Implantation en rupture avec la trame viaire et sans transition en entrée de village



Gorses

Implantation en adéquation avec la trame viaire

Une manière de prendre en compte le grand paysage est de regarder les grandes lignes de force visuelles existante et de s'implanter dans la continuité : la végétation existante (rangée d'arbres, haie bocagère...), la forme du sol, les ruptures de courbes, la trame parcellaire, les constructions existantes...

## LES VILLAGES VOISINS



### Implantation dans un hameau ou un village

Cette solution permet de minimiser l'impact paysager, et d'éviter le mitage. En revanche, les contraintes de voisinage sont renforcées, et cette solution est souvent incompatible pour des exploitations de grande taille (exigences d'accessibilité, d'équipements et d'intégration dans le respect des gabarits du bâti alentour).



### Implantation en bordure d'un hameau

Ce type d'implantation nécessite une attention particulière pour atténuer son impact paysager et respecter la silhouette du village. Il réduit les contraintes de voisinage, place l'exploitation à proximité de la zone agricole, et évite l'éparpillement des bâtiments dans la zone agricole. La différence de gabarit entre les anciens et les nouveaux bâtiments est parfois problématique et n'est pas compatible avec toutes les exploitations.



### Implantation à l'écart des villages

Si cette alternative est de plus en plus choisie, car elle supprime les contraintes de voisinage, libère des exigences d'intégration au bâti existant et place l'exploitation à proximité immédiate des terrains de culture. Cette solution présente néanmoins un impact paysager important avec le risque du mitage de la zone agricole et la difficulté pour l'agriculteur de se rendre rapidement sur son exploitation.

Cela entraîne des principes d'intégration paysagers plus importants à mettre en place, et des principes de réduction des impacts (paysagers, environnementaux notamment) également plus importants.

## LA GÉOGRAPHIE D'IMPLANTATION

### 03 Orientation 3 : Intégrer les lignes de forces du paysage

Il est souvent compliqué d'avoir le choix de la géographie lors de l'acquisition d'une parcelle, il existe cependant quelques invariants dans la géographie d'implantation qu'il est important de prendre en compte.

**Préférer un terrain sur un versant ou un replat** afin de respecter au maximum le terrain naturel.

**Privilégier les sites avec une orientation optimale** par rapport aux vents dominants et à la course du soleil.

**Choisir une parcelle suffisamment vaste** pour permettre l'évolution future de l'activité.



Asprières / lieu-dit Querbes

#### Les lignes de crête sont à proscrire :

Le bâtiment aura un très fort impact paysager et environnemental, de fait il sera beaucoup plus exposé aux intempéries.

L'absence d'un arrière-plan pour le bâtiment le rend d'autant plus perceptible dans le paysage et à tendance à «effacer» les caractéristiques géomorphologiques du territoire.



Gaillac la Vaysse

#### Les bâtiments au sein de secteurs avec vue plongeante sont plus complexes à intégrer :

Notamment pour les bâtis agricoles de grande ampleur et d'un seul tenant. Le traitement des abords et la répartition des volumes seront particulièrement attendus.

Ces zones sont aussi souvent plus froides et humides.



Marcilhac sur Célé

#### Les paysages ouverts et plans des secteurs sensibles aux nouvelles implantations :

Ils rendent difficile (pas impossible) l'insertion des bâtiments et ouvrent largement les vues plongeantes sur le bâtiment agricole. Le mitage (agricole comme résidentiel) impacte significativement ces secteurs.

Le regroupement des volumes et le travail architectural devront être alors particulièrement soignés et le choix des matériaux.

la présence de cet arrière plan massif et boisé permet une meilleure intégration paysagère.

Chaque projet est un cas particulier : la synthèse de l'observation du paysage, l'analyse du site d'implantation, et l'état des lieux de l'exploitation, constitue un moyen de poser tous les enjeux et objectifs paysagers majeurs, garants d'une bonne insertion du projet.

Que voit-on depuis le bâtiment

Quelles sont les vues à préserver?

Quels spécificités paysagères à préserver?

Quels contraintes majeures du site?

## // 02. LE TERRAIN ET LES ABORDS

### IMPLANTATION SUR LA PARCELLE

#### 04 Orientation 4 : Adapter l'emplacement et l'architecture du bâti à l'échelle de la parcelle

##### Adaptation de la construction au dénivelé du terrain :

Une construction suivant le relief naturel, va favoriser sa meilleure intégration dans le paysage et renforcer sa silhouette. Un projet sans déblais/remblais sera également, en plus d'être économique, moins impactant pour son environnement.

Pour résumer : il est important d'adapter au mieux les bâtiments au site et non le site aux bâtiments.



Larroque Toirac

**Implanter le bâti en terrasses sur plusieurs niveaux** : cela permet de limiter le terrassement et de créer des espaces intermédiaires avec des qualités spatiales intéressantes.



Limargue

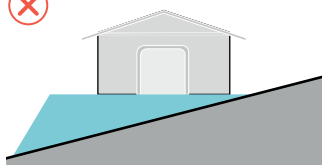
Parfois un simple retrait au regard du point le plus haut garanti une base d'arrière plan facilitant l'intégration du bâtiment dans son contexte immédiat.



Terrou

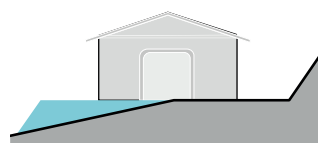
**Implanter le bâti parallèlement aux courbes de niveau** : cette implantation est d'autant plus recommandée pour les bâtiments de grande longueur.

## Adaptation de la construction au dénivelé du terrain :



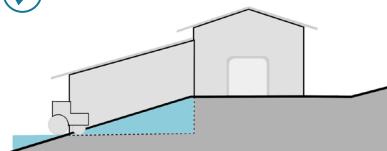
Hangar agricole construit sur un terrassement rapporté

- ① Ce principe d'implantation et de mouvement de terrain est particulièrement écarté sauf s'il est démontré qu'aucune autre option d'aménagement est possible.



Grand hangar agricole avec terrassement qui vient rattraper le terrain naturel

- ② Si le déblai/remblai est plutôt à écarter il ne pourra pas être interdit. Il est attendu une insertion architecturale travaillée exploitant la pente naturelle ou minimisant les excavations ou les remblais au maximum. Il s'agit de limiter les terrassements.



Adaptation du bâti pour limiter les terrassements sur deux demis-niveaux décalés dans la pente.



Le Bouyssou Lieu dit la Grassetie

Hangar agricole construit sur un terrassement rapporté conséquent et peu perméable



Laresses

Grand hangar agricole avec terrassement important et bâti d'un seul tenant conséquent



Issepts / lieu dit Négrelou

Adaptation du bâti à la pente pour limiter les terrassements sur deux niveaux superposés d'un ancien bâti agricole (devenu habitation)

**Exemple pour le travail de la volumétrie** et adaptation au sol.



Ferme aux cochons

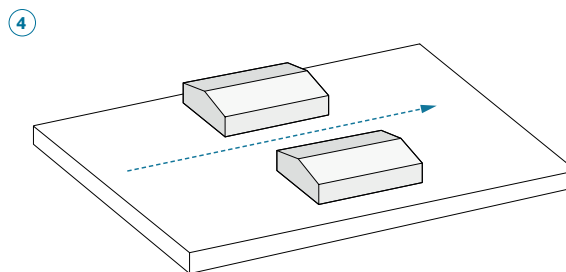
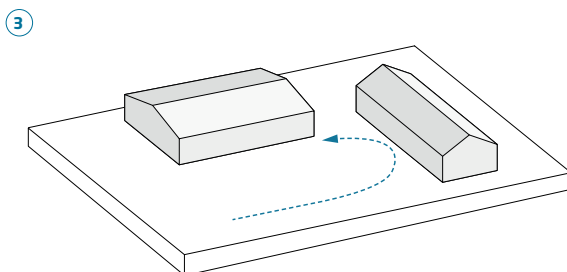
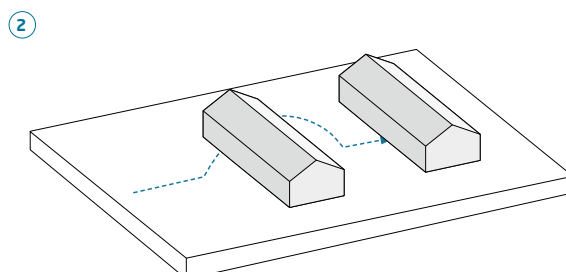
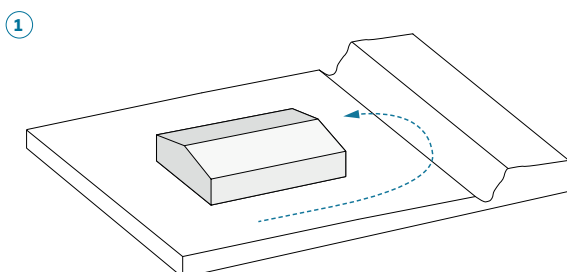
Adaptation du bâti pour limiter les terrassements sur deux demis-niveaux décalés dans la pente.

## ORIENTATION DES BÂTIMENTS

### 05 Orientation 5 : Tirer les principes du bioclimatisme à l'échelle du bâtiment

Le positionnement du bâtiment doit être lié aux vents dominants et à l'ensoleillement. Son implantation va avoir des conséquences sur les courants d'air ou la ventilation naturelle si cela est nécessaire. Par exemple, la proximité d'un talus ou d'un autre bâtiment va avoir des conséquences qu'il faut prendre en compte dans la réflexion :

- ① Effet guide qui augmente la vitesse des écoulements d'air.
- ② Déviation du vent avec provocation de turbulences et pénétration dans le bâtiment.
- ③ Effet de retombe : le vent saute l'obstacle et s'engage dans la dépression.
- ④ Effet de couloir : le vent s'engouffre entre deux bâtiments trop proche.



*Bien entendu, si cette orientation est à anticiper et intégrer dès la conception, ou dès la réflexion de localisation du projet, des contraintes inhérentes au projet (implantation déjà existante, présence de risque, règles de sécurité) peuvent contraindre la dite orientation, auxquels cas, elle ne pourra pas être appliquée dans son entiereté.*

## ORGANISATION DU PLAN DE MASSE

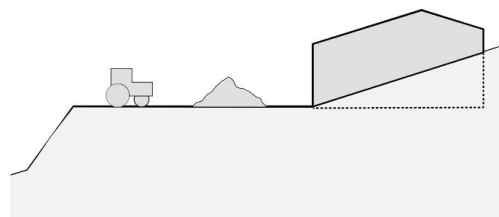
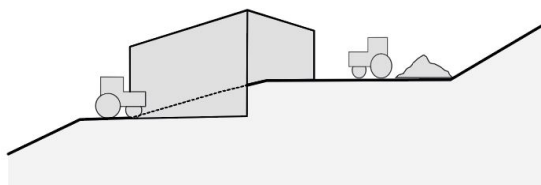
### 06 Orientation 6 : Anticiper les usages et besoins pour une bonne répartition des espaces

Pour la réflexion du plan masse, c'est l'organisation et le fonctionnement de l'exploitation qui va primer : réfléchir à l'organisation de la production, aux entrées, aux espaces extérieurs, au stockage, aux circulations... La composition d'un plan de masse est aussi importante afin de garantir la cohérence de l'ensemble, et de prendre en compte les extensions éventuelles. Imaginer un ensemble de bâtiment, c'est par exemple penser l'espace entre les bâtiments, pour dégager des espaces libres et fonctionnels nécessaires pour l'exploitation agricole.

#### Les zones de stockages :

Certains stockages gagnent à être davantage dissimulés. L'empierrement des accès, la création de zones enherbées, la plantation de quelques arbres ou d'une haie arbustive peuvent permettre de garantir une meilleure insertion.

**Dans la mesure du possible,** les zones de stockage et les aires de manœuvre des engins agricoles seront placées à l'arrière de la ferme afin de ne pas dévaloriser les vues principales de la ferme. Les zones de stockages seront disposées pour qu'elles ne soient pas visibles depuis l'entrée de l'exploitation, les routes environnantes et les points de vue lointains remarquables. Conscients que ce point n'est pas toujours réalisable au regard du site, il ne s'agit pas d'un élément opposable de l'OAP thématique. Cela doit être pensé dès que possible.

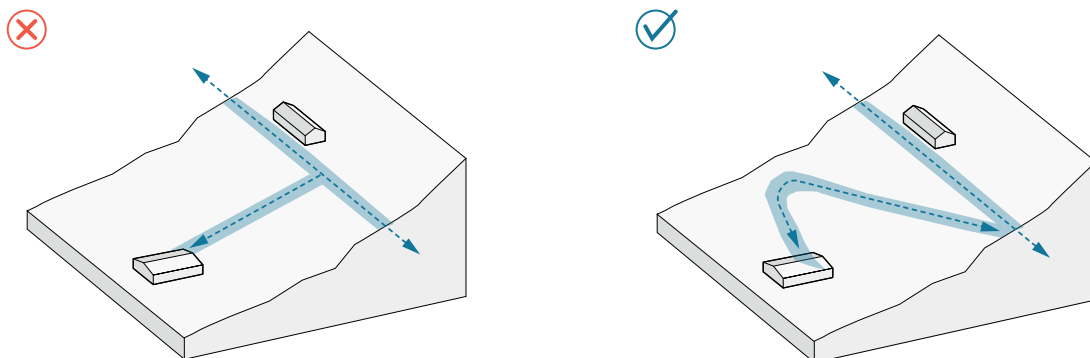


Bien entendu, si cette orientation est à anticiper et intégrer dès la conception, ou dès la réflexion de localisation du projet, des usages agricoles bien spécifiques peuvent empêcher l'application de cette orientation. Néanmoins, il s'agira en cas de projet de respecter l'esprit de cette orientation.

### Les circulations :

Pour chaque type de circulation, il existe des contraintes spécifiques qui définissent les caractéristiques de la voie. Certains seront spécialisés pour un usage spécifique, d'autres seront polyvalents. Il est aussi préférable de dimensionner le gabarit des voies et des aires de manœuvre au minimum nécessaire, avec des limites précises entre les surfaces circulées et les accotements. Les limites peuvent être matérialisées comme une cour bordée de bâtiments ou par des sujets arborés. Une pente comprise entre 2 % et 5 % est nécessaire pour la bonne évacuation des eaux de ruissellement.

Il est préférable de créer le nouveau bâtiment au contact d'un chemin d'accès existant. Si cela n'est pas possible, le tracé de la voie épousera le terrain au plus près de la courbe de niveau



### Les clôtures :

Elles participent à la qualité de l'aménagement des abords. Leur utilisation doit être limitée et au mieux réservée aux enclos pour animaux, vergers ou potagers. Afin de garantir l'insertion dans le paysage, il est important de rechercher l'unité et la simplicité des matériaux. Il est intéressant d'accompagner ces clôtures par une strate végétale.



St Felzins

palissade bois et strate arbustive



Flaujac gare

muret en pierres sèches



St Felzins

haie bocagère



Fourmagnac

fils électriques



Goutepeyrousse

clôture sur piquet bois



Bessonies

cloture sur piquet bois et strate basse

## L'INTÉGRATION DES SERRES AGRICOLES

07

### Orientation 7 : Orientation d'aménagement pour les serres agricoles

La culture maraîchère nécessite pour sa production, la construction de serres qui peuvent avoir un fort impact paysager selon leur localisation, implantations, volumétrie et matérialité. Les serres sont des éléments très prégnants dans le paysage et témoignent aussi d'une vitalité locale en terme d'économie agricole. Leur bonne intégration mais aussi leur qualité permettent de véhiculer ce dynamisme mais aussi de garantir la qualité des paysages et de l'identité locale. En effet, certaines volumétries, architecture standardisée et matériaux aux teintes très visibles contreviennent aux intentions pré-citées. Pour valoriser ces équipements, leur implantation doit être considérée comme celle de tout autre bâti. Elles n'échappent pas aux règles de qualité architecturale, d'intégration topographique, de terrassement, de limite d'imperméabilisation des sols et d'accompagnement végétal qui s'appliquent aux autres bâtiments agricoles.

En reprenant les principes d'implantation vues précédemment, l'implantation d'une serre ne doit pas faire obstacle à la lecture des directions majeures données par le grand paysage (sens de la vallée, ligne de crête, horizon, alignement d'arbres, cours d'eau...) et les constructions bâties (hameaux, sens des bâtiments voisins, présence des risques, notamment des crues..).

#### Dans le grand paysage :

- **Préférer des dimensions raisonnables** : moduler les serres pour parvenir à les intégrer dans le paysage (entre 25 m et 50 m maximum) / rechercher un séquençage
- **Privilégier la démontabilité des structures** : il est important de prendre en compte le temps long, les éléments non démontables sont donc à proscrire au maximum.
- Laisser **une bande de retrait** depuis la route
- Préférer les implantations en fond de parcelle (sans pour autant s'accoler aux cours d'eau) pour limiter l'impact visuel, il est d'ailleurs préférable de soigner le premier plan qui servira de vitrine pour l'exploitation.

#### Dans la strate végétale :

- **Prévoir un espace entre les serres** pour planter des arbustes dans les interstices
- **S'adosser à un espace boisé** : bois, bosquet ou ripisylve pour garantir une meilleure intégration
- Les espaces entre les serres doivent faire l'objet d'un traitement végétal.  
ex : alignements de fruitiers qui profiteront du reflet du soleil suivant le principe des murs-à-pêches.
- Planter une strate arbustive (pouvant participer à la production de l'exploitation) autour des serres (veiller à ne pas créer de zones d'ombrage trop importantes) pour favoriser leur intégration paysagère



#### Dans l'architecture :

- Limiter la surface de serre pour éviter l'effet de « bloc »
- Limiter le nombre de tunnels par exploitation (à faire varier selon les spécificités de chaque exploitation)
- S'implanter en cohérence avec les autres bâtiments de l'exploitation.
- Limiter les serres multiples à deux, voire trois tunnels, afin d'éviter de créer une trop grande barrière visuelle
- Séparer chaque tunnel et groupe de tunnels d'une distance de passage pour permettre une transparence visuelle et atténuer l'effet de masse.

#### Dans la matérialité :

- Viser la plus grande neutralité possible pour garantir une bonne insertion visuelle
- Privilégier le blanc ou la transparence ou encore la couleur verte
- Privilégier des textures les moins réfléchissantes possibles.
- Choisir des plastiques avec une bonne résistance dans le temps.

## // 03. LE BÂTIMENTS

La réponse simplement fonctionnelle est encore l'option la plus largement répandue : des bâtiments préconçus proposant des réponses simplement techniques et souvent en rupture avec leur contexte. Pourtant, une réflexion rapide sur les dimensions, la place des ouvertures, les volumes, les matériaux... permet assez simplement l'édification d'un bâtiment plus harmonieux tout en conservant sa fonctionnalité.

08

**Orientation 8 : Concevoir un bâtiment agricole aux volumétries simples, aux revêtements adaptés aux valeurs paysagères du Grand Figeac et aux détails techniques intégrés**

### VOLUMES

La simplicité et la compacité des volumes sont des qualités des architectures agricoles anciennes qu'il est important de perpétuer dans la conception des constructions contemporaines. Aujourd'hui, c'est souvent l'échelle du bâtiment qui perturbe le paysage, des masses uniformes ont du mal à s'intégrer dans un paysage naturel. Il est possible de réduire l'impact visuel du bâtiment et de casser l'effet « masse » par des moyens architecturaux.

#### Les proportions

La variation des dimensions de hauteur, longueur et largeur vont avoir un impact direct sur l'équilibre visuel du bâtiment. Il est également possible de fractionner le bâtiment en plusieurs volumes, en plus de casser l'effet de masse, cela permet la simplification d'évolutions futures et la création d'espaces extérieurs.

#### Les pentes de toiture

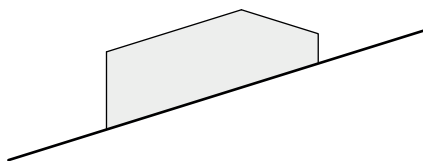
Une faible pente de toiture va renforcer l'effet « barre », alors qu'une pente plus importante va accentuer le caractère dynamique en renforçant la forme du pignon.



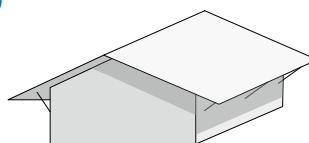
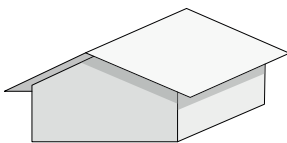
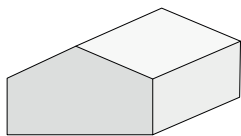
#### Le faitage

La symétrie de la forme permet souvent un bâtiment équilibré. La pente unique convient dans le cas où le bâtiment est peu large. L'ajout d'une extension peut parfois rendre un bâtiment symétrique.

Dans le cas d'un bâtiment en pente, l'accentuation du versant renforce l'accroche au sol (le pan de toiture parallèle au sol peut être plus long que l'autre).



L'installation d'un toit simple, avec de très larges débords ou avec des auvents accentue le volume ou au contraire affine la silhouette générale du bâtiment, notamment par les ombres induites par le soleil. Cela ajoute aussi une protection de la façade ainsi que la création d'espace de circulation extérieure protégées.



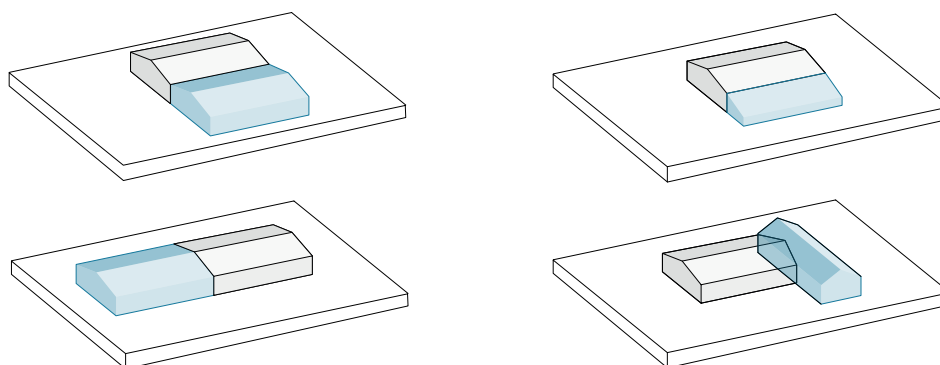
*Bien entendu, si cette orientation est à anticiper et intégrer dès la conception, ou dès la réflexion de localisation du projet, des contraintes architecturales normatives et en lien direct avec l'agriculture peuvent limiter l'intégration de l'entiereté de l'orientation.*

*Néanmoins, les exemples locaux montrent cette possible application dans tous cas de figures, ainsi, il s'agit de respecter l'esprit de cette orientation autant que de possible.*

## RAPPORT A L'EXISTANT

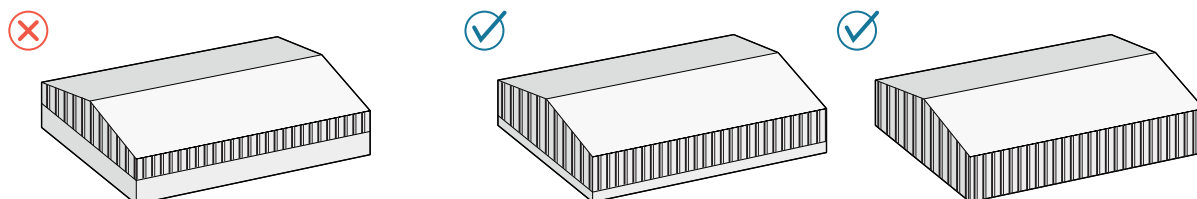
Il est intéressant d'aller vers une compacité des volumes pour éviter la multiplication de petits volumes et de grouper au maximum les programmes. Soit les nouvelles fonctions peuvent prendre place dans le volume initial (mezzanine, réorganisation des programmes...), ou soit pour étendre un bâtiment existant.

Attention, la compacité et simplicité des volumes ne doit pas faire oublier la notion d'échelle. En effet, les bâtiments aux volumétries conséquentes restent complexes à intégrer et entraînent des impacts environnementaux potentiels du fait de la difficulté de s'adapter finement au contexte.

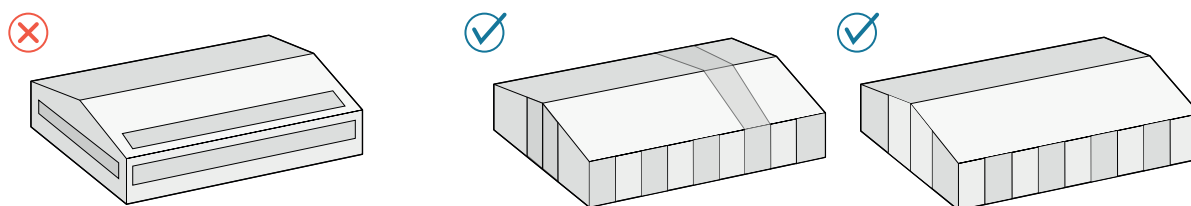


## COMPOSITION DES FAÇADES

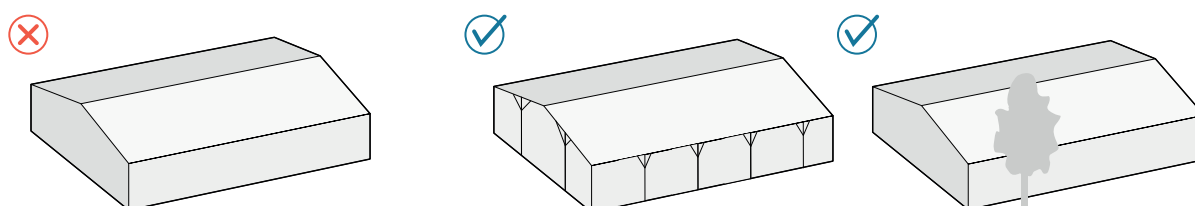
Plutôt qu'un revêtement complet et unique, il est préférable que des événements viennent rythmer la façade dans l'horizontalité ou la verticalité



① **Le soubassement** : la fragmentation d'un bâtiment dans la hauteur ne doit pas se faire de manière égale, le soubassement doit se limiter à moins du tiers de la hauteur du bâtiment.



② **Les percements** : ils doivent composer avec l'ensemble du bâtiment et doivent être symétriques pour apporter de l'équilibre à la façade.

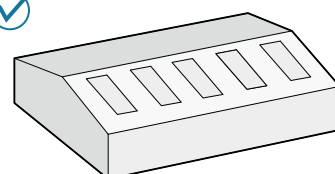
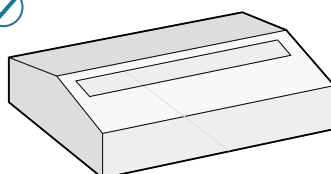
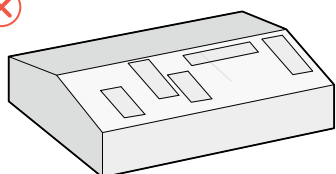


③ **La verticalité** : sur un bâtiment horizontal, il faut privilégier des percements verticaux. Venir placer une verticalité extérieure peut également fonctionner (plantation de haute tige, silos...)

## TRAITEMENT DES COUVERTURES

La toiture est souvent la partie du bâtiment la plus impactante visuellement dans le paysage.

- Privilégier une unité de matériaux et accorder la teinte avec celle des bâtiments alentours.
- Privilégier des gris colorés plutôt que des teintes primaires
- Une toiture sombre sur un parement clair assoit la construction.
- Éviter les percements irréguliers dans la toiture



St Félix

- + Continuité des teintes avec les bâtiments alentours
- + Toiture sombre et façade claire
- + Traitement homogène de la toiture
- Manque d'ouverture
- Manque de rythme (structure peu apparente)
- Absence d'arrière plan



Le Bouyssou Lieu dit la Grassetie

- + Utilisation de la toiture pour photovoltaïque
- + Arrière plan boisé
- Teintes claires (peu en adéquation avec le contexte)
- Traitement homogène et continu sur une longue façade



Fourmagnac

- + Teinte de toiture en adéquation avec le contexte
- Percements irréguliers en toiture
- Manque de mise en avant de la structure (fine)
- Utilisation de matériaux peu durable
- Ouvertures irrégulières sur le pignon



St Felzins

- + Teinte de toiture en adéquation avec le contexte
- + Rythme régulier
- + Mise en avant de la structure
- + Toiture sombre et façade claire

## INTÉGRATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE PAYSAGE

Les bâtiments agricoles constituent des surfaces potentielles non-négligeables d'apport en énergies renouvelables. La pose de panneaux solaires doit cependant s'inscrire dans l'équilibre architectural du bâtiment et de son intégration dans le paysage.

Dans le grand paysage :

- **Éviter les gabarits trop importants** : en raison de la rentabilité escomptée du projet, les surfaces de toitures sont très importantes et par conséquent induisent des bâtiments surdimensionnés et monobloc.
- Ne pas guider la constructibilité d'un bâtiment au seul objectif de production énergétique

Implantation du bâtiment :

- **L'orientation du bâtiment ne doit pas être guidée par la seule recherche de productivité** qui impliquerait une orientation Nord-Sud. Une orientation sud-est ou sud-ouest conduit à une productivité électrique satisfaisante et est parfois mieux adaptée au site et aux besoins fonctionnels de l'exploitation.
- Pour garantir une productivité, il est intéressant de prendre en compte les ombres portées sur la toiture (arbres, montagnes), l'inclinaison de la toiture et la distance d'accès au réseau public d'électricité.

Dans l'architecture :

- **Assurer la couverture de l'ensemble d'un versant** (des rives au faîtage) pour permettre une intégration de la toiture en panneaux photovoltaïques
- Privilégier les **toitures à deux pentes égales** (contrairement à ce que préconisent les développeurs de solaire).
- Penser aux **panneaux photovoltaïques ajourés**, pour garantir l'éclairage naturel du bâtiment.
- Réfléchir à la **correspondance de teintes** et à la continuité de matérialité entre les panneaux photovoltaïques et le bardage du bâtiment.
- **Éviter la pose de panneaux solaires au-dessus d'une couverture existante**, pour éviter de créer une surepaisseur qui sera visible et peu esthétique
- **Proscrire la pose de panneaux solaires sur le bâti ancien de qualité**. Pour les bonnes recommandations se référer à l'OAP bâti rural.

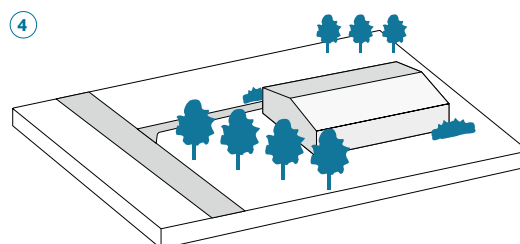
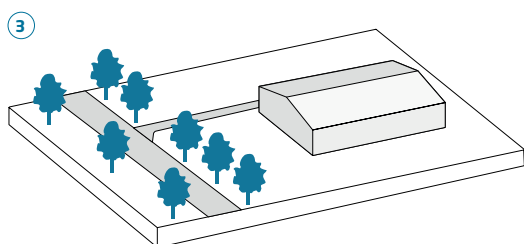
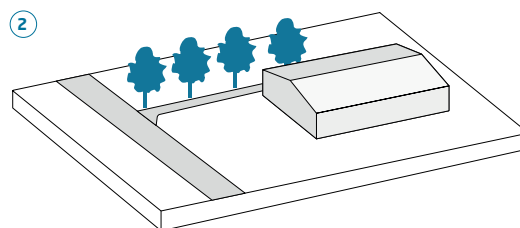
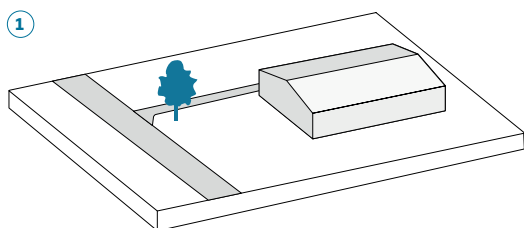
Attention : les champs électromagnétiques produits par les onduleurs doivent être impérativement éloignés des élevages afin de respecter le bien-être animal.



## UTILISATION DU VÉGÉTAL

Dans la première partie, nous avons vu l'importance de s'appuyer sur la végétation existante et d'utiliser des espèces, structures végétales, et échelles similaires à celles présente sur le site. Il est aussi important de prolonger les strates existantes avec l'implantation de nouvelles strates végétales. L'utilisation du végétal permet aussi de mettre en scène les nouvelles constructions :

- ① Créer un repère pour marquer une entrée
- ② Relier l'exploitation à la voirie / indiquer l'orientation de l'exploitation
- ③ Souligner la présence d'un chemin
- ④ Réduire l'impact visuel du bâtiment



## // 04. LA MISE EN OEUVRE ET LES DÉTAILS

### LES DÉTAILS

Le dessin des détails permet d'enrichir la qualité d'un bâtiment agricole :

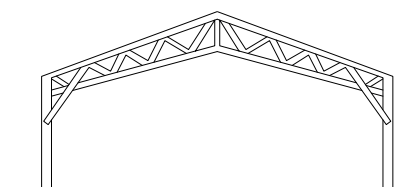
- **Le bardage** : le bois permet de nombreux assemblages qui enrichissent l'aspect final de la façade. Il est important que les découpes soient rigoureusement alignées, posées verticalement, et ne soient pas dans le chemin des eaux pluviales.
- **La ventilation naturelle** : les ventilations et leur dessin servent l'esthétique et la qualité des ambiances en plus de servir le fonctionnement du bâtiment.
- **Les descentes d'eaux pluviales** : elles peuvent accompagner le rythme du bâtiment à l'aplomb de la structure.
- **Les portes** : La porte forme un tout avec la façade lorsqu'elles sont dans le même matériau, le rail et la porte peuvent disparaître dans l'épaisseur du mur.

### LA STRUCTURE

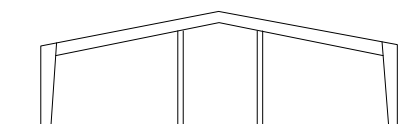
Les structures de bâtiments agricoles sont principalement en bois, métal ou mixte. La mise en oeuvre de la structure dépend de la réponse technique, fonctionnelle ou économique que l'on veut apporter au bâtiment (performances techniques, constructions locales, coût, entretien, pérennité).

Il est cependant possible d'ajouter des subtilités dans les détails de construction :

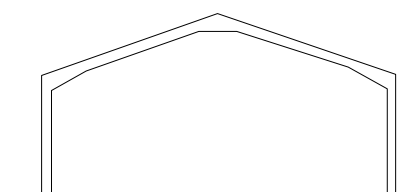
- alléger l'impact visuel et épurer la structure avec des poutres IPN
- attirer le regard avec une charpente en treillis
- affiner les poteaux à la base pour apporter de la légèreté
- désolidariser le parement et la structure pour la rendre visible



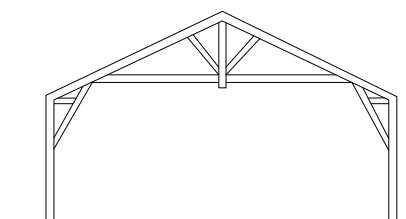
charpente treillis bois



charpente bois lamellé-collé



charpente métal

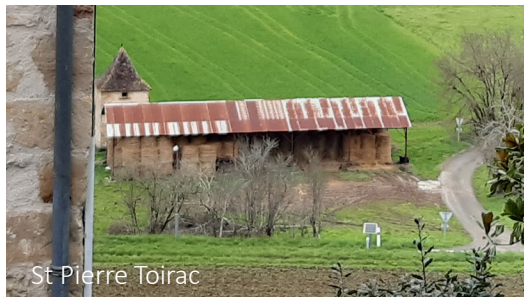


charpente bois traditionnelle

*Bien entendu, si cette orientation est à anticiper et intégrer dès la conception, ou dès la réflexion de localisation du projet, des contraintes inhérentes au projet (implantation déjà existante, présence de risque, règles de sécurité) peuvent contraindre la dite orientation, auxquels cas, elle ne pourra pas être appliquée dans son entièreté.*

La couleur du matériaux est également un sujet de réflexion important dans le projet de construction

- Prendre en compte l'évolution de la couleur dans le temps
- Préférer des teintes sombres ou gris colorés pour atténuer l'impact des bâtiments dans le paysage
- Préférer une teinte unique pour la façade d'un même bâtiment.
- Une toiture sombre et mate attire moins le regard qu'une surface lisse ou brillante



## Charte relative à la construction de bâtiments en zone inconstructible (agricole, naturelle ou forestière) établie par la CDPENAF du Lot

Annexe 1 : fiche de renseignements à joindre au dossier de demande de Permis de construire

Annexe 2 : grille d'analyse des surfaces

### 1 – Les objectifs de la charte :

Selon le code de l'urbanisme les zones agricoles, naturelles et forestières sont par nature inconstructibles. Seules peuvent être autorisées, **par dérogation**, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, à l'exploitation agricole et à son prolongement. Cette volonté législative s'inscrit dans la **préservation de l'outil de production des exploitants** et dans différentes politiques publiques en faveur de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (zéro artificialisation...).

La présente charte permet de fixer le cadre d'examen des dossiers relatifs aux bâtiments agricoles présentés à la CDPENAF. Elle est issue de réunions d'un groupe de travail émanant de la commission.

Le changement de destination des bâtiments agricoles est possible, sous conditions, mais ne relève pas de la présente charte.

Par ailleurs, à l'exception des délibérations des communes relatives aux constructions hors des parties urbanisées et des changements de destination des bâtiments en zone agricole des PLU, il est rappelé que l'avis de la CDPENAF est un **avis simple** qui vise à éclairer l'autorité compétente **mais ne s'impose pas à elle**.

### 2 – Les critères d'analyse

Toute construction en zone agricole, naturelle ou forestière sera subordonnée à une étude préalable de la demande par la DDT chargée du secrétariat de la CDPENAF, sur la base des éléments fournis par le demandeur.

La fiche de renseignements annexée à la présente charte est à joindre au dossier de demande de permis de construire, dans le cadre d'une demande de dérogation à la construction d'un bâtiment agricole en zone inconstructible.

S'agissant d'une demande dérogatoire à l'inconstructibilité des zones agricoles, naturelles ou forestières, **l'absence d'éléments probants** permettant de comprendre et d'analyser la demande entraînera **un avis défavorable de la CDPENAF**.

Tout projet devra donc répondre à **l'ensemble des critères suivants** pour bénéficier de la dérogation :

- Être porté par un exploitant agricole en activité ;
- Être lié à une activité agricole significative ;
- Être nécessaire à l'activité agricole ou constituer son prolongement ;
- Avoir un dimensionnement cohérent avec les besoins de l'exploitation ;
- Avoir une localisation appropriée afin de limiter l'impact sur le foncier de production.

Dans le cas où les éléments attendus et nécessaires à l'analyse du dossier ne sont pas suffisants et que la CDPENAF formule un avis défavorable, le pétitionnaire, s'il le juge nécessaire et à l'appui d'éléments



# ORIENTATION d'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION THEMATIQUE VOLET 4

**APPROUVE LE 24/06/2025**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
24/06/2025

**PIECE DU PLUi**

# 3.2

**OAP «le long du chemin de  
Compostelle»**

L'ensemble des visuels et de contenus sont issus des études menées dans le cadre du classement UNESCO :

Cadrage et établissement des cahiers de gestions locaux des sept tronçons de sentier et leur zone tampon (Volga et Monono)

Atlas des biens français sur la liste du patrimoine mondial, en application de la convention de l'unesco sur le patrimoine culturel et naturel

Partenaires : Pollen, Chemins de Compostelle patrimoine Mondial, Agence Française des Chemins de Compostelle, PNr des Causses du Quercy, UNesco Géoparc mondial, Ministère de la Culture, Préfet de la Région Occitanie.

# OAP « Le long du chemin de Compostelle »

Accompagnement aux interventions le long du Chemin de Compostelle et au sein des tronçons UNESCO



Le long du Chemin Montredon / Figeac  
Source : Etude Chemin Faisons...  
Monono / Volga

## Secteur d'intervention de l'OAP :

Le long du chemin de St Jacques de Compostelle et au sein de la zone tampon définie dans le cadre du classement UNESCO des tronçons Montredon-Figeac et Faycelles Cajarc

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation vise à accompagner l'ensemble des aménagements et projets de toutes natures (extension, construction, installations, aménagements...) au sein de ce périmètre.

Ce périmètre est inscrit réglementairement sous la forme d'une prescription graphique et correspond au périmètre d'intervention de cette OAP thématique.

Les objectifs principaux consistent à :

- Allier l'échelle locale et l'aura internationale du Chemin de SJDc
- Mêler patrimoine mondial et problématiques locales
- Articuler modalité d'itinérance et réalités habitantes
- Accompagner les pétitionnaires et les élus dans la mise en valeur de ce patrimoine de mise en scène de l'identité paysagère du Grand Figeac

## // **SOMMAIRE**

---

### **6 // 01. CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DES TRONÇONS**

Enjeux et objectifs

Diagnostic des Tronçon : Montredon - Figeac et Tronçon : Faycelles - Cajarc

### **7 // 02. LES ACTIONS A MENER**

Sur le tronçon Montredon - Figeac

Sur le Tronçon : Faycelles - Cajarc

### **18 // 03. PÉRIMÈTRE ET SECTEURS CONCERNÉS PAR LES ENJEUX ET OBJECTIFS**

Sur le tronçon Montredon - Figeac

Sur le Tronçon : Faycelles - Cajarc

# 1/ CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DES TRONÇONS

## 1.1 ENJEUX ET OBJECTIFS

### ENJEUX ET OBJECTIFS

#### LE BIEN CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

- Un Bien en série, inscrit depuis 1998 et :
  - qui couvre 10 régions, 32 départements, 95 communes,
  - qui réunit 64 monuments, 7 ensembles monumentaux, et 7 tronçons de sentier situés sur la voie du Puy.
- Un bien étendu et discontinu, avec une grande diversité de composantes, certaines majeures et d'autres plus modestes.



ALLIER ÉCHELLE LOCALE ET AURA INTERNATIONALE

#### LA GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DU BIEN

- Elle est assurée par l'État français, garant de la Valeur Universelle Exceptionnelle, qui a signé la Convention du patrimoine mondial l'engageant auprès de l'Unesco.
- Elle est pilotée par le Préfet de la région Occitanie pour l'ensemble des dix régions et par des comités plus locaux.
- Elle est supervisée par l'Agence des chemins de Compostelle (ACIR) qui veille à sa préservation, sa gestion et son animation en accompagnant et soutenant les propriétaires sur toute la France (une centaine de collectivités territoriales).



MÊLER PATRIMOINE MONDIAL ET PROBLÉMATIQUES LOCALES

#### UNE LIVRAISON ATTENDUE DES PLANS DE GESTION

- Nécessité, depuis 2007 et pour tout Bien Unesco, d'avoir un Plan de gestion pour s'assurer de la bonne préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle.
- Il s'agit d'une construction rétrospective de ces plans de gestion, et ce à deux échelles complémentaires :
  - Un Plan de gestion national, prévu en 2021-2022
  - Un Plan de gestion local, pour chaque tronçon (ainsi que pour les monuments et ensembles monumentaux inscrits)
- Une livraison de l'ensemble avant fin 2022, de façon à s'articuler avec l'évaluation périodique de l'Unesco programmée en 2023.



ARTICULER MODALITÉS D'ITINÉRANCE ET RÉALITÉS HABITANTES

Source : Etude Chemin Faisons...  
Monono / Volga

## RAISONS D'ÊTRE

- Des tronçons implantés sur la voie du Puy en Velay, voie la plus ancienne à avoir été aménagée, dans les années 1970, en tant qu'itinéraire de GR homologué par la Fédération de randonnée.
- Une série de tronçons qui illustre la notion de pèlerinage, les conditions du voyage en mêlant patrimoines matériel et immatériel.
- La volonté d'illustrer la diversité des ambiances paysagères présentes sur l'ensemble de l'itinéraire, d'où l'importance de restituer le travail des plans de gestion à l'échelle de l'itinéraire et pas seulement du tronçon.
- Des tronçons « laboratoire » dont l'élaboration des Plans de gestion doit aider à la réalisation de ceux du reste de l'itinéraire.

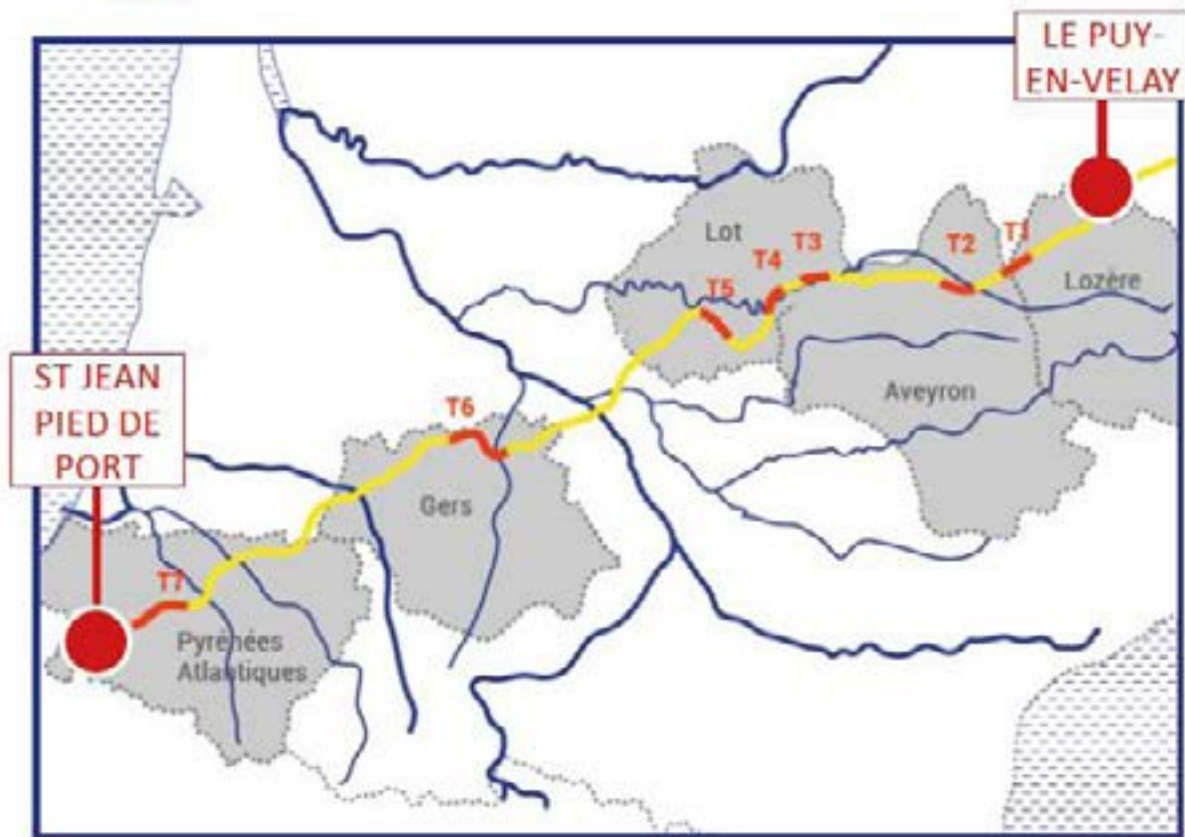
## SPÉCIFICITÉS ET COHÉRENCE

- L'objectif de cette étude, à travers la participation de tous les acteurs concernés, est de se mettre :

- dans les pas du pèlerin, pour identifier ce qui fait paysage, patrimoines et valeurs du cheminant,

- et dans la peau des acteurs, habitants et usagers pour comprendre les enjeux et problématiques quotidiens dans lesquels s'inscrit le chemin et la pratique d'itinérance,

afin d'identifier collectivement ce qui fait paysage et patrimoine, et de valoriser les territoires traversés et leurs multiples composantes, dans un esprit d'échange et de partage de savoir-faire, d'initiatives et de projets pertinents.



### T3 MONTREDON - FIGEAC

Premier des trois tronçons lotois, à cheval entre le Ségalais et la Limargue, il est jalonné de bourgs perchés offrant points hauts et vues lointaines. Dernier tronçon du massif central, il est marqué par la présence l'élevage bovin qui façonne des paysages arrondis.

### T4 FAYCELLES - CAJARC

Tronçon de transition entre Limargue et Causse, passant des prairies aux pelouses, de l'élevage bovin à celui ovin, il se caractérise aussi par une présence plus sensible de la pierre, proposant un riche patrimoine archéologique et vernaculaire (dolmens, caselles, murets, etc.). L'arrivée à Cajarc avec son cirque majestueux sur le Lot en constitue un réel point d'orgue.

Source : Etude Chemin Faisons...  
Monono / Volga

## 1.2 DIAGNOSTIC ET ENJEUX DES TRONÇONS

Le diagnostic qui suit a établi divers enjeux pour la valorisation du bien UNESCO. Parmi ceux-ci, des enjeux paysagers et urbains sont relevés :

- 1- La restauration du bâti patrimonial dans les bourgs, les hameaux et les écarts (voir dispositions générales du règlement écrit ainsi que l'OAP accompagnement à l'évolution du bâti rural).
- 2- Le développement urbain (voir règlement des zones).
- 3- Le maintien du bocage et des alignements d'arbres en bord de voies, de chemins, ou délimitant les parcelles, ainsi que les arbres isolés, les ouvertures et fenêtres paysagères (voir points remarquables repérés sur ces périmètres et grands cônes de vue repérés sur le règlement graphique).
- 4- Le maintien des éléments caractéristiques du causse comme les murets de pierre sèches, caselles, grangettes, dolines et lapiaz.
- 5- Les constructions en zones A et N, l'implantation des bâtiments agricoles et la gestion de leurs abords (voir OAP Intégration des bâtiments agricoles dans le grand paysage et leur contexte).

Ces enjeux doivent être pris en compte avec des prescriptions strictes concernant tout aménagement ou projet dans ces deux périmètres.

L'objectif étant la préservation, la mise en valeur de l'usage de ces chemins de Saint-Jacques de Compostelle afin d'allier l'échelle locale et l'aura internationale du Chemin de SJDc ; mêler patrimoine mondial et problématiques locales ; articuler modalité d'itinérance et réalités habitantes ; accompagner les pétitionnaires et les élus dans la mise en valeur de ce patrimoine de mise en scène de l'identité paysagère du Grand Figeac.

# 2/ ACTIONS A MENER

## 2.1 SUR LE TRONÇON MONTREDON-FIGEAC

T3 : MONTREDON - FIGEAC				
	Fiche-action	Secteur clé	État des lieux	Piste et préconisation à creuser
Fiche situation	<p><b>Porter une attention à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles à proximité du Chemin.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant la descente du lac de Guarande.</li> <li>- Autres situations à déterminer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact partiel visible des bâtiments avec des "arrières d'exploitation", visibles depuis le chemin, impacts environnementaux.</li> </ul>	<p><b>Piste et préconisation à creuser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les impacts, réfléchir aux interfaces entre exploitations et chemin.</li> <li>- L'activité agricole est dynamique sur le secteur, il faut peut-être néanmoins être vigilant quant impacts sous-jacents qu'elle génère. (Voir CR de l'AIT2)</li> </ul>
Fiche situation	<p><b>Porter une attention aux dynamiques d'urbanisation et réfléchir aux cohabitation avec le Chemin. [ajouté une Fiche-action collective]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À déterminer et cerner collectivement.</li> <li>- Proximité du lac de Guarande.</li> <li>- À la sortie de Saint-Félix</li> <li>- Abords de Figeac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique d'urbanisation forte qui s'accroît à l'approche de Figeac.</li> <li>- Impact visible des bâtiments et habitations.</li> <li>- Une privatisation des points de vue sur les chemins de crête.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les impacts, penser les interfaces entre habitations et Chemin, penser les franges.</li> <li>- Anticiper l'implantation de nouvelles habitations ou autres à proximité du Chemin.</li> <li>- Identifier les documents réglementaires, les outils à mobiliser.</li> </ul>
Fiche secteur	<p><b>Ménager un lieu de pause à Saint-Félix.</b></p>	Centre-bourg de Saint-Félix, projet de lieu de pause en face de l'église.	Réflexion et projet de mise en place d'un lieu de pause.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de trouver une cohérence entre les différents habitats sur l'ensemble de l'itinéraire, en termes de message, de configuration d'installation.</li> <li>- Porter une attention aux matériaux utilisés, de façon à ce qu'il permette d'éviter la recette écœurée et qu'il s'adapte au mieux à l'histoire, à la géographie et aux paysages qui les entourent.</li> <li>- Prendre garde au sur-aménagement du chemin.</li> </ul>
Fiche secteur	<p><b>Traiter l'entrée de village de Montredon.</b></p>	Route aménagée à l'entrée de Montredon	Projet récent et qualitatif, mais manque de lisibilité du lieu, et manque d'indication et d'orientation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à des améliorations.</li> <li>- A inscrire dans une réflexion plus globale sur les entrées et sorties de villages, notamment sur le Chemin.</li> </ul>

### T3 : MONTREDON - FIGEAC

	Fiche-action	Secteur clé	État des lieux	Piste et préconisation à creuser
Fiche secteur « exemple à suivre »	<b>Ménager un lieu de pause au lac de Guirande.</b>	Autour du Lac de Guirande.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'un lieu de pause aménagé.</li> <li>- Réflexion sur l'installation d'une œuvre d'art refuge sur les bords du lac (citerne-lit).</li> <li>- Réflexion sur l'aménagement d'une boucle locale autour du lac.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à une cohérence d'ensemble pour le ménagement des bords du lac de Guirande.</li> <li>- Intégrer les différents publics dans la démarche (pêcheurs, locaux, pèlerins).</li> </ul>
Fiche secteur	<b>Halte à l'inconfort du marcheur.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Section goudronnée du chemin qui descend sur Figeac.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une section avec un dénivelé important, qui pose des problèmes en termes de confort de la marche.</li> <li>- Pas de solutions à court terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener cette action sur le long terme</li> <li>- Identifier en premier lieu les blocages.</li> </ul>
Fiche secteur « exemple à suivre »	<b>Le jardin de l'église de Montredon.</b>	Jardin de l'église de Montredon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace (jardin) mis à disposition par la commune pour, entre autre, les pèlerins.</li> <li>- Réhabilitation d'un jardin de curé.</li> <li>- Accompagnement par le CAUE.</li> <li>- Projet bénévolat.</li> </ul>	Présenter la démarche.
Fiche secteur « exemple à suivre »	<b>L'espace d'accueil des pèlerins dans le centre de Montredon.</b>	Anneaux de l'église de Montredon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet associatif bénévolat.</li> <li>- Symbole même de l'accueil et du partage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter le mode de fonctionnement</li> <li>- Indiquer les avantages et les contraintes (financiers, etc.).</li> </ul>
Fiche secteur « exemple à suivre »	<b>La restauration ambulante.</b>	Parking de la chapelle de Guirande	Une initiative de restauration ambulante qui démarre.	Présenter le mode de fonctionnement.
Fiche secteur « exemple à suivre » ?	<b>Le gîte-restaurant du Terfy.</b>	En amont du lac de Guirande	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une initiative privée de restauration d'un habitat rural et d'un tour à pain.</li> <li>- Accueil des pèlerins.</li> </ul>	Présenter la démarche qui a abouti à la mise en place de cet espace qui allie restauration et hébergement.
Fiche secteur « exemple à suivre » ?	<b>Modification du tracé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la sortie de Saint-Félix.</li> <li>- Autres secteurs à déterminer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du tracé à la sortie de Saint-Félix qui permet d'éviter la route goudronnée.</li> <li>- Modification du tracé pour pérenniser le chemin.</li> </ul>	Présenter les modalités de modification.

## 2.2 SUR LE TRONÇON FAYCELLES - CAJARC

### T4 : FAYCELLES - CAJARC

	Fiche-action	Secteur clé	État des lieux	Piste et préconisation à creuser
Fiche situation	Préserver les motifs paysagers caractéristiques du tronçon. Maintenir les dolines et les paysages ouverts.	Plusieurs secteurs à déterminer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture des paysages.</li> <li>- Disparition de motifs paysagers caractéristiques du tronçon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir aux modalités d'interventions et de gestion à court, moyen et long termes.</li> <li>- Travailler sur des ouvertures ponctuelles d'espaces pour le maintien de points de vue (plus facile que des actions générales).</li> <li>- Creuser les préconisations en fonction des possibilités.</li> <li>- A court terme : identifier ces secteurs et déterminer les actions à mener.</li> </ul>
Fiche situation	Porter une attention aux dynamiques d'urbanisation diffuse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Béouier et urbanisation diffuse.</li> <li>- Arrivée sur Cajarc.</li> <li>- Autres secteurs pavillonnaires ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banalisation du paysage, destruction de vues (sur le château de Béouier par ex), enjeux des limites des propriétés, etc.</li> <li>- Mauvais et valorisation de motifs paysagers (ex : moyette à Cajarc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementer/accompagner les futures constructions et projets.</li> <li>- Identifier les outils réglementaires à mobiliser.</li> </ul>
Fiche secteur	L'entrée de Faycelles et la dimension Unesco, FA collective.	Halle de Faycelles, en centre-bourg.	Une halle bien aménagée mais où il manque l'aspect signalétique Unesco.	Réflexion à mener sur la signalétique, la médiation et la mise en réclt. Voir GRAT2
Fiche secteur	L'arrivée sur Gratalou à valoriser et apaiser.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La traversée de la Route RD19.</li> <li>- L'espace public autour de la salle polyvalente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité pour le marcheur.</li> <li>- Contexte de traversée de village.</li> <li>- Départ d'une boucle locale.</li> <li>- Projet de point relais d'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Penser des principes d'aménagement de voirie adaptés.</li> <li>- Réfléchir aux modalités d'implantation du point relais d'information.</li> </ul>
Fiche secteur	L'arrivée sur Cajarc : quel cirque ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chemin en balcon sur Cajarc.</li> <li>- Cascade de Carthue sur les hauteurs de Cajarc.</li> <li>- Belvédère sur Cajarc.</li> <li>- Entrée du village.</li> </ul>	<p>Une fin de tronçon qui présente de nombreuses qualités (point de vue, ambiances paysagères singulières, descente avec un certain dénivelé, etc.) et méritent d'être valorisés et pensés de façon cohérente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation et valorisation du chemin en balcon sur Cajarc.</li> <li>- Mise en valeur et ménagement du point de vue sur Cajarc avant l'amorce de la descente finale.</li> <li>- Réflexion sur l'arrivée du centre-bourg et l'urbanisation diffuse associée. (Fiche situation "Porter une attention aux dynamiques d'urbanisation diffuse")</li> </ul>

#### T4 : FAYCELLES - CAJARC

	Fiche-action	Secteur clé	État des lieux	Piste et préconisation à creuser
Fiche secteur « exemple à pour/suivre »	Le maintien des espaces ouverts et le rôle de l'Association Foncière Pastorale	Causse de Gréalou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La genèse (constat sur dynamique d'enrichissement).</li> <li>- La mise en place.</li> <li>- Le fonctionnement et la gouvernance.</li> <li>- Les pistes de développement.</li> <li>- Outils qui se veut pérenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple qui fait écho à l'entretien des paysages ouverts.</li> <li>- Passer de l'exemple à suivre à F « exemple à poursuivre »</li> </ul>
Fiche secteur « exemple à suivre »	L'œuvre d'art refuge Super Cayrou	Causse de Gréalou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place du projet.</li> <li>- Les contraintes techniques.</li> <li>- La prise en compte du contexte.</li> <li>- Les répercussions sur le territoire de cette « nouvelle attraction » (parkings nécessaires, etc.)</li> <li>- La création d'un sentier spécifique qui s'accroche au Chemin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter la démarche.</li> <li>- Voir CR AT2</li> </ul>
Fiche secteur « exemple à suivre »	Le projet Chemin-livre	De Gréalou à Cajarc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du patrimoine vernaculaire en pierre sèche.</li> <li>- Implication de différents acteurs du territoire (PNR, artisans, communes).</li> <li>- Implication bénévole.</li> </ul>	Présenter le projet, les acteurs impliqués et mobilisés.
Fiche situation	L'aménagement des centres-bourgs : une affaire à suivre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gréalou (projet « cœur de village »)</li> <li>- Autres centre-bourgs ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de réaménagements, de valorisation et de dynamisation qui s'appuie sur les opérations "cœur de village"</li> <li>- Accompagnement fort du CAUE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à une cohérence d'ensemble.</li> <li>- S'intéresser sur les enjeux, les outils, dispositifs et techniques d'aménagement à mettre en place.</li> </ul>

# 3/ PÉRIMÈTRE ET SECTEURS CONCERNÉS PAR LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'OAP

## SUR L'ENSEMBLE DU PERIMETRE DE SENSIBILITE PAYSAGERE

01

### ORIENTATIONS

#### 1) La rénovation du bâti patrimonial dans les bourgs, les hameaux et bâti isolé.

##### Pour toute construction :

- > les restaurations patrimoniales des maisons traditionnelles et leurs annexes doivent respecter le chapitre PARTIE I, chapitre IV. 3 du règlement écrit.
- > les changements d'affectation de bâtiments agricoles traditionnels doivent respecter l'OAP thématique dédiée.

##### Pour les constructions à destination de logement :

- la conservation et la reconduction des enduits traditionnels (matière, couleur, vocabulaire ornemental éventuel...) doivent être assurées
- les appareils rustiques tout venant (éviter les rejointements à pierre vue avec du mortier « ton pierre ») doivent être conservés,
- la conservation ou la reconduction à l'identique des portes anciennes et la reconduction de fenêtres en bois à deux ouvrants à la française et à croisées (6 « petits carreaux ») doivent être assurées,
- les volets roulants au profit des contrevents en bois peints sont interdits,
- la reconduction des matériaux et des mises en œuvre traditionnels des couvertures doit être assurées autant que possible ou démontrer l'impossibilité de la réalisation,
- l'isolation par l'extérieur pour les parois ou d'isolation en « sarking » pour les toitures est interdite,
- les plancadous, galeries et gardes-corps extérieurs en bois (laissés naturels) doivent être absolument préservés.

Pour **les granges en changement d'affectation**, en plus des orientations inscrites au sein de l'OAP thématique dédiée, doivent :

- Limiter la création d'ouverture en façade en particulier les baies larges (type porte-fenêtre).
- Proscrire les contrevents sur les ouvertures créées sauf celles aux dimensions réduites
- Proscrire la création de lucarne en toiture (sauf ponctuellement une lucarne fenièrre : une maximum par long pan de toiture).
- Privilégier la conservation des portes d'accès en bois pleines
- Exclure l'isolation par l'extérieur pour les parois ou l'isolation en « sarking » pour les toitures,

#### 2) Le développement urbain

Ce tronçon de chemin offre des paysages ouverts où la vue peut porter loin, et il est l'un des plus « entretenus » et des plus habités parmi ceux inscrits à l'UNESCO. Il fait l'objet d'une réelle pression urbaine, plus particulièrement entre Saint-Félix et Figeac.

Ces vastes zones sont situées à proximité immédiate ou sont traversées par le chemin. Elles sont susceptibles d'entraîner une très forte banalisation des paysages – en particulier à Guirande - : mitage, extensions lâches et sans caractère, cheminement de zones urbaine en zone urbaine, juxtaposition de pavillons en rupture complète avec le bâti vernaculaire par les proportions, les matériaux, les couleurs, les clôtures, la palette végétale d'accompagnement...

Il convient de veiller à préserver les îlots de bâti ancien de caractère en secteur rural en excluant ou en maîtrisant très strictement les extensions d'urbanisation (Lacoste, Raynal, Guirande, le Terly,

les Cordiers, La Cipièrre/la Baraquette, Bord), et de favoriser une urbanisation plus regroupée et valorisant les entrées de bourg conformément au règlement graphique.

L'attention devra également être portée aux secteurs pavillonnaires déjà présents et traversés par le chemin, notamment à Saint-Félix : **le traitement des clôtures ainsi que celui des voies et de leurs bas-côtés doit éviter tout « durcissement »** (exclure les trottoirs, les murs...) et conserver l'ambiance actuelle de jardins, ouverte et accueillante.

### 3) Le maintien du bocage et des alignements d'arbres

Les haies et les alignements d'arbres (chênes, frênes, pommiers) en bord de voies ou délimitant les parcelles sont un attribut caractéristique et marquant, mais en régression et parfois menacé, de ces paysages de Limargue et de Ségala très agricole. Ils sont particulièrement marquants dans les secteurs de Guirande, ou entre les Cordiers et Saint-Félix. **Ces éléments, qui contribuent fortement à la lisibilité et à la qualité de la trame agricole, sont à préserver.**

A titre plus anecdotique, on rencontre encore quelques châtaigneraies, éléments caractéristiques du Ségala qu'**il s'agit de préserver également.**

Enfin, avant d'aborder les causses, l'eau est présente en surface au fond des vallons, ainsi que par de nombreuses sources et fontaines. Quelques zones humides très localisées sont encore présentes.

Dans l'espace parcouru, la transition entre Ségala et Limargue n'est forcément toujours très franche. On peut la situer au niveau de Saint-Félix. Outre l'occupation du sol, des marqueurs complémentaires affirment la transition : architecture traditionnelle et pentes de sols notamment.

### 4) Les constructions en zones A et N, l'implantation des bâtiments agricoles et la gestion de leurs abords

Le paysage agricole très entretenu traversé par le chemin nécessite la présence de bâtiments d'exploitation. Ces derniers lorsqu'elles existent ou doivent évoluer, doivent travailler leur intégration paysagère par des **plantations d'accompagnement** (essences champêtres locales) à Lalaubie, Tournié ou les Cordiers et **intégrer l'ensemble des dispositions inscrites dans l'OAP thématique dédiée aux bâtiments agricoles.**

En zones A et N, les possibilités de constructions nouvelles sont limitées (seuls les bâtiments agricoles, les équipements publics, et les extensions et les annexes des bâtiments existants sont généralement autorisés). Les possibilités de changements de destinations de bâtiments existants en habitation nécessitent une attention particulière. Les locaux et équipements techniques liés aux services publics (antennes relais de radiotéléphonie, réservoirs d'eau...) **doivent faire l'objet d'une intégration directe au bâtiment ou dans les éléments connexes** : murets, haies, toiture, annexes, lorsqu'ils jouxtent le chemin.

**Les grillages** à maille rigide sont interdits au sein du secteur et privilégier les clôtures en acier galvanisé à large maille non peintes ou les couleurs neutres et mates (brun terre d'ombre ou gris foncé mat), en limitant leur hauteur et en prévoyant un retrait de leur implantation de 2 à 3 mètres par rapport au chemin afin de permettre une revégétalisation naturelle entre la clôture et le chemin.

Un grillage ursus en acier galvanisé non peint à large mailles sur poteaux bois, ou deux à trois rangs de fil barbelé doublés ou non d'une clôture électrique, également sur poteaux bois est à privilégier.

**Enfin, l'implantation de parcs photovoltaïques, tous types de trackers ou de modes de production d'énergie renouvelable éolien, dans la zone de sensibilité paysagère est exclue.**

## 5) L'implantation d'équipements de tourisme et loisirs (secteur du lac de Guirande notamment)

Les équipements touristiques et de loisirs (campings-caravanings, terrains aménagés pour les loisirs...) qui sont généralement zonés en STECAL NI ou Nt doivent faire l'objet d'une vraie réflexion d'aménagement intégrant la proximité directe du chemin. Des attentes en termes de **traitements des limites sont donc obligatoires, l'absence de clôture manufacturée** est attendue. Les limites doivent principalement être **réalisées sous forme végétalisée avec des essences locales**.

Les lieux de pauses liés au chemin doivent faire l'objet **d'un aménagement léger** en cohérence avec leur environnement (aménagement discret, éviter ou limiter strictement les panneaux, utiliser des matériaux du lieu...) et **doivent pouvoir être temporaires et démontables**.



Au sein de la zone de sensibilité paysagère

## Légende



PDP : Patrimoine Paysage et orientations d'aménagement

Le patrimoine vernaculaire et paysager témoin des usages passés lié à l'agriculture, l'élevage, la vie quotidienne et sociale sont à conserver.

Les travaux ayant pour effet de modifier l'un de ces éléments sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ces éléments ne doivent pas être démolis. La restauration de ces éléments doit être réalisée dans le respect des matériaux et techniques constructives traditionnelles. La démolition des murets de pierres est interdite ; les murets seront reconstruits dans le respect des matériaux et des techniques constructives traditionnelles en cas de sinistre.

Les travaux de conservation et de restauration de ces éléments doivent prévaloir. Toutefois, dans le cas d'aménagement (et notamment d'aménagement public ou d'intérêt public), ces éléments pourront être déplacés et intégrés dans le projet d'aménagement afin de participer à la composition de l'opération. La démolition des murs traditionnels lotois et aveyronnais de pierre sèche ou bâtis au mortier de manière traditionnelle est interdite. Les murs sont reconstitués dans le respect des caractéristiques traditionnelles en cas de destruction ou sinistre.



GCV : Grand cône de vue à protéger et orientations d'aménagement

Toute construction ou installation susceptible de masquer le point de vue identifié est interdite. Les éventuels aménagements et plantations sont conçus pour préserver le caractère ouvert et l'intérêt paysager de ces espaces.



Zone de sensibilité paysagère liée aux tronçons SJDC

01

Les orientations d'aménagement développées sur l'ensemble du périmètre de sensibilité paysagère doivent être respectées. Les oap thématiques :  
oap « qualité d'aménagement et intégration des zones économiques » (volet 1)

oap « accompagnement à l'évolution du bâti traditionnel et changement de destination » (volet 2)

oap « intégration des bâtiments agricoles dans le grand paysage et leur contexte » (volet 3)

oap « franges habitées et biodiversité » (volet 5)

doivent être particulièrement respectées. L'impossibilité d'application d'une orientation doit être démontrée. L'autorisation d'urbanisme pourra être refusée si les conditions d'insertion ne sont pas rassemblées ou si l'impact envers un motif paysager (muret, haie, arbre isolé, cazelle, lisière urbaine protégée;..) est évalué comme trop important.

## 2.1 SUR LE TRONÇON MONTREDON-FIGEAC

Cajarc



## ORIENTATION PAYSAGE

N° 18 GCV Ensemble paysager caractéristique avec dolines habitée par un réseau de muret, cayrou, caselle. Une émergence rocheuse est visible.

Une Ligne boisée est présente et en remontant des spécimens isolés au port libre. Ce secteur est situé en zone Na et Ap à l'Est du chemin et A à l'ouest.

L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelles constructions de bâtiments agricoles. Les projets de constructions de bâtiments agricoles devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps. L'ensemble des motifs paysagers (dolines, muret, cayrou, caselle, haie bocagère, arbre isolé) sont protégés et doivent respecter la règle dédiée LE PATRIMOINE VERNACULAIRE DIT « PETIT PATRIMOINE » du règlement écrit.

N°19 GCV Vue depuis le haut du cirque permet de découvrir la vallée du Lot. Installer un marqueur pour inviter à contempler la vue, outils d'interprétation du paysage à réfléchir mais simple pas invasif.

Il conviendra d'entretenir la végétation au moins sur 30m sur la falaise afin que le paysage ne se referme pas.

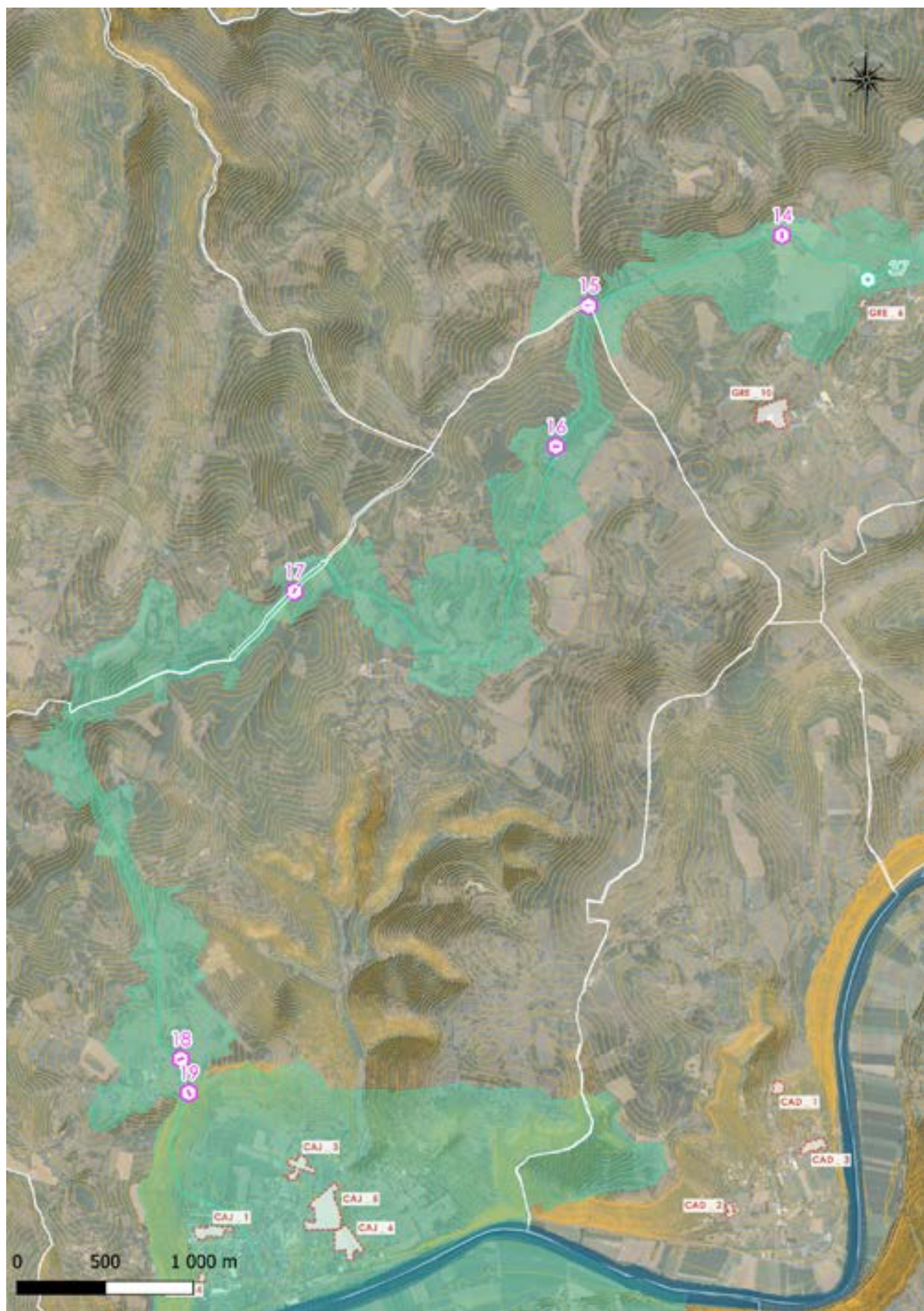


18 GCV



19 GCV

## Cajarc- Grealou



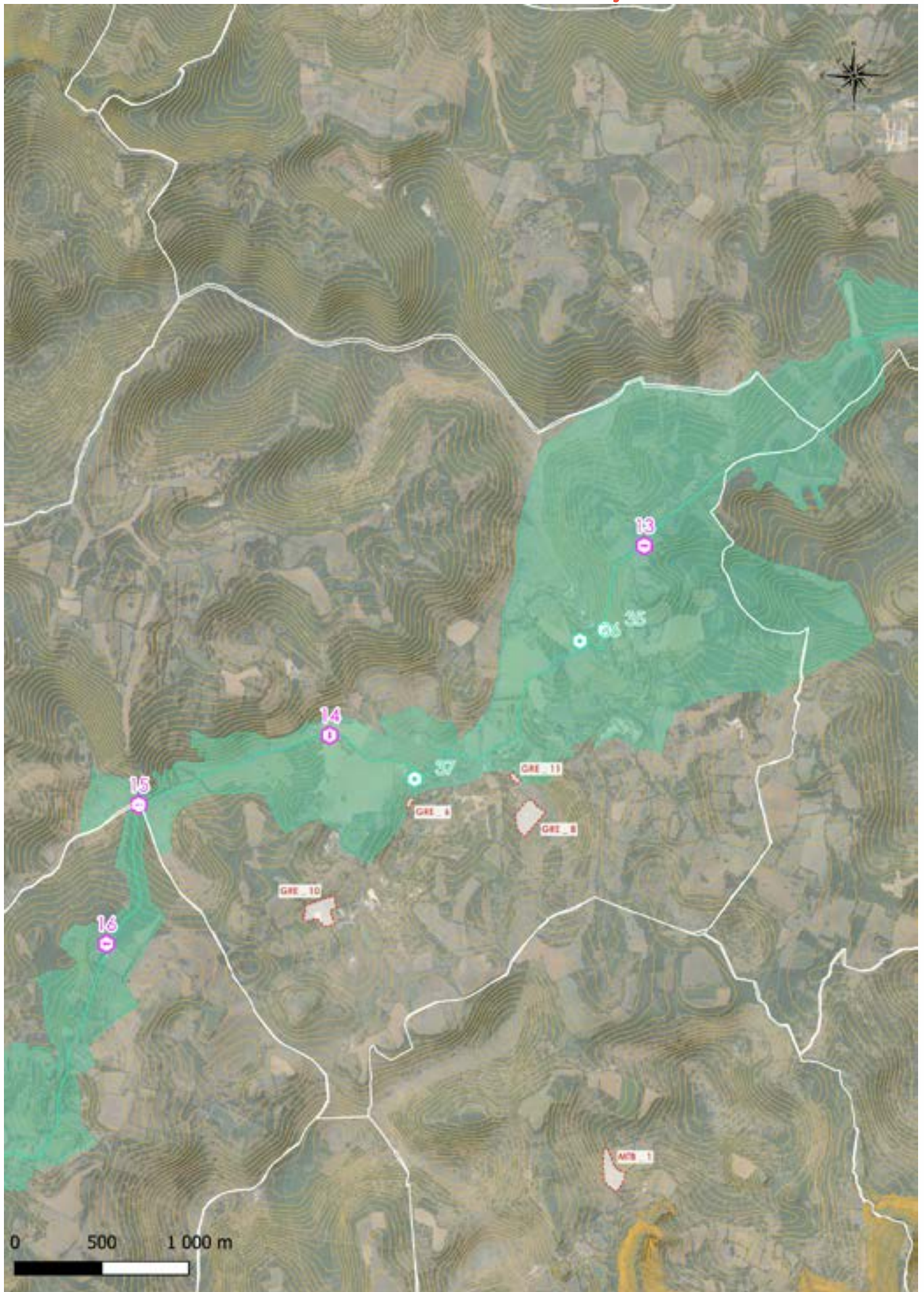
## ORIENTATION

N 17 GCV Changement de séquence paysagère : Sol sableux, zone humide, cause plus dense et refermé.

L'ensemble des motifs paysagers (muret, cayrou, caselle, haie bocagère, arbre isolé) sont protégés et doivent respecter la règle dédiée \_LE PATRIMOINE VERNACULAIRE DIT « PETIT PATRIMOINE » et l'ensemble des règles dédiées aux dispositions relatives à la préservation des continuités écologiques du règlement écrit.



17 GCV



## ORIENTATION

N° 13 GCV Doline, élément identitaire du paysage caussenard le secteur est en zones N, Na et Ap jusqu'au village de Carayac.



13 GCV

N°35 PVP Un bel exemple de muret bien bâti qui rachète toute la déclivité et sert de soutènement. Les murets en pierres sèches présents devront être maintenus. L'ensemble des clôtures au sein du secteur de sensibilité paysagère doivent s'inspirer de ce mode constructif.



35 PVP

N° 36 PVP Aménagement paysager léger à prévoir



36 PVP

## ORIENTATION

N°37 PDP Future aire de bivouac. La végétation présente sur le site devra être conservée. Afin, de masquer le terrain et d'apporter de l'ombre la végétation doit être renforcée, avec des essences locales dont la liste figure en annexe du règlement (pièces 5.3.9). Les cheminements même légers type castine sont à limiter voire à proscrire.



37 PDP

14 GCV Position en balcon intéressante. Vue vers grande clairière agricole avec ensemble bâti imposant du domaine de Pégouries.

Le maintien de l'ancienne haie bocagère doit être assurée qui correspond à une parcelle cadastrale et un front boisé qui encadre l'espace.

L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelles constructions de bâtiments agricoles. Les projets de constructions de bâtiments agricoles devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte. Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps.



14 GCV

15 GCV Garder cet espace ouvert. C'est un passage sur un espace caussenard caractéristique avec pelouse sèche, lapiaz, végétation, arbre plessé à conserver. Le chemin longe une combe en allant vers Cajarc qui pourra faire l'objet d'une réouverture.



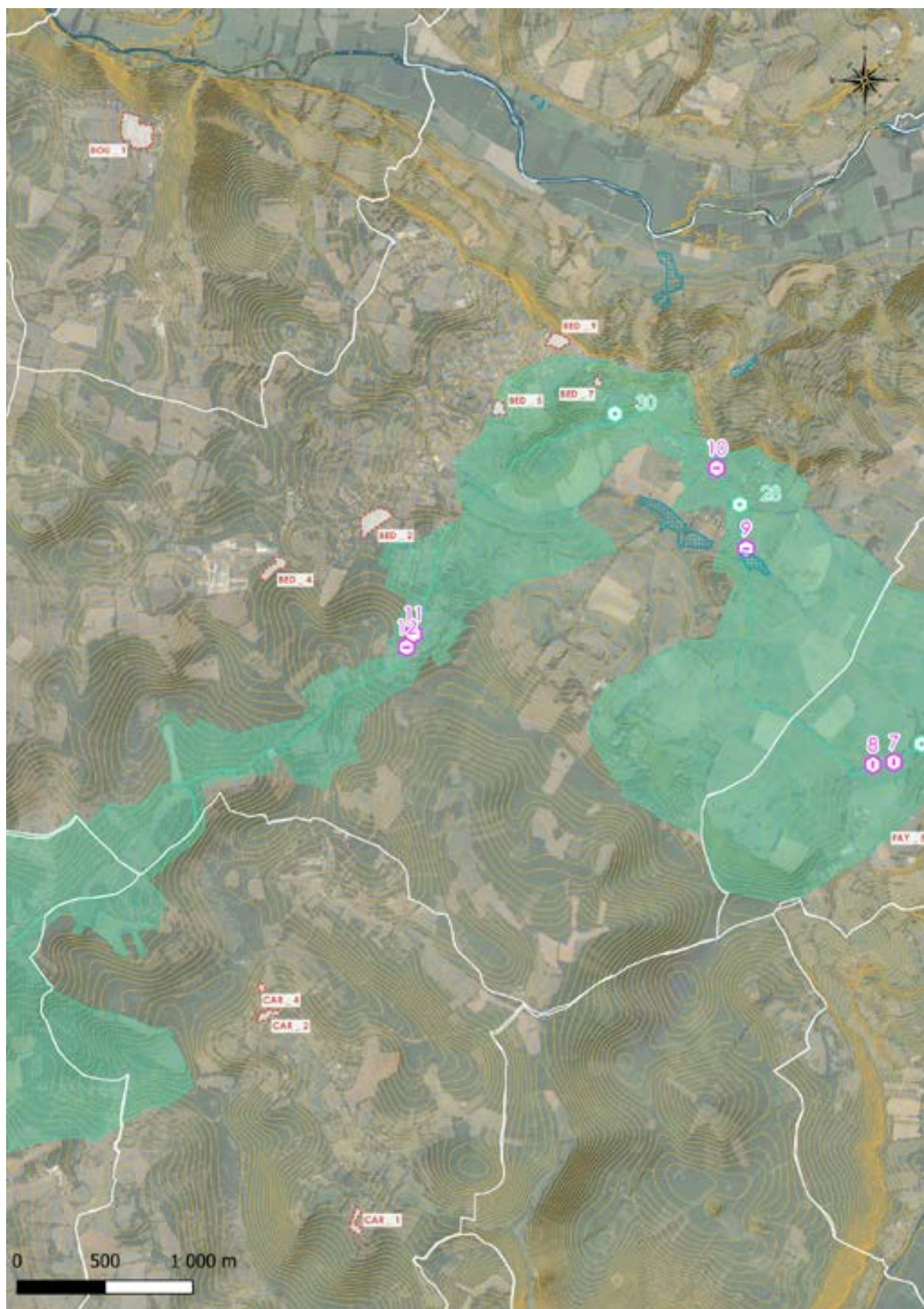
15 GCV

16 GCV Secteur de dolines ouvertes dans un environnement boisé. Le secteur est assez vaste et cultivé. Une exploitation est présente à proximité du chemin.

L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelles constructions de bâtiments agricoles. Les projets de constructions de bâtiments agricoles devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte». Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps.



16 GCV



## ORIENTATION

N°30 PDP Haies et arbres ponctuels à conserver.



30 PDP

11GCV Vue d'intérêt vers la combe, colline de BEDUER, le Limargue, le Ségala à garantir ouverte. Au premier plan : Lapiaz, élément identitaire du paysage caussenard à conserver.



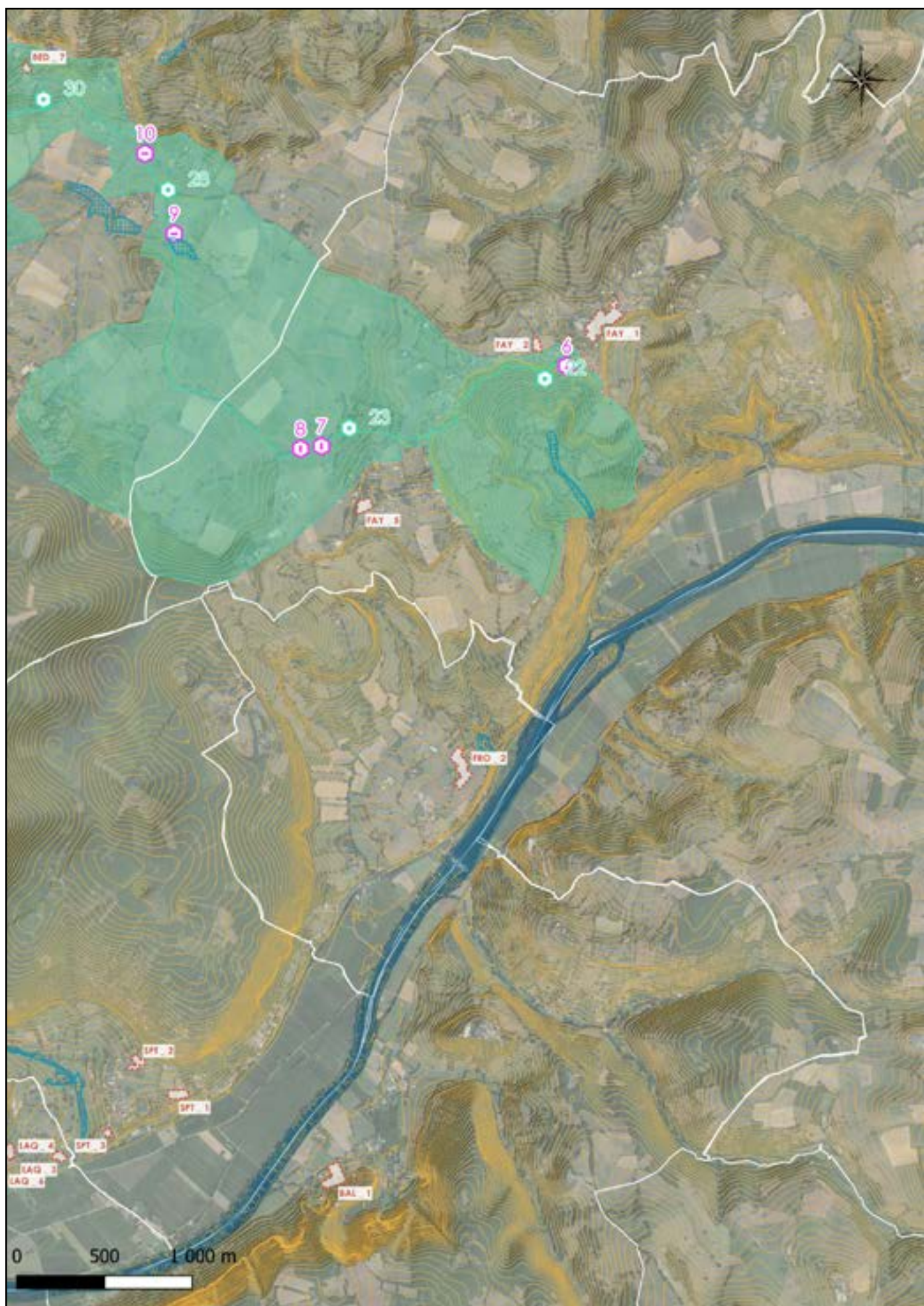
11 GCV

12 GCV Lapiaz, élément identitaire du paysage caussenard à conserver.



12 GCV

## Beduer-Faycelles



## ORIENTATION

N°6 GCV Les étagements de prairie et de travers boisés typiques du Limargue devront être préservés. Il convient également de maintenir les paliers et les haies bocagères.



6GCV

N°22 PDP Vestiges de jardins : anciennes terrasses réouvertes par endroit avec plantation de vigne à conserver, en préservant leur ouverture et le caractère étagé.



22 PDP

N°23 PDP Joli bocage avec rideau de chêne caractéristique du limargue. Secteur situé en Zone AP du PLUi. Les haies sont repérées et protégées.



23 PDP

## ORIENTATION

N°7GCV Beaux exemples d'arbres isolés en plein champs / Talus plantés à préserver.



7 GCV

N° 8 GCV Paysage agricole ouvert, bocage du Limargue. Permet d'observer une rupture avec la vallée du Célé Le secteur a classé en zone Ap du PLUi afin de garantir son espace non bâti mais ouvert grâce à la pratique agricole.



8 GCV

N°9 PDP Retenue d'eau repérable dans le paysage par l'enrichissement de la végétation et développement d'espèces de milieu humide à préserver. Espace favorable à la plantation de verger

L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelles constructions de bâtiments agricoles. Les projets de constructions de bâtiments agricoles devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps. En cas de construction de maison d'habitation nécessaire à l'activité agricole, l'implantation, la forme du bâti, les matériaux utilisés et un accompagnement paysager des constructions (bâtiments principaux et annexes) devront participer à leur parfaite intégration dans le paysage



9 PDP

## ORIENTATION

N°28 GCV L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelles constructions de bâtiments agricoles. Les projets de constructions de bâtiments agricoles devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps. En cas de construction de maison d'habitation nécessaire à l'activité agricole, l'implantation, la forme du bâti, les matériaux utilisés et un accompagnement paysager des constructions (bâtiments principaux et annexes) devront participer à leur parfaite intégration dans le paysage



28 GCV

N°10 PDP Présence d'une zone humide avec sa trainée herbeuse à protéger voir à laisser évoluer avec une végétation rivulaire.



10 PDP

N°31 PDP Le secteur est entouré de zone N, Np et Ap garantissant son caractère ouvert et non bâti.



31 PDP

## 2.2 SUR LE TRONÇON FAYCELLES - CAJARC

### Figeac - Saint Jean Mirabel



Saint Jean Mirabel - Saint Félix - Felzins



## ORIENTATION

N°14 PDP Il convient de préserver les vues depuis le chemin. Ainsi, les volumes des futures constructions devront être bas, conçus avec des matériaux assurant leur parfaite intégration. Les constructions seront accompagnées de rideaux de végétaux adaptés et choisis parmi des essences locales dont la liste figure en annexe du règlement (pièces 5.3.9)



14 PDP

N°15 PDP Le secteur est classé en zone Ap du PLUi et doit être ainsi garanti non bâti.



15 PDP

N°16 PDP Le quartier devra garder son caractère rural notamment par le maintien des larges bas-côtés enherbés. La végétation devra être conservée voire renforcée par des plantations d'arbres fruitiers et de vivaces d'essences locales dont la liste figure en annexe du règlement (pièces 5.3.9). La plantation de haies monospécifiques est proscrite.

Les clôtures manufacturées ne sont pas autorisées.



16 PDP

## ORIENTATION

N°17 PDP Le secteur est classé en zone Ap du PLUi et doit ainsi rester non bâti et ouvert grâce aux usages agricoles.



17 PDP

N°18 PDP La percée visuelle sur les éléments patrimoniaux du centre du village depuis l'espace public devra être maintenue, ainsi un recul suffisant des constructions pourra être exigé par rapport à la voie dite «Allée des Tilleuls». L'implantation, la forme du bâti, les matériaux utilisés et un accompagnement paysager des constructions (bâtiments principaux et annexes) devront participer à leur parfaite intégration dans le village.

La qualité de la lisière urbaine et son aspect dégagé doivent être conservés.



18 PDP

N°19 PDP Les projets éventuels de constructions de bâtiments économiques devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «Qualité d'aménagement et intégration des zones économiques» et les projets éventuels de constructions de bâtiments agricole celle intitulée «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte». Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps. L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelle construction ( se référer aux annexes dédiées dans le règlement écrit).



19 PDP

## Felzins - Montredon



## ORIENTATION

N°4 PDP Ici, l'enjeu principal est de conserver le volume et l'apparence du glacis de la butte de Montredon. Ainsi, il conviendra de ne pas s'implanter contre la pente et de garder le relief rebondi. Un travail devra être porté sur les portails, les clôtures et les plantations afin que les futures constructions s'intègrent dans le paysage.



4 PDP

N°2 GCV La vue sortie de village vers vallonnements caractéristiques de cette partie du Ségala doit être préservée non bâtie. Le motif bocager est à conserver, l'alignement de frênes le long de la voie est à maintenir. La future construction prévue dans la zone AUhg devra être implantée de façon à ne pas obstruer la vue vers les vallonnements.



2 GCV

N°6 PDP Un grand bâtiment agricole, très long est présent, cette volumétrie dénote avec les modèles d'exploitation installés sur cette partie du territoire. Les boqueteaux devront être préservés. Il conviendra de séquencer la longueur du bâtiment agricole existant par l'implantation d'un ou plusieurs massifs paysagers ou par un traitement spécifique de façade. L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelle construction de bâtiments agricoles. Les projets de constructions de bâtiments agricoles devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématiques «intégration des bâtiments agricoles dans le grand paysage et leur contexte». Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps.



6 PDP

## ORIENTATION

N°3 GCV Il s'agit d'une vue caractéristique : relief rebondi, ponctué de masses boisées et de résidus bocagers. Le secteur est classé en zone Ap du PLUi



3 GCV

N°4 GCV Point de vue ouvert. Présence du houx dans les haies (Ségala). Point de vue de Montredon sur sa butte, il convient donc de conserver le paysage ouvert de la vue vers la butte de Montredon.

Le secteur est classé en zone Ap du PLUi.

N°9 PDP Grange début 20e, habitat très restauré ensemble agricole sur butte. Les plantations de type sapinette sont à proscrire. La végétation présente sur le site devra être conservée (alignement de frêne). En cas de renforcement de la végétation présente, il conviendra d'implanter des essences locales dont la liste figure en annexe du règlement (pièces 5.3.9) leur sélection devra également tenir compte de l'effet d'obstruction sur le paysage, qui doit rester ouvert.



9 PDP

N°10 PDP Châtaigneraie avec séchoirs. Hameau du XIXème assez préservé. La réhabilitation des bâtiments devra respecter les principes définis dans l'OAP thématique «accompagnement à l'évolution du bâti rural». Une attention particulière devra être portée sur la conservation des maçonneries tout venant montée à la terre (pas de rejointoiement). Les enduits récents sont à proscrire.

De manière générale, le hameau devra garder son caractère rural notamment par le maintien des pieds de mur et bas-côtés enherbés et/ou fleuris.



10 PDP

## ORIENTATION

N°11 PDP Point de vue en approche du hameau de Guirande et sa jolie chapelle. Le motif bocager devra être préservé par la conservation des alignements d'arbres formant des haies ou des bosquets. L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelle construction de bâtiments agricole. Les projets de constructions de bâtiments agricole devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématique «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte». Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps.



11 PDP

N°12 PDP Arrivée sur le hameau de Guirande et sa jolie chapelle. L'implantation d'éventuelles annexes à l'habitat ne devra pas compromettre l'harmonie du hameau. Les annexes doivent être implantées de manière à ne pas être visibles frontalement depuis l'arrivée sur le hameau. L'implantation, la forme du bâti et les matériaux utilisés devront participer à leur parfaite intégration au sein du hameau. En cas de renforcement de la végétation présente, il conviendra d'implanter des essences locales dont la liste figure en annexe du règlement (pièces 5.3.9)



12 PDP

N°20 Fond de vallon avec de grands rideaux de chênes et une zone humide (départ de ruisseau). Le bocage boisé à disparu mais la trame parcellaire reste matérialisée par les clôtures. Très beau motif paysager avec changement des espèces : on sent dans la vue la césure entre le Ségala et le Limargue. L'implantation d'une végétation adaptée devra accompagner les projets éventuels de nouvelle construction de bâtiments agricole. Les projets de constructions de bâtiments agricole devront respecter les principes énoncés dans l'OAP thématiques «intégration des bâtiments agricole dans le grand paysage et leur contexte». Les façades des futurs bâtiments seront composées d'un bardage bois posé verticalement et laissé naturel afin de griser avec le temps.



20 PDP

## ORIENTATION

N°5 GCV Fond de vallon avec de grands rideaux de chênes et une zone humide (départ de ruisseau). Le bocage boisé a disparu mais la trame parcellaire reste matérialisée par les clôtures. Le secteur est classé en zone Ap, NP et N du PLUi.

Les grands rideaux de chêne sont repérés comme alignement d'arbre à protéger



5 GCV



# ORIENTATION d'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION THEMATIQUE VOLET 5

**APPROUVE LE 24/06/2025**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
24/06/2025

**PIECE DU PLUi**

# 3.2

**OAP Franges Habitées et  
Biodiversité, pour une amélioration  
des trames écologiques en milieu  
rural**

## // **SOMMAIRE**

---

### // **00. INTRODUCTION** 4

- 1. Définitions 4
- 2. la notion de frange habitée 5

### // **01. QUESTION D'ECHELLE** 6

S'inscrire dans un contexte

#### A. LE BATI 7

- | Concevoir en fonction du milieu
- | Le bâti comme acteur et support de biodiversité

#### B. LE TISSU URBANISE et la PARCELLE 10

- | Améliorer le confort climatique des noyaux et espaces urbains
- | Gérer l'eau partout où elle tombe et en faire un atout
- | Restaurer les continuités écologiques
- | Restaurer et conserver la trame noire
- | Accueillir la biodiversité locale

#### C. LES FRANGES 20

- | Les franges entre milieux urbains et naturels
- | Les franges entre milieux urbains et agricoles

#### D. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES 24

- | Les espaces agricoles
- | Les forêts
- | le réseau hydrographique

### // **02. L'HABITAT ISOLÉ** 24

- A. LE BATI ET LES PARCELLES 24
- B. L'IMPLANTATION DU BATI 24

### // **03. LE TISSU CONTEMPORAIN** 26

- A. LA PARCELLE 26
- B. L'ESPACE PUBLIC 27
- C. LES FRANGES 30

### // **04. LE TISSU HISTORIQUE** 34

### // **05. ZOOM SUR** 36

# OAP Franges Habitées et Biodiversité

pour une amélioration des trames écologiques en milieu rural



---

## Secteurs d'intervention de l'OAP :

Ensemble des franges habitées (linéaires de zone U au contact d'une zone A ou N), ensemble des zones urbaines habitées et bâti résidentiel isolé ou en passe de l'être

---

Le constat d'un recul de la biodiversité (y compris en milieu rural) et d'un impact certain de l'urbanisation sur les différentes trames écologiques qui constituent le Grand Figeac entraînent la mise en oeuvre de cette OAP thématique et visent une amélioration des pratiques, de la densité de biodiversité sur les espaces à enjeux de la trame verte et bleue du Grand-Figeac que sont les franges urbaines et le tissu déjà urbanisé.

- Préserver et renforcer les espaces naturels et leurs fonctionnalités, qualitativement et quantitativement,
- Préserver et restaurer les services écosystémiques inhérents au Grand-Figeac,
- Atténuer les changements climatiques et adapter le territoire face à ces changements,
- Contribuer à répondre aux enjeux climatiques et de santé environnementale,
- Permettre aux habitants d'avoir accès à un cadre de vie agréable et qui préserve les valeurs paysagères du Grand Figeac.

Il a ainsi été choisi de définir une OAP thématique à la fois sur la question de la trame verte et bleue (et noire) mais toujours sous l'angle de la frange habitée, secteur à enjeux que le diagnostic a particulièrement mis en lumière et pour lequel le PLUi a une action conséquente. C'est donc une zone frottement qui est particulièrement observée ici et non pas un seul zonage.

## // 00. INTRODUCTION

### 1. DÉFINITIONS

La Trame Verte et Bleue (TVB) est en quelque sorte le « squelette » naturel du territoire. Elle est composée des espaces naturels, des cours d'eau, des zones humides et de la nature en ville. La TVB est un outil servant à valoriser et à préserver la biodiversité, le déplacement des espèces et la fonctionnalité des milieux.

La TVB comprend :

#### Les continuités écologiques

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

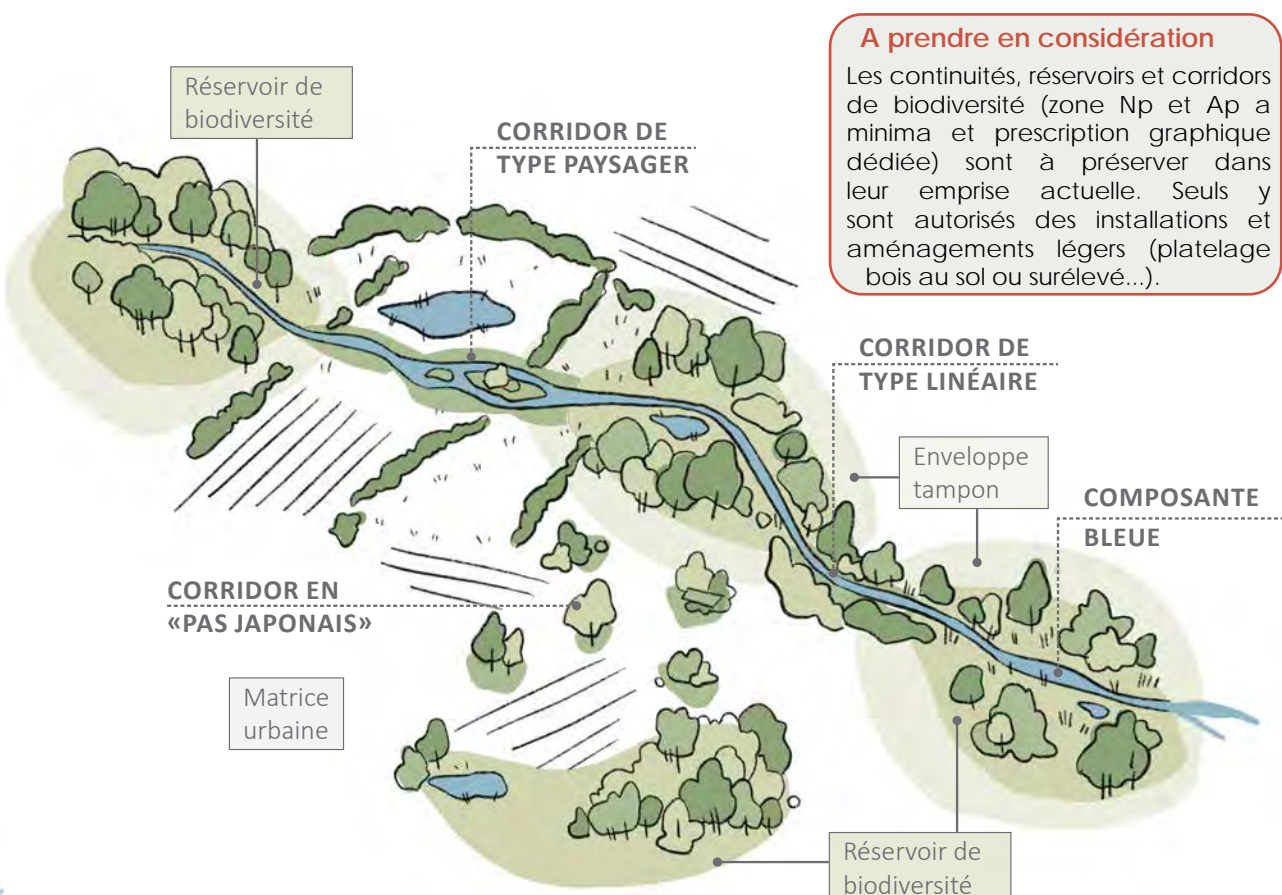
#### Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Des réservoirs qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

#### Les corridors écologiques

« Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau [...]»



## 2. LA NOTION DE FRANGE HABITÉE

Plus communément appelée «franges urbaines», les lisières que constituent les espaces habités avec l'espace agricole ou naturel sont des espaces particulièrement impactant d'un point de vue environnemental et paysager.

En effet, d'un point de vue paysager, c'est souvent le premier aspect que révèle un territoire au travers de sa découverte (entrée de village) ou au sein des points de vue, que le Grand Figeac connaît nombreux (lisière de village). Ainsi, la réussite de leur traitement sur le long terme est un des enjeux phares du PLUi : faire coïncider évolution urbaine et intégration paysagère.

D'un point de vue environnemental, ces espaces de frottements que constituent les franges habitées sont de réelles opportunités de favoriser la biodiversité ou encore de la préserver selon les cas de figure. Leur traitement et leur imbrication avec le tissu urbain établi fait parti des défis de cette OAP. De la même manière mais tournée vers l'extérieure, la connexion des franges avec les trames vertes, bleues, brunes, noires extérieures permet de limiter la fragmentations des corridors écologiques établis issus de l'urbanisation.

*Exemple de localisation de la notion de frange habitée où s'applique l'OAP thématique*



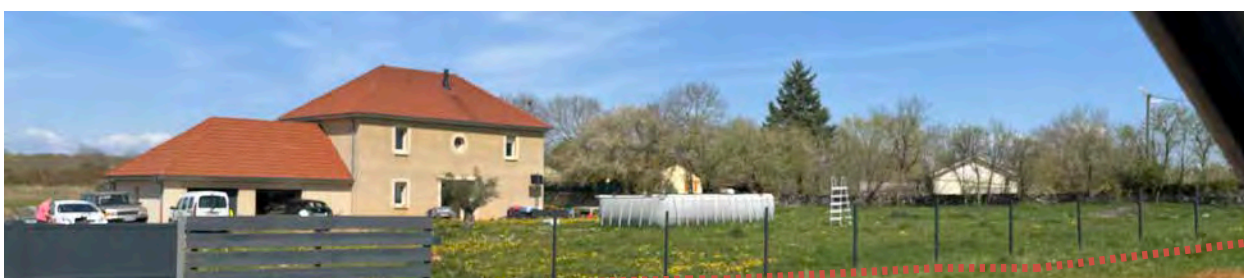
Secteur Nord : Sainte-Colombe

### A prendre en considération

L'ensemble des zones de contact entre zone A / N et une zone urbaine ou à urbaniser concerné par un projet doivent être observée d'abord comme un espace ouvert avant d'être envisagé comme un espace fermé/clôturé.



Secteur Centre : Felzins



Secteur Ouest : Flaujac-Gare

## // 01. QUESTION D'ECHELLE

### OBJECTIFS COMMUNS PAR ECHELLE

00

### S'INSCRIRE DANS UN CONTEXTE

L'analyse du paysage local est la clé d'entrée de n'importe quel projet d'aménagement. Pour comprendre l'environnement proche du projet, il est nécessaire de percevoir l'ensemble du paysage dans lequel il s'implante. Il est nécessaire d'identifier les éléments paysagers remarquables et ses valeurs, les volumes des constructions existantes, les couleurs dominantes, la végétation significative et structurante...

L'analyse de ce contexte va influencer sur le projet et préciser la forme/matérialité des bâtiments, le positionnement des plantations à réaliser, etc. L'objectif de cette étape est à la fois de veiller aux continuités paysagères et géographiques et de garantir la bonne insertion du bâtiment dans le paysage. L'atlas des paysages du Grand-Figeac détaille tous ces éléments et constituent une base d'analyse quant aux orientations déployées ici.

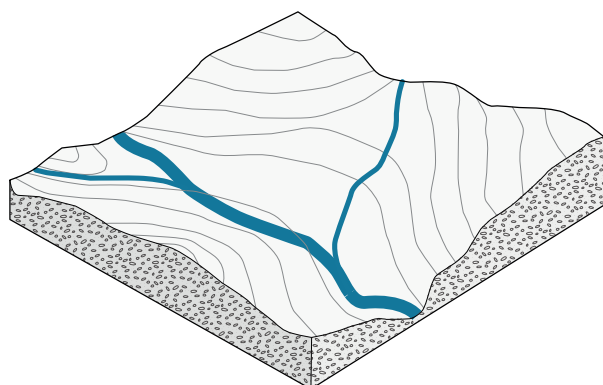
#### La géomorphologie

L'échelle du grand paysage se comprend par une vision de la géomorphologie impliquant :

**La topographie** : vallon, ligne de crête, repli, plateau ondulé, plaine...

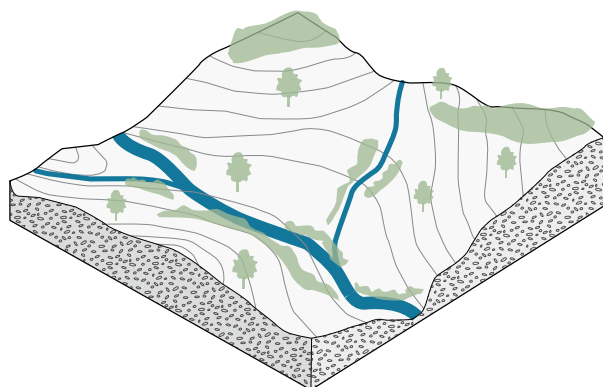
**La géologie** : type de sol, contraintes liées

**L'hydrologie** : rivières, étangs, mares, zones humides...



#### La végétation

La strate géomorphologique est dans la plupart des cas, accompagnée d'une strate végétale, qu'il faut également prendre en compte dans la réflexion du projet, cela comprend : les formes et implantation de la végétation (bosquets, taillis sur la crête ou dans les vallons, vergers autour des hameaux, parcelles et chemins entourés de haies...), ainsi que la palette végétale représentative (haie bocagère de chênes, aulnes et saules en fond de vallons...)



#### A prendre en considération

L'ensemble des motifs paysagers végétalisés et liés à la trame bleue : arbre isolé, bosquets, haies, rypisilves, mares... existant à la date d'approbation du PLUi doivent être préservés sauf impossibilité technique dûment démontrée.

La gestion de ces éléments doit être durable

## A. LE BATI

A1

### CONCEVOIR EN FONCTION DU MILIEU

Le climat du Grand Figéac est tempéré avec des influences océaniques et méditerranéennes, les vents dominants sont d'ouest et chargés d'humidité. Néanmoins, d'une parcelle à l'autre, certaines caractéristiques climatiques vont être très différentes. Il s'agit de tirer parti des potentialités climatiques du site, en pensant les formes urbaines et les aménagements paysagers en fonction, c'est-à-dire de mettre en place une méthode bioclimatique.

#### L'ensoleillement

##### A prendre en considération

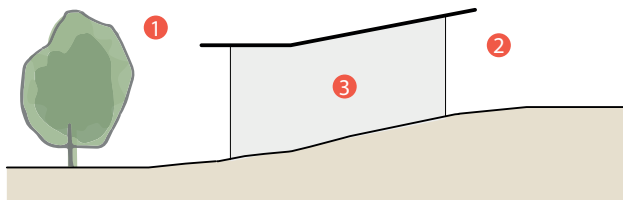
- Privilégier les ouvertures au Sud pour favoriser les apports solaires en hiver, tout en mettant en place des principes architecturaux pour limiter la surchauffe lors des épisodes de fortes chaleurs estivales.
- Limiter les effets de masque en encadrant la hauteur de certaines constructions.

#### Les vents dominants

La région connaît l'influence du vent d'Autan, vent de sud-est s'engouffrant dans la vallée de l'Hers.

##### A prendre en considération

- Assurer la protection face aux vents froids par l'utilisation de la végétation.
- Garantir une bonne ventilation naturelle des espaces par une réflexion des ouvertures.



##### Pour l'été :

- 1 Occulter les rayons solaires (casquettes, végétation...)
- 2 Minimiser les ouvertures au Nord, choisir des teintes claires
- 3 Aérer : faire circuler l'air et utiliser des matériaux conservant la fraîcheur

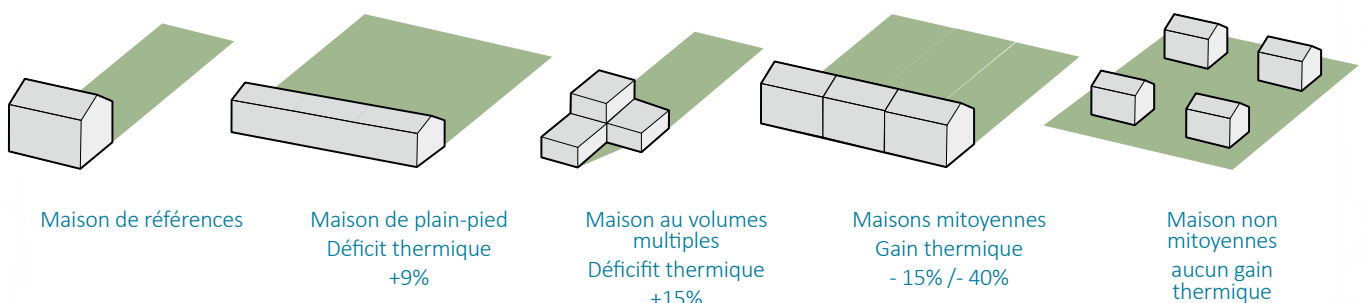
##### Pour l'hiver :

- 1 Capturer les rayons solaires (végétation caduque, store...)
- 2 Stocker : choisir des matériaux qui emmagasine la chaleur  
Distribuer : utiliser des matériaux qui redistribue la chaleur
- 3 Isoler pour conserver la chaleur

#### La compacité du bâti

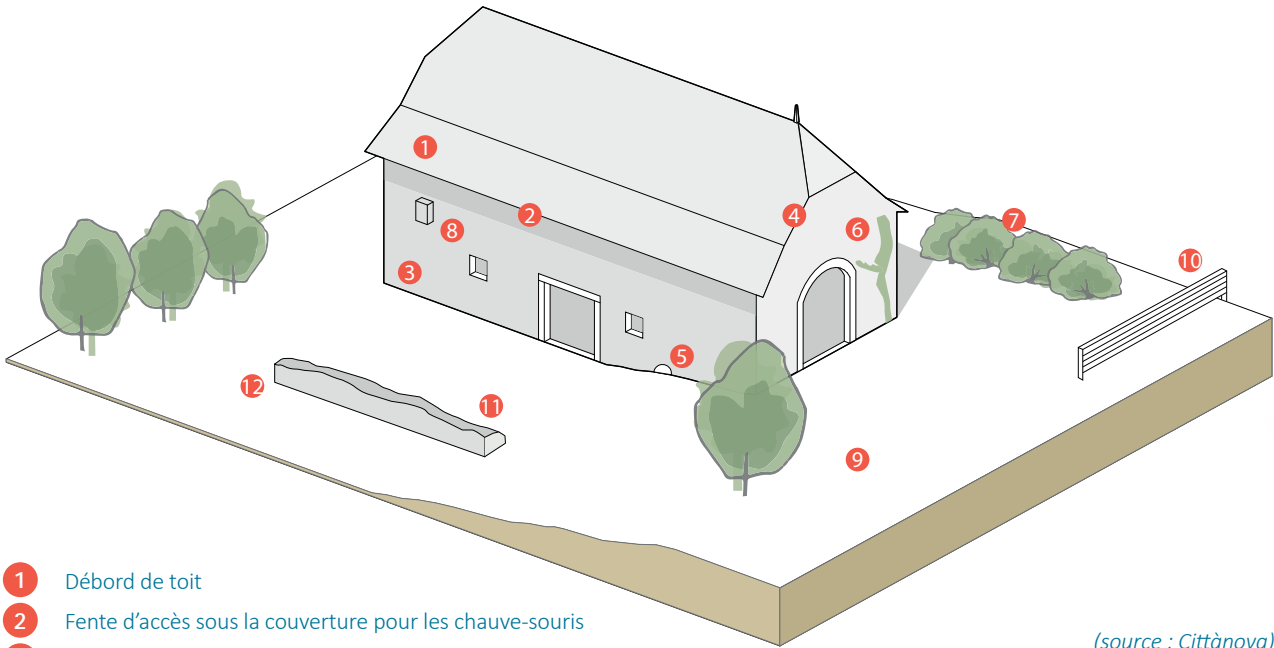
Il est important de favoriser la construction de **bâtiments compacts ou mitoyens** pour réduire la surface de contact avec l'extérieur et diminuer les déperditions.

- Les maisons mitoyennes permettent des gains notables d'énergie.
- Les maisons de plain-pied conservent moins bien l'énergie.
- Les tissus urbains constitués de bâtiments isolés sont moins vertueux.



## LE BÂTI COMME ACTEUR ET SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

De nombreuses espèces animales se sont adaptées aux habitations humaines et à leurs abords profitant des conditions d'habitat ou d'approvisionnement en nourriture favorables qu'elles offrent. Les oiseaux, rongeurs et autres mammifères investissent les anfractuosités de murs, les arbres des jardins, les toitures ou les greniers et caves.



(source : Cittanova)

- 1 Débord de toit
- 2 Fente d'accès sous la couverture pour les chauve-souris
- 3 Cavité dans le mur pour petits oiseaux
- 4 Trou d'accès à un grenier vacant
- 5 Ouverture vers une cave ou cavité au ras du sol
- 6 Plante grimpante sur treille
- 7 Haie champêtre
- 8 Nichoir artificiel
- 9 Jardin avec le minimum de traitement chimique
- 10 Clôture permettant la circulation des petits animaux
- 11 Mur en pierre avec cavité pour les lézards
- 12 Entassement de briques et tuiles pour le hérisson

### A prendre en considération

Aménager et restaurer des bâtiments en respectant et/ou favorisant l'hébergement de la faune et la flore, en laissant les aspérités des matériaux traditionnels apparentes, en pouvant laisser accès aux nichoirs insérés sur toiture et en conservant les nichoirs existants dans les murs lors des réfections (exemple : trous dans les murs de moellons)

### Intégrer des supports de biodiversité artificiels

Il est possible d'installer des nichoirs, gîtes et abris pour les oiseaux et chauves-souris lors de l'élaboration des murs, des bordure, et des toitures (après élaboration d'un inventaire des espèces présentes sur le site).

- Pour les bâtiments de type collectifs (immeubles d'habitation...) l'installation de nichoirs groupés pour hirondelles ou martinets sous des avancées de toit ou des arcades et des nichoirs pour moineaux.

- Pour les autres bâtiments à la hauteur des arbres environnants, l'installation de nichoirs pour les oiseaux qui nichent dans les cavités naturelles ou artificielles (comme les mésanges) est encouragé.

Il est notamment préconisé :

- D'orienter les gîtes pour que le trou d'envol soit **protégé des vents dominants**.

- De protéger les oiseaux des intempéries en installant les gîtes dans un **endroit calme à plus de 3 mètres de haut** et éloignés des branches, corniches et autres structures accessibles aux prédateurs.



Nichoir triple à moineaux  
(source : CAUE et LPO)



Jardin pédagogique à Capdenac-le-Haut  
(source : Cittànova)



Trous dans les murs en moellons  
(source : Cittànova)

### Mettre en place des dispositifs de protection de la faune volante

- Installer des **occultations partielles des baies vitrées** (persiennes, voilages, sérigraphie...) pour éviter que la faune volante ne les percute.

A3

### Valoriser l'identité paysagère du territoire

Les espaces végétaux caractéristiques du territoire servent la cohérence et renforcent la lisibilité des silhouettes de village dans le paysage. Sur le territoire, l'identité paysagère est en lien direct avec l'architecture et le petit patrimoine rural : murets, arbres, puits etc.. Tout ce patrimoine est témoin d'un paysage vernaculaire qu'il faut préserver. Leur valorisation et amélioration permettra d'atteindre les objectifs de coefficients d'infiltration mis en oeuvre et ainsi améliorer le confort thermique des espaces publics.

La forte présence du végétal joue également un rôle important dans la qualité des centres-bourgs.

- **La végétation des parcelles privées.** Souvent débordante sur l'espace public, et enrichissant le paysage des rues : haies champêtres, arbres de jardins, treilles végétales, grimpantes sur les façades...

- **Le traitement des voies.** D'une grande simplicité, et présentant des ambiances riches et variées : bas-côtés enherbés, décor floral de pieds de murs, chemin enherbé, ruelles piétonnes enherbées...

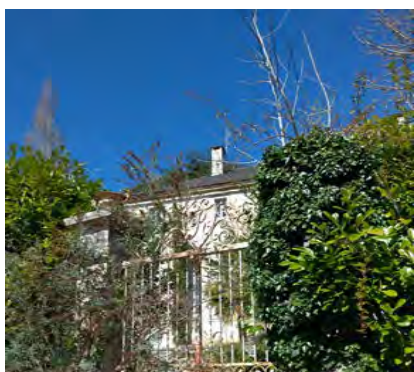
L'identité paysagère peut jouer un rôle dans l'attractivité des centres-bourgs :

- Adosser la réhabilitation du bâti vacant en l'associant à une **requalification des espaces publics**

- **Préserver les jardins** et faciliter leur reprise quand ils sont délaissés



Exemple à Albiac



Exemple à Thémines



Exemple de site pouvant améliorer sa part de biodiversité avec un espace planté, pied de façade ou espace filtrant à Leyme

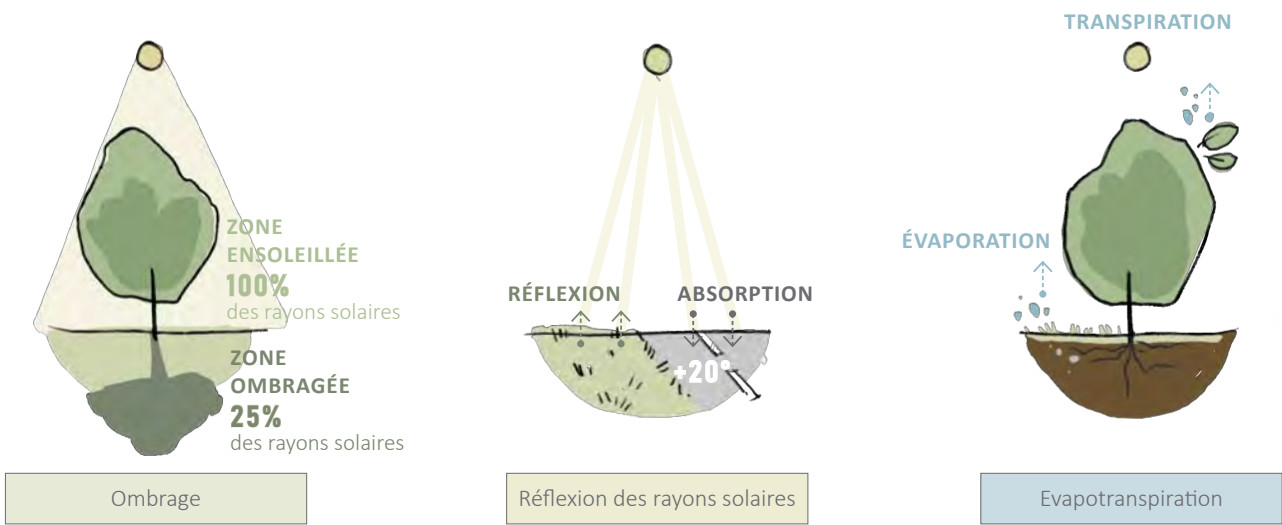
## B. LE TISSU URBANISE ET LA PARCELLE

### AMÉLIORER LE CONFORT CLIMATIQUE DES ESPACES URBAINS

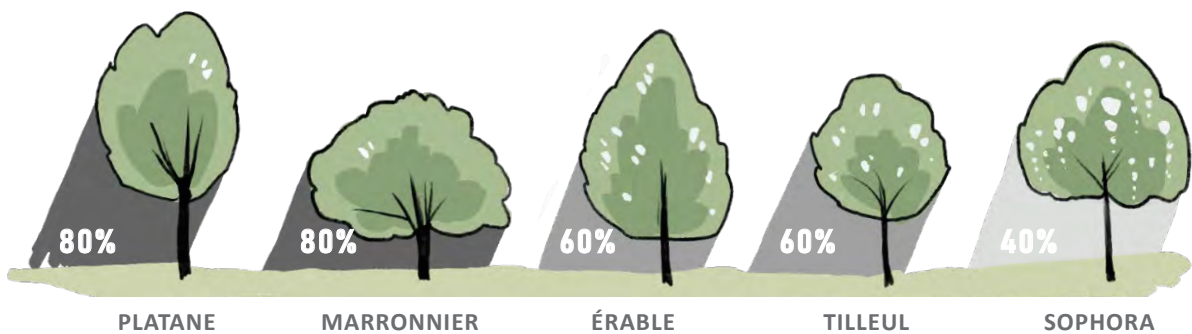
Le premier principe à prendre en compte lors de l'aménagement d'un espace public est de réduire et de limiter au strict nécessaire sa surface imperméable. Une réflexion doit systématiquement se faire pour adapter la taille et le revêtement des surfaces au sol à leur usage et leur fréquentation.

#### Apporter de l'ombre

- A prendre en considération**
- Préserver et planter les grands arbres en alignement ou isolés.
  - Adapter les espèces en fonction de l'ombrage nécessaire.
  - Planter l'espace public et privé dès que possible



#### Réfléchir à la qualité et emprise de l'ombre selon l'essence implantée



## Adapter les matériaux de sols à l'usage et la fréquentation.

S'il est préférable de mener des actions de désimpermeabilisation et renaturation des sols, il est aussi nécessaire de mettre en place des traitements qualitatifs sur les sols des espaces publics lorsque l'artificialisation est nécessaire.

Pour les espaces publics, de jeux, de mobilités douces, de rassemblement, sont recommandés :

- des **matériaux naturels et locaux** pour éviter la standardisation.

Le choix des matériaux de sol détermine fortement la qualité d'ambiance des projets. S'inspirer des teintes et des matières de l'architecture locale contribue à valoriser le caractère spécifique d'un site. En ayant recours aux ressources disponibles localement par exemple (carrières, fournisseurs, entreprises...).

Les matériaux au sol peuvent être :

- **Enherbé** : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés, associés à des bandes roulantes minéralisées, mais perméables. Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune qui entretient des sols aérés et participe à la richesse de biodiversité.

- **Sable stabilisé** : grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité, mais ces accès en revêtement minéral pourront s'accompagner de strates herbacées et arbustives.

Pour les aires de stationnements sont recommandées en plus de ce qui est mentionnés au paragraphe précédent :

- **les dalles alvéolées**, en treillis de pierre et pelouse, ou bien en revêtement infiltrant (bétons drainants ou infiltrants) sous lequel un réservoir permet de stocker l'eau afin de la restituer sur un temps plus long au milieu.

Voie principale



Enrobé à granulats calcaires grenailés

Voie secondaire



Sols stabilisés mécaniquement

Cheminements piétons

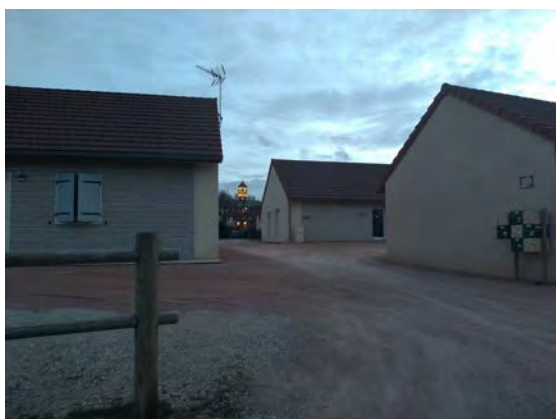


pavés à joints enherbés

Stationnements ou voirie peu fréquentée



pavés à joints enherbés



exemple à Livnon avec un sol infiltrant



exemple à Labathude dont une part de l'espace de jeu est filtrant et planté

## GÉRER L'EAU PARTOUT OÙ ELLE TOMBE ET EN FAIRE UN ATOUT

### Composer avec le réseau hydrologique existant

Afin de respecter les réseaux hydrologiques naturels et le bon cycle de l'eau, il est nécessaire dans les phases préalables au projet de :

- **prendre en compte les apports naturels** en eau, sur le site ou à proximité (zones humides, cours d'eau, axes d'écoulement, sources, zones d'expansion ...).
- mener un **état des lieux** du réseau pluvial.
- mener une **étude des capacités d'infiltration** du site.

### Assurer l'infiltration de l'eau

#### Orientation opposable

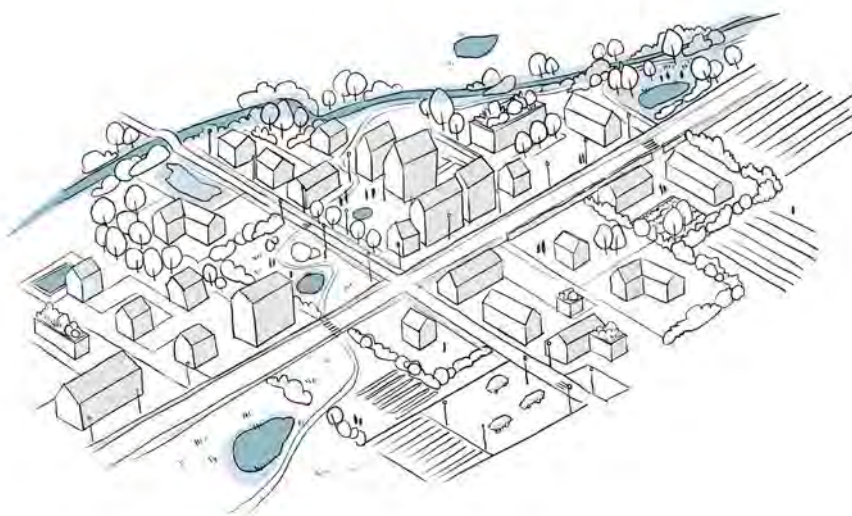
Afin de gérer au mieux les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées, il est important d'augmenter la perméabilité des sols :

- Utiliser au maximum des **matériaux perméables** pour les cheminements.
- Mettre en place au maximum des dalles ou pavés avec joints engazonnés
- Supprimer les bordures en limite d'espaces verts pour permettre le bon écoulement de l'eau.
- Intégrer l'infiltration à l'espace public, en privilégiant des espaces multi-usages.
  - **Les jardins de pluie**
  - **Les noues** : Alternative aux tuyaux enterrés, elle favorise l'infiltration naturelle et offre un cadre paysager aux projets urbains. Sa mise en oeuvre est souvent moins chère qu'un réseau enterré (selon la nature du sol).
  - **Les bassins de rétention** : Ils peuvent être transformable en espaces multifonctionnels (aire de jeux, amphithéâtre de plein air...). Il est nécessaire que leurs pentes soient douces et leur emprise non clôturée, afin de ne pas faire obstacle à l'écoulement de l'eau.

### Traiter les eaux pluviales en surface

L'eau et son parcours doivent être valorisés lors de la conception du projet afin d'assurer une gestion locale qualitative et quantitative. La gestion de l'eau en surface dans des espaces en pleine terre doit être perçue un atout dans :

- la contribution au **bien-être des habitants**, en créant des zones de fraîcheurs.
- le renforcement de la TVB, comme **support de biodiversité**.
- l'**alimentation des végétaux** (avec stockage possible).



exemple de jardins de pluie



exemple de bassins de rétention



exemple de noues plantées

Au regard des enjeux importants sur le territoire autour des eaux pluviales (érosion, inondations, manque de recharge des sols, pollutions des milieux, ...) il est recommandé pour tous les stationnements à créer ou à réaménager, désimperméabiliser, d'atteindre un coefficient **d'infiltration d'au moins 0,3**. Pour les espaces de stationnement en zone UA en revanche, ne permettant pas d'utiliser les sous-sols, **le coefficient d'infiltration pourra être abaissé à 0,1**.

De même, les cours d'école et espaces de jeux à créer ou à réaménager, sont vivement encouragés à être désimperméabilisés, avec un objectif de coefficient d'infiltration d'au moins 0,5.

Ces espaces deviendront alors de type « espaces semi-ouverts » ou « espaces verts sur dalle » au sens du Règlement écrit du PLUi. Les aires pourront être équipées de tranchées infiltrantes, de noues ou autres dispositifs de génie végétal permettant d'infiltrer de l'eau. Le porteur de projet devra décrire le protocole d'entretien prévu pour ces espaces (tonte, désherbage, vérification des bassins, ...).

B3

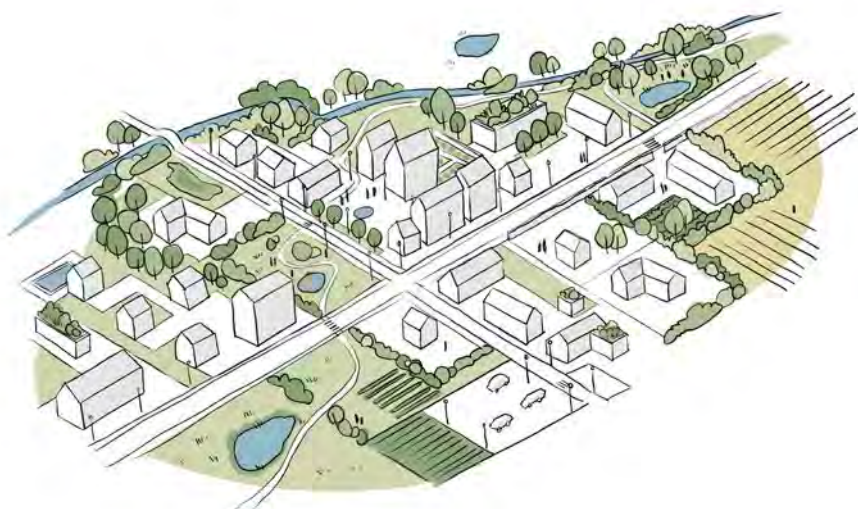
## PRESERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

**Protéger les haies bocagères présentes qui s'insèrent au tissu urbanisé et dans le contexte immédiat (transition urbaine)**

### Orientation opposable

Les haies remplissent plusieurs fonctions selon leur structure, composition, essences végétales ...

- une fonction **paysagère** : l'arbre et la haie jouent un rôle structurant pour les paysages.
- une fonction **hydraulique** : les haies sont des régulateurs hydrologiques importants, par leur capacité d'infiltration de l'eau dans le sol. Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faibles, freinent l'écoulement de l'eau et facilitent son infiltration.
- une fonction de **protection des sols** : l'enracinement des haies permet de stabiliser les sols, de limiter le ruissellement des eaux, des boues, de piéger les particules érodées et ainsi de préserver le capital agronomique des sols. En bordure de cours d'eau, les racines maintiennent les berges.
- une fonction de **brise-vent** : selon les modes d'entretien et les essences, la haie peut atténuer les courants d'air et réduire l'érosion éolienne ou protéger les cultures d'importantes variations climatiques. L'effet brise-vent dépend des modes de gestion de la haie, de sa hauteur et de sa largeur, de sa composition végétale et de sa densité.
- une **source de biodiversité** : les haies sont des sources de biodiversité animales et végétales. Cet habitat fournit nourritures, abris et sites de reproduction à de nombreuses espèces. Le réseau de haies a de plus une fonction de corridor écologique en facilitant la circulation des différentes espèces.
- un **intérêt économique et récréatif** : les haies peuvent également assurer une production de bois et la production de baies (mûres, sureau, châtaignes, noisettes, etc.).



On privilégiera donc l'emplacement et la structure de la haie en fonction de l'objectif recherché :

- pour une **haie paysagère et/ou brise vent** : alignement d'arbres de haut jet, de préférence avec bourrage arbustif, en privilégiant une implantation sur les lisières d'espaces urbanisés et les abords des zones d'activité et des exploitations agricoles.

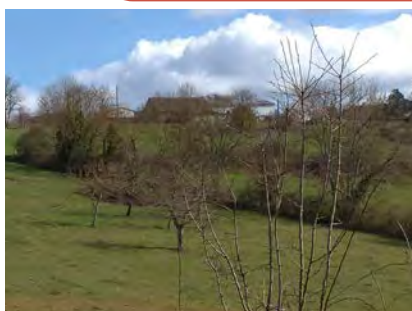
- pour une haie à **rôle hydraulique ou antiérosif** : on cherchera à compléter/renforcer les haies marquant la ceinture de bas-fond et les haies situées perpendiculairement au sens de la pente. Pour ces dernières, le complexe haie pluristratifiée + fossé sera privilégié.

- pour les **haies à rôle écologique** : les haies pluristratifiées seront recherchées, en couplant strate arborée, strate arbustive et strate herbacée + bois mort.

Il est aussi important de mettre en place quelques mesures de protection et/ou de restauration.

#### A prendre en considération

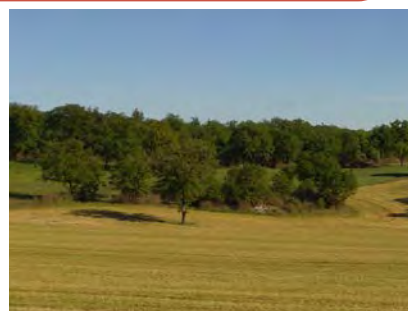
- Rechercher au maximum le maintien des haies (particulièrement repérées au règlement graphique)
- Compenser chaque haie détruite ou affaiblie par mauvais entretien (type coupe à blanc ou dessouchage) par des replantations équivalentes, afin de contribuer au renforcement du maillage existant
  - ratio 1m détruit > 2m plantés, dans les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
  - ratio 1m pour 1m, dans les autres secteurs



exemple de haie paysagère  
(source : Cittànova)



exemple de haie paysagère  
(source : Cittànova)



exemple de haie paysagère  
(source : Cittànova)



Secteur de continuité urbaine à Figeac où les connectivités sont fragilisées et en recul  
(source : Cittànova)



Secteur de développement urbain à Planioles où les connectivités peuvent être clairement renforcées et améliorées (source : Cittànova)



Développement péri-urbain type récurrent sur le Grand-Figeac, pour lequel l'OAP thématique a tout son sens. Une fragmentation des connectivités à résorber par les actions édictées ci-avant (et après) :

*Planter et des essences locales*

*Non clôturer au maximum ou uniquement sous forme végétalisée*

**Ces actions concernent toute la zone UC et UD.**

## RESTAURER ET CONSERVER LA TRAME NOIRE

La trame noire peut être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques entre différents milieux, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. L'éclairage constitue un obstacle dans le déplacement des espèces et entraîne souvent des perturbations dans leur cycle de vie.

C'est un enjeu de taille pour le Causse Quercy, qui connaît parmi les nuits les plus noires de la région. L'un des objectifs forts de cette OAP (et de cette partie) est la protection du «triangle noir» inscrit dans la carte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Dans le cadre du PLui, il s'agit de faire bénéficier des travaux du Pnr et intentions de la charte à l'ensemble du Grand Figeac.

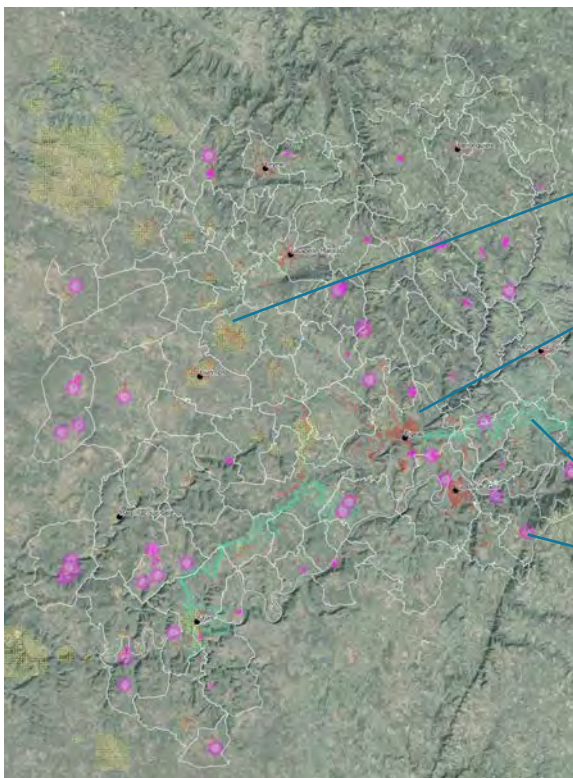
L'éclairage urbain (projet résidentiel, économique, voiries ou cheminements, stationnement) doit être pensé en adoptant une démarche systémique englobant les intérêts écologiques, l'efficacité énergétique, l'économie financière, mais aussi la santé et le bien-être des habitants.

### A prendre en considération

L'éclairage ne doit concerner que les espaces où la visibilité nocturne est fonctionnellement nécessaire, les éclairages nocturnes esthétiques ou promotionnels sont proscrits, et les éclairages patrimoniaux minimisés.

Dans les secteurs où l'éclairage public est nécessaire, il est demandé d' :

- Éviter ou de **supprimer les lampadaires inutiles**.
- **Orienter les émissions vers le sol**, ne pas diffuser de lumière au-dessus de l'horizontale.
- Installer des **mâts de faible hauteur** pour éviter le phénomène d'attraction de la faune
- Émettre une **quantité de lumière la plus faible possible** et produire une lumière au **spectre le plus restreint possible**, les technologies les moins impactantes sont les LED orangées à spectre étroit.
- Préférer les éclairages d'une **température de couleur inférieure à 2400 Kelvins**.
- **Favoriser les éclairages passifs** (bandes et plots réfléchissants, catadioptriques...)



**Les sites identifiés par le Pnr comme vecteur de Pollution lumineuse** une application prioritaire de cet objectif est attendu au sein de ces sites à enjeux

**L'ensemble des enveloppes urbaines et à urbaniser sont concernées de la même manière**

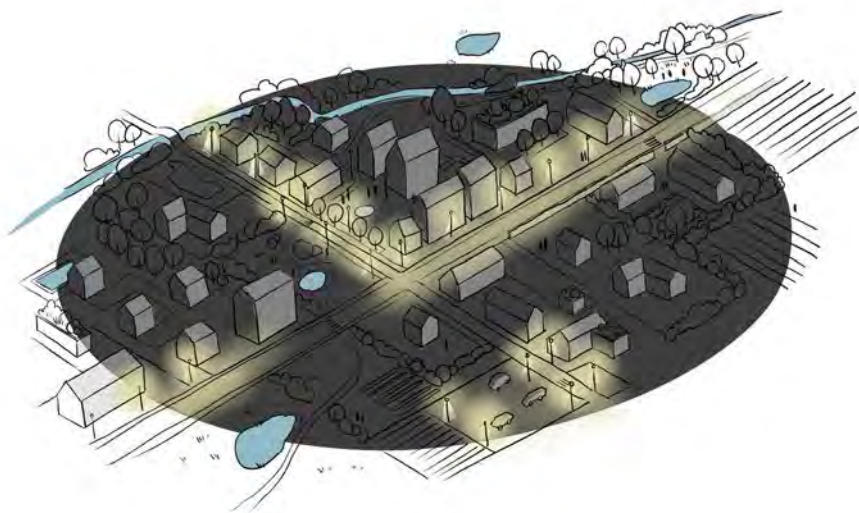
**Les espaces bâtis (regroupés ou isolés)** au sein des zones de sensibilités paysagères de Saint Jacques de Compostelle mais aussi au sein des cônes de vue identifiés doivent apporter une attention particulière à la portée de leur impact lumineux dans le grand paysage

Carte du grand Figeac sur les sites à enjeux  
(source : Cittànova)

Il est également recommandé, dans l'organisation spatiale des points lumineux :

- **Éviter d'orienter les éclairages vers des espaces verts** (zones humides, cours d'eau, haies, alignements d'arbres...).
- **Augmenter au maximum la distance entre les lampadaires.**
- Utiliser un revêtement du sol avec un **faible coefficient de réflexion** sous les éclairages.
- **Réduire au minimum les périodes d'éclairage** adaptées (détecteurs de présence, gestion des éclairages par horloge astronomique pilotée, variations dans l'année).

A l'échelle du bâti et de la parcelle, il est fortement conseillé de privilégier tous supports ou mode constructif favorisant la présence et préservation des chauves-souris. Il s'agit de trouver un endroit qui reçoit peu de lumière artificielle avec une exposition sud-est à sud-ouest et en hauteur (sans obstacle sous l'abri). Une installation doit être privilégiée avant la mi-avril. Pour plus d'information : [www.naturemp.org](http://www.naturemp.org) et le Parc Naturel régional des Causses du Quercy.



## ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ LOCALE

### Multiplier les espaces support de biodiversité et préserver la trame brune

#### Désimperméabiliser les pieds de murs

Pour offrir des zones refuges et atténuer les îlots de chaleur, les pieds de murs peuvent être désimperméabilisés sur 60 cm de profondeur. La végétation locale peut ainsi se développer, et possiblement sous forme grimpante en façade.

#### Encourager et permettre la création de murs végétalisés avec des plantes grimpantes

La végétalisation « naturelle » des murs a de nombreuses vertus : isolation thermique, acoustique, réduction des micro-climat, amélioration de la qualité de l'air, refuge de biodiversité et source de nourriture pour la faune locale. Les structures de soutien des plantes grimpantes doivent être constituées de bois, de câbles et de fils de fer, dans le but de former des systèmes de fixation et portance multiples.

L'utilisation de certaines essences végétales doit être adaptée :

- les plantes ligneuses qui se soutiennent elles-mêmes le long d'un mur (fusain d'Europe, althea)
- les plantes grimpantes qui ont besoin d'un support comme les arbrisseaux à tiges flexibles (chèvrefeuille, treille)
- les plantes grimpantes qui ont leur propre système de fixation (ex : lierre)

Certaines règles doivent être prises en compte :

- Choisir des espèces prenant compte des **conditions climatiques du site d'installation**.
- Choisir des végétaux **ne nécessitant pas un arrosage ou une fertilisation permanente**.

Pour cela nous invitons le pétitionnaire à se référer au règlement écrit, dont les annexes proposent les espèces répondant à ces attendus.



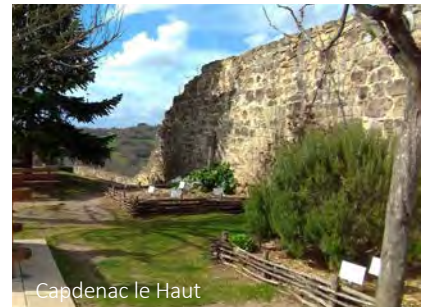
Capdenac le Haut

plante grimpante



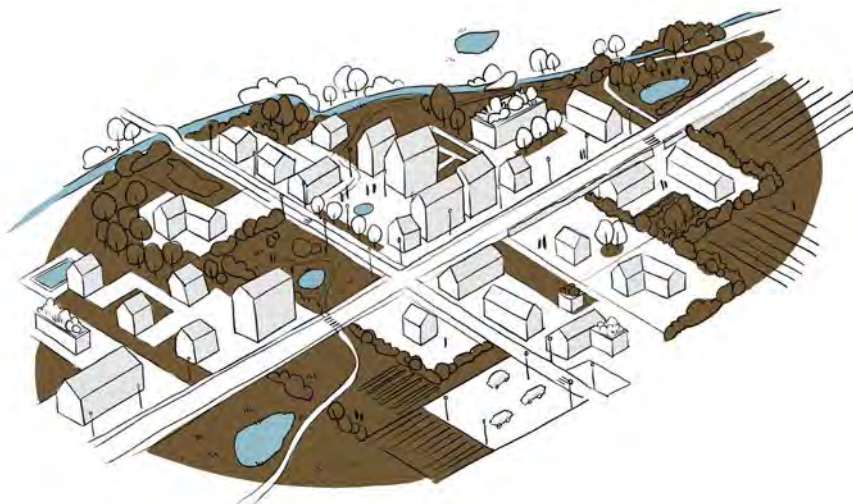
Cardaillac

pied de murs végétalisés



Capdenac le Haut

pied de murs végétalisés et productif

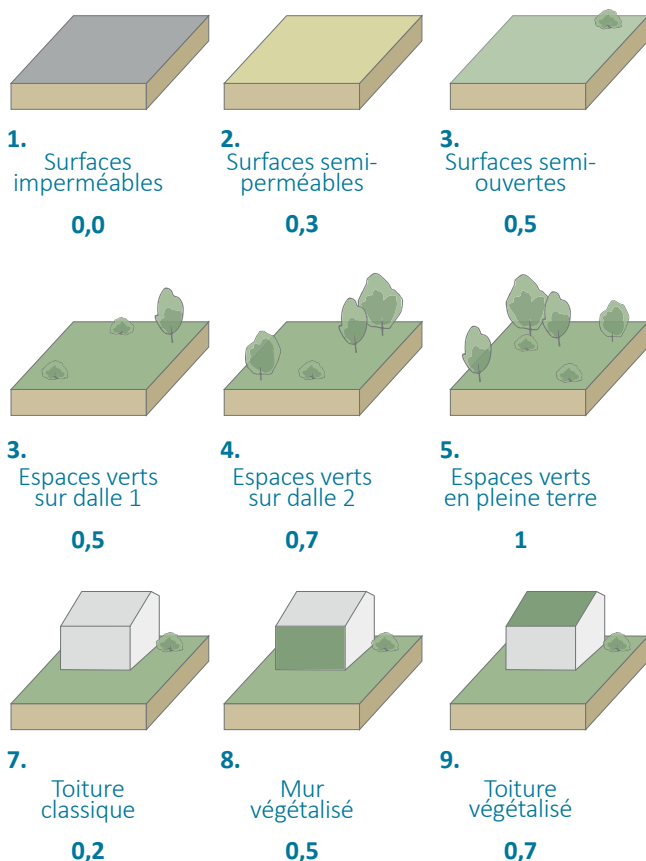


## Orientation opposable

### Le coefficient d'infiltration (CI)

Le CI est un coefficient qui décrit la **proportion des surfaces favorables à la biodiversité par rapport à la surface totale d'une parcelle**. Il est possible « d'imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ».

Chaque type de surface est multiplié par un coefficient compris entre 0 et 1, qui définit son potentiel :



1. Revêtement imperméable, sans végétation (béton, bitume, dallage avec mortier..)

2. Revêtement perméable, sans végétation (dallage avec gravier/sable, mosaïque...)

3. Revêtement perméable avec infiltration d'eau de pluie et végétation (dalle de bois, treillis de pelouse...)

4. Espaces verts sur dalles ou garages souterrains avec une épaisseur de terre végétale inférieure à 80 cm.

5. Espaces verts sur dalles en pleine terre avec une épaisseur de terre végétale supérieure à 80 cm.

6. Continuité avec la terre naturelle, développement de la flore et de la faune.

7. Infiltration d'eau de pluie pour la nappe phréatique, infiltration dans des surfaces plantées.

8. Végétalisation des murs jusqu'à 10 m.

9. Végétalisation des toitures (extensive ou intensive)

(source : ADEME et adaptation Grand Flgeac)

## Orientation opposable

### Le coefficient de pleine terre (CPT)

Sont considérés comme espaces végétalisés de pleine terre **les espaces non bâtis ni en surface ni en sous-sol permettant la libre infiltration des eaux pluviales**.

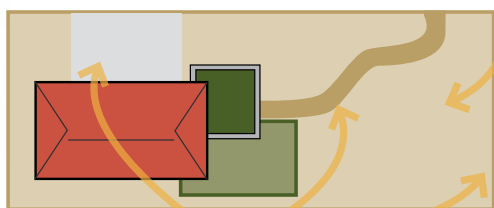
Le CPT est le rapport entre la surface de la parcelles et les espaces végétalisés de pleine terre. L'instauration d'obligation de CPT permet entre autre de favoriser les continuités de biodiversité dans le sols, privilégier l'infiltration des eaux pluviales et lutter contre le formation des îlots de chaleur

> le Coefficient de pleine terre :

Méthode de calcul :

Surface de pleine terre

$$\text{CPT} = \frac{\text{Surface de pleine terre}}{\text{Surface de l'unité foncière}}$$



Livernon

> le Coefficient d'infiltration :

Méthode de calcul :

Surface éco-aménageables\*

$$\text{CI} = \frac{\text{Surface éco-aménageables}^*}{\text{Surface de l'unité foncière}}$$



Assier

## C. AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR UN TRAVAIL FIN DES FRANGES URBAINES

Dans ces espace entre-deux la présence et la bonne intégration de certains usages permet de qualifier ces lisières.



Lisière végétale urbaine

- **Répondre à des besoins fonctionnels** et développer la biodiversité ou la place de la nature en milieu urbanisé

Pour limiter le mitage, il s'agit de rechercher une implantation venant «combler» la lisière ou rechercher une implantation permettant de constituer une lisière «dense» et non délitée. Cela permet de veiller à la bonne intégration paysagère du bâti mais aussi de consolider les lisières urbaines à l'échelle du paysage. Enfin, ces espaces de franges étant des espaces de transitions et de frottements, la manière de les aménager et d'en définir plusieurs usages permet d'intégrer la notion de «tiers-paysage», espace où la biodiversité est naturellement présente mais peut aussi être développer.

Ce principe de frange concernent à la fois les franges habitées mais aussi les franges urbanisées de manière générale (activités par exemple). Pour autant l'OAP se concentre davantage sur les franges habitées.

### Traiter les secteurs de conflit et obstacles existants

#### Orientation opposable

De manière générale sur tout le territoire du Grand Figeac, les abords des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, ainsi que les lisières entre zones urbaines et zones naturelles/agricoles doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces espaces sont des lieux dans lesquels circulent des espèces animales tout au long de leur cycle de vie.

Ainsi, en limite de la zone naturelle, les clôtures devront être perméables à la petite faune et perméables hydrauliquement. **Il est recommandé d'assurer un traitement végétal des limites des unités foncières.**

Dans les espaces urbanisés en lisières de zones naturelles, **il est recommandé de limiter l'artificialisation des sols à mesure que l'on s'approche des espaces naturels.**

## LES FRANGES ENTRE MILIEUX URBAINS ET NATURELS

Lorsque qu'une frange urbaine est en contact direct avec ces espaces, une réflexion sur le traitement de ses limites est nécessaire. Ces espaces entre-deux pose de nombreux enjeux dans la préservation du territoire, c'est notamment le cadre qui limite l'étalement urbain.

Dans le cadre d'opérations d'aménagement de nouveaux quartiers, il est nécessaire de prendre en compte cette épaisseur dès les premières phases de réflexions, mais aussi d'anticiper les évolutions potentielles de l'enveloppe urbaine à venir. La manière de le traiter permet d'en faire des espaces refuges (en termes de biodiversité), productifs (selon les essences), de garantir la mobilité des espèces et d'accueillir une diversité d'usages.

### L'aménagement paysager

Les franges des bourgs ont évolué avec le développement de l'urbanisme de lotissement. L'aménagement de ces quartiers n'a pas toujours été accompagné de l'insertion paysagère de la nouvelle lisière urbaine. Dans le même temps, l'agriculture traditionnelle a évolué vers une agriculture plus intensive qui a souvent limité les éléments paysagers identitaires qui pouvaient la composer (haies, arbres isolés).

### A prendre en considération

- **Préserver et renforcer les éléments paysagers existants** (haies, talus plantés, fossés chemins agricoles...) pour organiser les nouvelles implantations bâties
- **Planter des haies** de différentes natures en lisière : épaisses, multistrates, écrans, arbustive basse avec arbres laissant passer le regard, arbustive haute filtrant les vues... (cf règlement écrit)
- Rechercher à se connecter aux trames environnementales présentes, fragilisées ou effectives en **prolongeant les trames en places ou en observant une marge d'intervention** jusque sur les parcelles privées, pour cohabiter au mieux avec le milieu naturel et la biodiversité.

### Les modes de circulation doux

#### A prendre en considération

L'aménagement des lisières peut être une opportunité pour créer ou recréer un réseau de circulation avec l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés et des continuités piétonnes.

- **S'appuyer sur les éléments naturels** pour aménager ces continuités douces.
- Associer les nouveaux aménagements avec une **strate paysagère** : fossés plantés, haies ...
- **Connecter le nouveau réseau aux anciens chemins** ruraux et aux traversées des centres-bourgs.
- Valoriser ces supports de mobilité douce comme des **lieux de tourisme**, promenade et de loisir.

## LES FRANGES ENTRE MILIEUX URBAINS ET AGRICOLES

Il est important sur ces lisières de répondre aux besoins agricoles et aux contraintes des exploitations en place (type zone tampon à l'épandage)

- Éviter de cloisonner les usages, mêler habitat et agriculture vivrière.
- Envisager une **frange agricole vivante et productive**, en multipliant les cultures vivrières, jardins, prés, vergers, jardins potagers, haies, fossés, bosquets...
- Créer des **liens physiques et visuels**, afin de multiplier les liens entre agriculteurs et habitants.
- Mise en place de **parcours pédagogiques thématiques**.
- **Limiter le mitage ou l'imperméabilisation** de ces espaces tampons en réduisant les distances entre la maison et les annexes ou la piscine. **Veiller à ne pas concurrencer la pratique de l'agriculture** en place à proximité ou en entraînant une complexité de la pratique agricole déjà présente (accès, proximité d'usage...)

### Le cas des entrées de ville

On remarque sur le territoire, une perte dans la lisibilité des limites urbaines : les constructions neuves en entrée de ville font disparaître la séparation entre les bourgs historiques.

Bien souvent, ces entrées de villes sont des espaces peu qualifiés et sans véritables qualités propres. Les seuls espaces publics sont ceux de la voirie et très minéraux, la présence végétale est marginalisée ou « standardisée » sans lien avec les paysages et la flore locale, l'aspect et le gabarit des constructions est hétérogène.

#### A prendre en considération

Pour faciliter cette mise en oeuvre :

- **Les coupures urbaines franches** avant les entrées de bourgs sont à préserver (voir zonage et secteur d'extension).
- Préserver ou démultiplier les **éléments paysagers en place** (alignements d'arbres, ponts, murets), comme des marqueurs de l'entrée des villes.
- Intégrer des éléments **affirmant l'identité locale** (matériaux locaux ou mise en oeuvre locale dans l'espace public et en frange urbaine, formes urbaines annonçant l'entrée de ville ...).
- Rechercher un mode d'implantation hérité et les codes locaux (matériaux, modes constructifs), facilitant l'intégration des nouvelles constructions avec le tissu ancien.

## LES FRANGES ENTRE MILIEUX URBAINS ET AGRICOLES

### A prendre en considération

Intégrer des **espaces de productions énergétiques** de proximité.

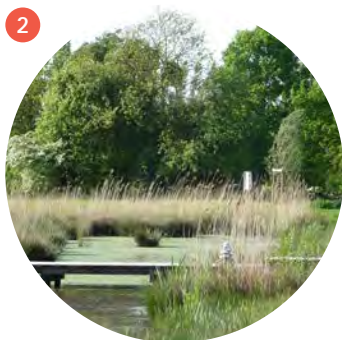


Envisager une **frange agricole vivante et productive**, en multipliant les cultures vivrières.

Préserver les **éléments paysagers en place** (alignements d'arbres, ponts, murets), comme des marqueurs de l'entrée des villes.

Conserver les éléments **affirmant l'identité locale** (matériaux, formes architecturales...).

**Limiter l'éloignement des annexes** ou piscines en fond de parcelles ou au contact direct de l'espace agricole, pour éviter le mitage dans le paysage rural.



Création de **fossé de ruissellement** des eaux pluviales pédagogique et multi-programmatique



Création de **fossé de ruissellement** des eaux pluviales pédagogique et multi-programmatique



**Prolonger les trames viaires** pour s'inscrire dans la logique de l'existant.  
**Connecter le nouveau réseau aux anciens chemins** ruraux et aux traversées des centres-bourgs.

Implanter des **cheminements doux en limite** pour faire tampon avec les habitations.  
Mise en place de **parcours pédagogiques thématiques**

Accrocher le nouveau quartier dans la **continuité du tissu existant limitrophes**.  
**Grader la densité bâtie** pour l'adapter aux quartiers jouxtant la parcelle.

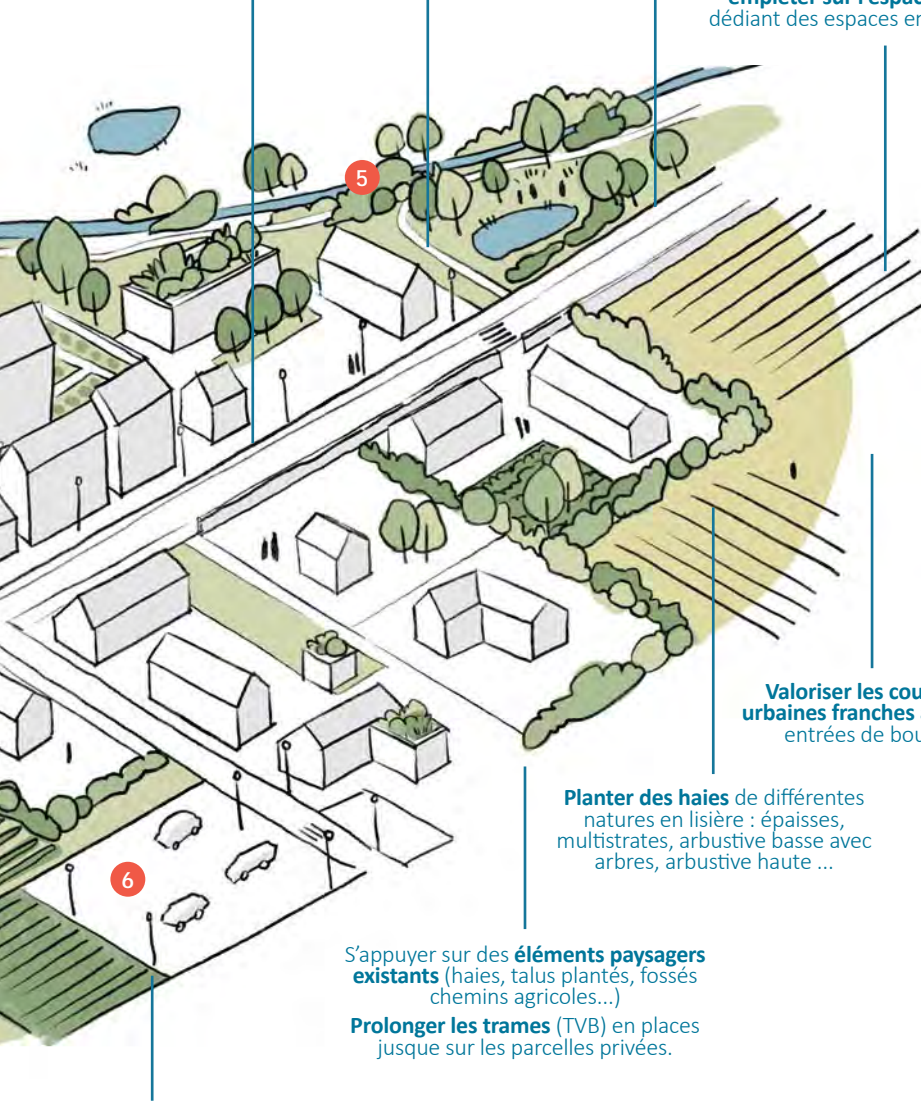
Valoriser ces supports de mobilité douce comme des **lieux de tourisme**, promenade et de loisir.

**S'appuyer sur les éléments naturels** pour aménager ces continuités douces.

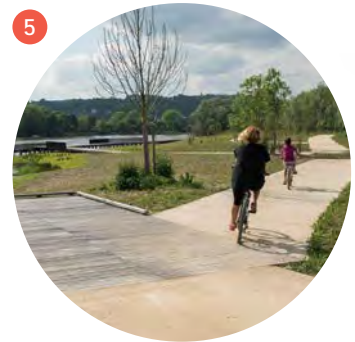
Associer les nouveaux aménagements avec une **strate paysagère** : fossés plantés, haies ...

**Limiter la mixité des usages pouvant empiéter sur l'espace agricole** en dédiant des espaces en lisière urbaine

Création de **fossé de ruissellement** des eaux pluviales



**Verger collectif et pédagogique** en lisière des bourgs



Valoriser ces supports de mobilité douce comme des **lieux de tourisme**, promenade et de loisir.



Stationnements avec **ruissellement et insertion des eaux pluviales**

S'appuyer sur des **éléments paysagers existants** (haies, talus plantés, fossés chemins agricoles...)

**Prolonger les trames (TVB)** en places jusque sur les parcelles privées.

**Planter des haies** de différentes natures en lisière : épaisses, multistrates, arbustive basse avec arbres, arbustive haute ...

**Valoriser les coupures urbaines franches** avant les entrées de bourgs.

Envisager une **frange agricole vivante et productive**, en multipliant les cultures vivrières, jardins, prés, vergers, jardins potagers, haies, fossés, bosquets...

Intégrer des **espaces productifs ou équipements agricoles de proximité**.

**Verger collectif** en lisière

## LES LISIERES AU CONTACT D'ESPACES AGRICOLES

### Développer les ressources locales

- **Préserver les fonctionnalités de l'espace agricole** face aux pressions urbaines, la concurrence pour les parcelles de fond de vallée, et les risques d'enfrichement sur les coteaux.

### Valoriser les expérimentations agro-écologiques

- Rétablir des **continuités écologiques** et constituer de nouveaux habitats pour la faune et la flore (encourager la circulation des espèces en ménageant des continuités de biotopes)

- **Planter des vergers**

- **Restaurer des réseaux de haies** dans le fond de vallée et en rupture de pente

- Maintenir et conforter les **pratiques agricoles extensives** garantes des paysages ruraux les plus emblématiques du territoire : prairies permanentes, pelouses sèches, prairies humides, bocage...

- Encourager et accompagner les pratiques agricoles vers des **productions respectueuses des ressources naturelles**.

- Valoriser les nouvelles pratiques agro-écologiques : maraîchage, agroforesterie, vergers, pré-vergers, culture du lin, chanvre...

- Valoriser la culture alimentaire à destination des **consommateurs locaux** (lentilles, céréales)

- **Diversifier les écosystèmes** en expérimentant l'implantation d'élevages (poules forestières, pâtures)



Causses



Anglars



Albiac, Nicoule

## LES LISIÈRES AU CONTACT DE LA FORÊT

Les abords des forêts sont des espaces de contact qui disposent de faune et de flore spécifiques. Leur traitement est donc essentiel pour ne pas nuire au cœur des corridors écologiques. Il est donc recommandé de prévoir des transitions douces et végétalisées avec des essences adaptées à l'environnement entre les projets proches des corridors écologiques et les corridors écologiques eux-même.

### Maintenir des îlots de sénescence.

#### A prendre en considération

- La lisière (zone transitoire entre le milieu boisé et un autre milieu) doit être constituée d'un ourlet forestier étagé (différentes strates arbustives - arborée, arbustive et herbacée) en favorisant les formes sinueuses et les essences locales les plus attractives pour la faune sauvage.
- Les constructions ayant un impact sur les espaces forestiers devront être maintenu à distance raisonnable des ensembles boisés (30 mètres pour préserver les capacités fonctionnelles du corridor et respecter les mesures contre les feux de forêt). Des transitions vertes sont à prévoir entre l'opération et les massifs boisés.

### Garantir une meilleure résilience des peuplements

Promouvoir une sylviculture permettant à la fois de produire davantage de bois pour les filières d'approvisionnement local et de maintenir les multiples fonctions que remplissent les espaces forestiers (paysagère, écologiques, protection, accueil d'usages diversifiés...)

- Préserver la diversité de la trame arborée, en plantant une multitude d'espèces arbustives locales, et garantir une diversité d'étages arbustifs.
- Maintenir le couvert permanent (pas plus de 30% du volume de bois sur pied prélevé)
- Mettre en place un fonctionnement au long terme : îlots de vieillissement, de sénescence...



Cardaillac



Cardaillac

Deux boisements, deux niveaux de richesse écologique différente

## LE RESEAU HYDROLOGIQUE

### Les ripisylves

La ripisylve désigne les formations boisées qui bordent les milieux aquatiques. Ces espaces boisés sont essentiels à l'accueil et à la bonne santé des milieux aquatiques. La ripisylve permet notamment de protéger les berges contre l'érosion, dissiper le courant, d'assurer l'ombrage des milieux aquatiques et ainsi d'en réguler la température. Elle sert également d'espace de vie, de refuge et de ressource pour de nombreuses espèces animales et végétales.

#### A prendre en considération

- Les ripisylves existantes doivent être maintenues (pas de coupes rase). Une attention particulière sera portée à la diversité d'âge et de type de plantations de ces espaces.
- Le débroussaillage et l'abattage systématiques des ripisylves sont interdits, seul l'entretien courant est permis, compte-tenu de leur importance écologique,
- Les aménagements réalisés en bordure de milieux humides doivent être conçus de manière à respecter la fonctionnalité et la qualité écologique du site.

### Créer des règles en faveur de la préservation

- Maintenir une **gestion équilibrée de la végétation**.
- **Limiter les intrants** à proximité des points d'eau.
- **Entretien régulièrement et de manière sélective** la végétation de la ripisylve (conserver la diversité des essences et des âges, conserver des bois morts), en accentuant les efforts sur les lieux de passage.
- **Interdire le débroussaillage et l'abattage** systématiques des ripisylves.
- **Limiter les abreuvoirs** en direct sur le cours d'eau.

### Limiter l'artificialisation des berges

- **Conserver une zone de recul** non artificialisée en cas de construction sur les berges ou à proximité.
- **Veiller au recouvrement de la ripisylve** pour qu'une alternance d'ombres et de lumières parsème les cours d'eau afin d'en assurer une régulation thermique optimale.



Illustration de connectivité de la ripisylve (source : Cittanova)

## // 02. L'HABITAT ISOLÉ

### OBJECTIFS SPECIFIQUES

E1

## A. LE BÂTI ET LES PARCELLES

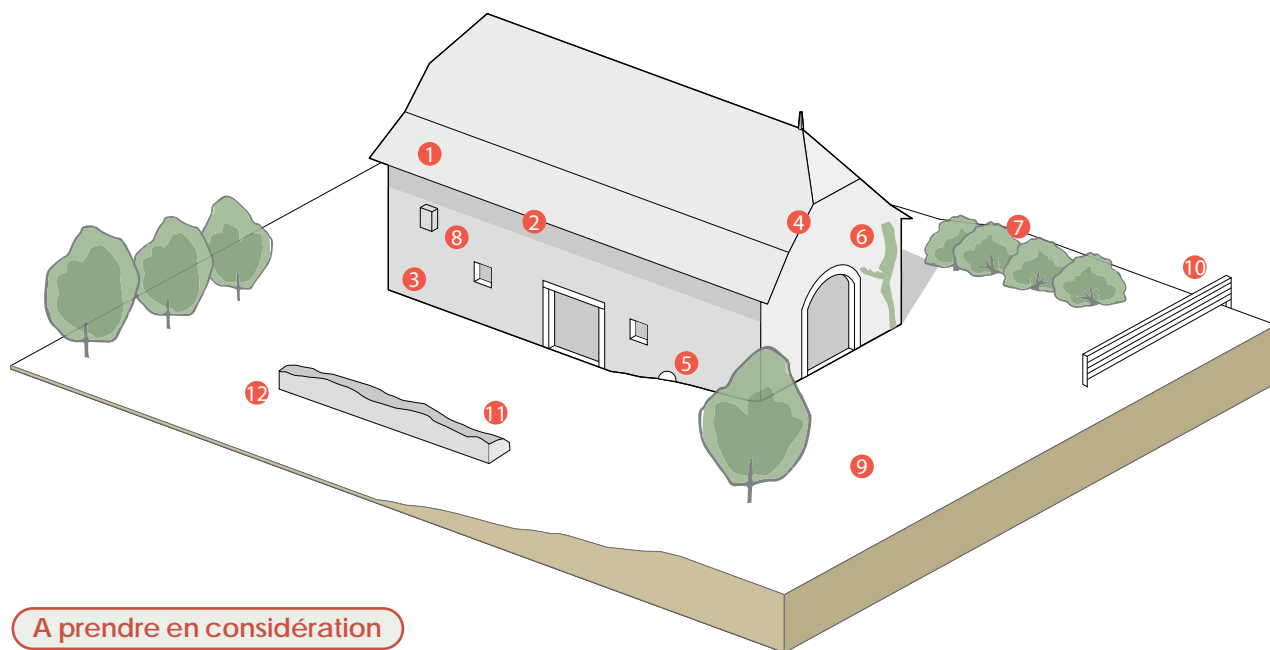
### Optimiser l'implantation du bâti

À partir des années 1960, la compacité urbaine est abandonnée au profit d'un étalement urbain permis par les énergies carbonées notamment. Les constructions s'implantent en retrait des bourgs et au centre de grandes parcelles. L'urbanisation se développe au gré des terrains ouverts à la construction, en bousculant les organisations en place. Chaque maison construite a un impact sur le paysage, et particulièrement les maisons isolées. Construire dans la continuité de l'existant permet aussi de limiter les déplacements, et de réduire le coût d'extension des réseaux.

### Insérer le bâti dans le paysage

D'autres critères peuvent être pris en compte pour une bonne insertion du bâti dans le paysage et renforcer le lien avec la voirie et les constructions alentours, et mettre un terme au mitage des espaces agricoles.

(cf OAP Batiments agricoles)



### A prendre en considération

- 1 Préserver la végétation existante ou planter des végétaux locaux
- 2 Conserver les abords naturels (herbes, haies...)
- 3 Limiter les terrassements et s'inscrire dans la pente
- 4 Choisir des volumétries simples reprenant des typologies locales
- 5 Utiliser des matériaux conservant un aspect naturel ou des matériaux issus du paysage
- 6 Éviter la privatisation de la vue par l'implantation de murs
- 7 Privilégier des implantations compactes sur les parcelles (regrouper les annexes, piscines...)

## // 03. LE TISSU CONTEMPORAIN

### RÉFLÉXIONS COLLECTIVES

#### A. LE BATI

##### Envisager des opérations de taille raisonnable

Concevoir une opération qui respecte par sa taille l'échelle des noyaux urbains existants est essentiel. La taille du projet doit aussi permettre aux infrastructures de supporter l'arrivée d'une nouvelle population, notamment dans le cas de petites communes.

##### Économiser les réseaux et la surface de voirie

Il est essentiel de développer une organisation compacte de l'habitat.

- Implanter le bâti le long de la voie.
- Dissocier le stationnement des habitations et les regrouper en entrée d'opération

##### Permettre une évolution

L'implantation du bâti doit permettre une évolution future : du bâtiment par une extension ou du parcellaire dans la perspective d'une division. Cette évolution peut permettre au particulier de valoriser économiquement son bien et son foncier, et à la collectivité de densifier l'enveloppe urbaine existante.

Cette évolution doit être anticipée, en implantant le projet sur rue ou en limite de parcelle.

##### Penser la densité

Si la compacité et la densité sont nécessaires dans les nouvelles implantations, quelques principes d'implantations peuvent être mis en place pour limiter les nuisances dans le voisinage :

- Des jardins en tampon du réseau viaire pour limiter les vues depuis l'espace public.
- Des volumes de constructions pour limiter les vis-à-vis (type en « L »)

##### Intégrer les éléments techniques

###### A prendre en considération

Les coffrets techniques nécessaires aux réseaux doivent rester accessibles depuis le domaine public, mais il est important qu'ils ne dénaturent pas le paysage du quartier d'implantation :

- Intégrer ces éléments directement aux façades.
- Apposer les blocs à l'arrière dans les murets maçonnés ou les dissimuler dans des haies vives.
- Regrouper les éléments techniques, pour limiter la dispersion sur l'espace public.

##### Gérer les déchets

Quel que soit le mode de collecte de la collectivité, le projet doit imaginer son intégration paysagère :

- Mise en place d'abris pouvant masquer les conteneurs ou composteurs collectifs.
- Mutualisation des éléments techniques afin d'éviter une multiplication d'annexes aux bâtiments.
- Traitement des éléments techniques en cohérence avec l'architecture du projet.



matériaux et formes non adaptées



couleurs et matériaux non adaptées



mauvaise insertion dans la paysage

## B. LES ESPACES PUBLICS

La végétalisation des milieux urbains participe à la qualité du paysage, à l'amélioration du cadre de vie et favorise la biodiversité. Plusieurs principes peuvent être mis en place, sans exhaustivité sur les techniques proposées.

### Insertion des nouvelles constructions dans le paysage

À l'échelle du bâti, le végétal permet, à moindre mesure, de masquer les constructions. Les strates végétales (massifs, haies arbustives, rideaux de grimpantes, petits bosquets...) créent des filtres qui isolent visuellement certains espaces, mais c'est d'abord l'implantation et la réflexion amont de conception de projet qui doivent prévaloir pour une bonne insertion paysagère.

### S'inscrire dans la trame verte en place

Les trames vertes et bleues sont des atouts à considérer dans la conception de nouvelles opérations. La conception des espaces publics doit s'appuyer sur son vocabulaire, et s'inscrire dans le paysage afin de créer un cadre de vie et d'assurer les continuités écologiques.

### Développer une végétalisation à l'échelle de la zone

Afin de donner une image d'ensemble qualitative et cohérente, les plantations doivent contribuer à qualifier le paysage du quartier et lui donner son identité. Pour atteindre cette végétalisation, les collectivités ont la possibilité de réguler les quartiers avant la livraison du projet :

- **Planter sur l'espace public** devant la limite avec la parcelle privée pour unifier
- **Pré-verdir** les limites séparatives des lots et l'espace public avant la livraison de l'opération

### Accueillir la biodiversité locale

Maximiser et **diversifier les habitats** pour la biodiversité dans l'espace public :

- Créer de **refuges et d'abris écologiques** (tas de pierres, bois/branches, feuilles).
- **Conserver de vieux arbres** sur pied et de souches
- Utiliser des **matériaux avec des surfaces irrégulières** favorisant l'installation de biodiversité.

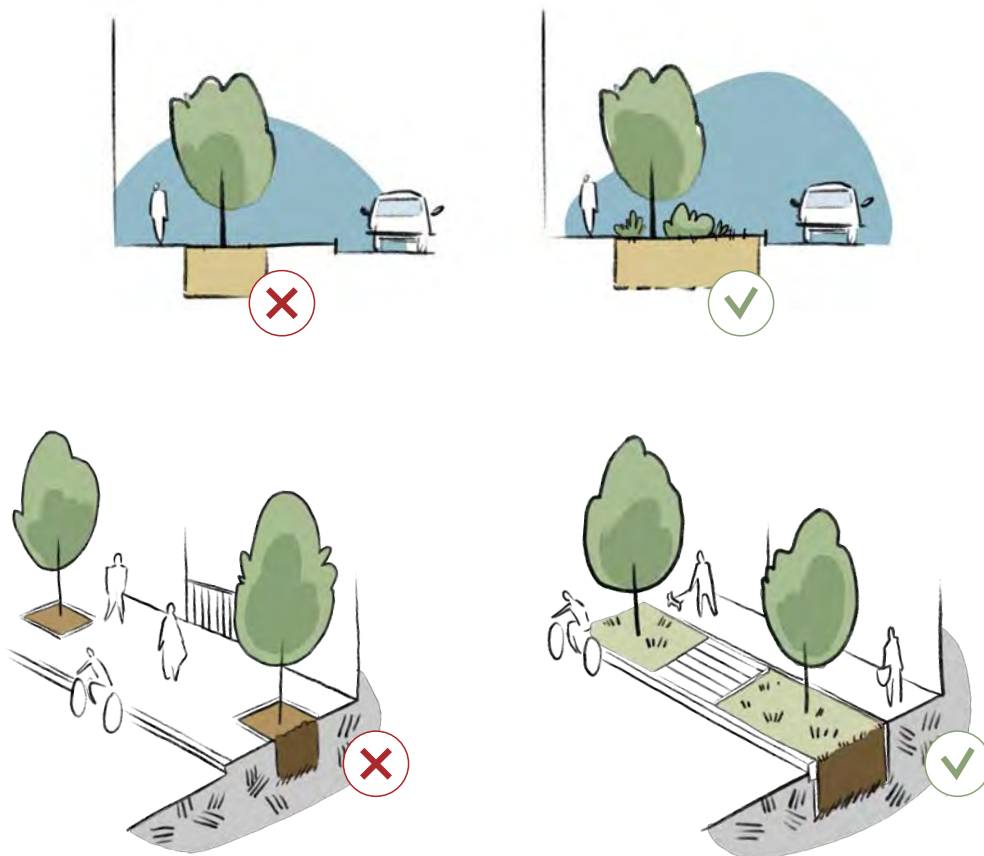
### Réfléchir à une gestion différenciée des espaces verts

La mise en place de gestion alternative des espaces verts permet de limiter l'impact sur la biodiversité et d'éviter la perte d'habitat pour la faune (manuelles, mécaniques, plantation de couvre-sol ou paillage végétal).

- **Adapter** la gestion des espaces verts en fonction de leur nature, leur localisation et leur usage.
- **Limiter les tontes** : pas de tonte entre avril et juin, réglage des barres de tonte à 10 cm, tonte centrifuge ou en bande (pas de fauche centripète)
- Permettre à la **végétation spontanée** de s'exprimer accompagnée par une pédagogie grand public.
- Créer des **zones de prairie** (une à deux fauches par an, en fin d'été)
- Gestion **extensive ou agroécologique des haies**, sans taille d'avril à juillet inclus.
- **Réduire l'emploi d'insecticides** et herbicides pour tendre vers un objectif zéro-phyto.
- Diversifier les espèces plantées pour une plus grande biodiversité tout en interdisant les espèces invasives ou exotiques.

## Les plantations en espaces minéralisés

La fosse de plantation ne doit pas être inférieure à 10 m<sup>3</sup> avec une profondeur supérieure au diamètre. Les fosses en pied d'arbre seront végétalisées avec une strate buissonnante et une strate herbacée.



## Limiter l'impact des infrastructures

La réalisation de nouvelles infrastructures devra faire objet d'une attention particulière pour préserver les perméabilités écologiques :

### A prendre en considération

- **Anticiper les conflits possibles** entre la faune et les infrastructures.
- **Limiter les déblais remblais** en s'adaptant au mieux au relief existant.
- Favoriser le **régalage des terres** et la création de paliers étagés pour adoucir les talus trop abrupts.
- Les traitements paysagers complexes à visée **uniquement ornementale seront à éviter.**
- Prendre en compte les **connectivité écologiques, l'écosystème environnant, ainsi que l'entretien.**
- Des **passages à faune** devront être mis en œuvre sur les zones de traversée identifiées.

### Le cas des aires de stationnement :

Il est important de s'appuyer sur les structures végétales existantes, lors de projets de nouvelle aire ou réaménagement d'une aire de stationnement existante, pour minimiser son impact visuel et environnemental.

- **Réduire au minimum les surfaces non végétalisées** (au mieux, seulement les bandes de roulement).
- Implanter de **nouvelles structures végétales**
  - Arborées : bosquet, alignement, arbre isolé...
  - Herbacée et arbustive : haie bocagère, essences locales et adaptées à cet usage...
- Intégrer des **systèmes de production d'énergies renouvelables** (ex : ombrières photovoltaïques).
- Créer un **espace partagé** dans une logique d'économie d'espace : piétons, cycles, circulation...



exemples de gestion différenciée

## B. LES LIMITES PARCELLAIRES

Le traitement des limites de parcelle appartient au privé, mais sert à l'intérêt collectif. Elles sont visibles aussi bien par l'habitant, que par la rue et les espaces à proximité. Afin de garantir une cohérence d'ensemble, l'édification de clôtures doit être réglementée. Le traitement des clôtures doit tenir compte de son contexte et de ses caractéristiques : bourgs anciens, secteurs d'habitat diffus en bordure d'espaces agricoles/naturels, etc. Les clôtures doivent aussi participer au maintien de la biodiversité et mettre en exergue son rôle pour l'environnement.

### Absence de clôture :

Dans le meilleur des cas, on peut privilégier l'absence de clôture pour ne pas créer de barrières visuelles et physiques dans l'espace. Dans ce cas, il est possible d'utiliser des dispositifs permettant de rendre la parcelle inaccessible aux véhicules et/ou aux personnes, sans clôturer ses limites.

### Clôture naturelle :

L'implantation de clôtures naturelles permet de conserver une atmosphère rurale, avec l'utilisation de haies bocagères issues d'essences locales, qui pourront devenir des supports pour la biodiversité. La fonctionnalité écologique d'une haie dépend de sa **structure**, la qualité de l'**ourlet de pied de haie** et la **stratification** (une, deux ou trois strates) et la **variété des espèces** qui la compose.

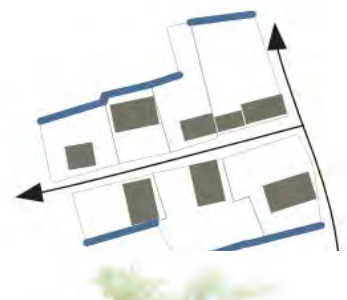
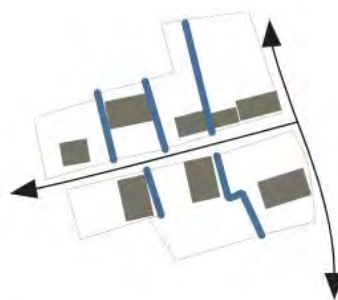
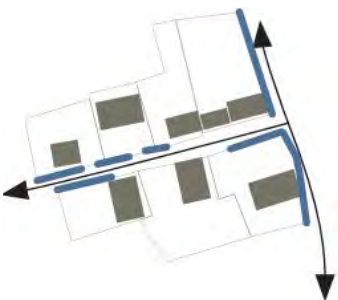
#### A prendre en considération

Une attention sera portée au nombre de strates présentes et à leur largeur, ainsi qu'à la diversité des essences qui la compose et qui va contribuer à sa richesse biologique. Les haies devront présenter une strate arborée, une strate arbustive et une strate herbacée. Les haies d'essences indigènes et variées seront privilégiées plutôt qu'une haie mono spécifique. Les aménagements nécessitant des déblaiements (réseaux, constructions...) seront réalisés à une distance d'environ 10 mètres afin de protéger le système racinaire.

- **Anticiper l'effet recherché** lors de la plantation. Contrairement au muret ou à la clôture, le végétal ne génère pas un « résultat » immédiat et ce dernier sera en perpétuelle évolution, son évolution dépendra du choix des végétaux et de l'entretien exercé.

- **Valoriser les plantations d'essences locales**, variées, non taillées et plantées de façon aléatoire et discontinue, pour ne pas constituer de « mur végétal » mais plutôt une structure végétale d'aspect le plus naturel possible.

- **Encourager le caractère nourricier** de certaines espèces (pommiers, pruniers...) afin de privilégier la multifonctionnalité des espaces en milieu urbain.



Strate arbustive basse



Strate arborée basse



Strate arborée haute

## Clôture artificielle :

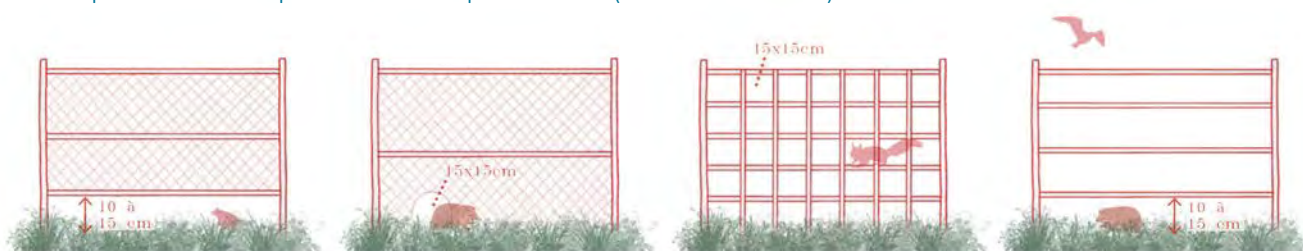
Dans le cadre de l'installation de clôtures artificielles, il est nécessaire de prendre en compte l'impact sur le paysage que cela va produire. Les nombreuses solutions proposées dans le commerce (linéaire de parpaings, hauteur importante, imitations de haie végétale synthétique...) vont souvent à l'encontre des recommandations locales, et ne prennent pas en compte l'environnement immédiat du projet.

### A prendre en considération

- éviter les clôtures opaques, homogènes et continues quel que soit le matériau utilisé
- Veiller à assurer un minimum de transparence visuelle, chercher des interruptions pour favoriser les vues sur l'espace naturel et le grand paysage.
- Permettre un système perméable à la petite faune (cf. schéma)
- Doubler si possible la clôture artificielle d'une haie multistrata composée d'essences locales.

Certaines clôtures sont plus adaptées : grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée, bois européen et brut de préférence, bois lasuré incolore, ou ganivelles.

Exemples de clôtures perméables à la petite faune (source : Cittànova)



Felzins

palissade bois et strate arbustive



Flaujac gare

muret en pierres sèches



Felzins

haie bocagère

## // 04. LE TISSU HISTORIQUE

### RÉFLÉXIONS COLLECTIVES

#### Valoriser l'identité historique du territoire

Si un certain nombre du patrimoine du Grand Figeac est classé ou inscrit. Un autre patrimoine, plus vernaculaire et rural, est inégalement valorisé ou mis en valeur. D'autres sont même à l'état d'abandon ou dénaturé, c'est le cas pour :

- Le « petit » patrimoine bâti lié à la métallurgie, l'eau, la religion, les industries...
- Le patrimoine paysager : anciens vergers et jardins potagers autour des villages, ruisseaux délimitant les noyaux historiques, haies, arbres isolés, alignements le long des chemins, points de vue sur le paysage...

#### Adapter le bâti historique au climat et changements climatiques

voir  
A1

L'amélioration du confort climatique et les rénovations énergétiques sont d'autant plus complexes sur les bâtiments historiques, pour conserver les qualités architecturales historiques du bâti.

- Accompagner les projets de rénovation du bâti pour aider à la prise en compte des réglementations en vigueur tout en préservant le caractère local dans la rénovation (public et privé)
- Valoriser les modes d'habitat plus denses permet une plus grande sobriété (moins de dépendance à la voiture, meilleure adaptation aux fortes chaleurs...), cela entraîne aussi la redynamisation des centres anciens.

#### Valoriser l'identité des constructions du territoire

L'identité du territoire passe en grande partie par les matériaux de construction, il est primordial de promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales et d'accompagner la commande publique vers l'exemplarité lors de nouvelles constructions et les projets d'aménagement (bois, pierre...).

Pierre sèche avec  
végétation spontanée



Pierre sèche



Pierre sèche enduite



Pierre de taille



## Rénover et concevoir des bâtiments bioclimatiques

La rénovation des bâtiments historiques pour les adapter aux usages d'aujourd'hui doit conserver les qualités existantes et maintenir les ambiances rurales. Elle nécessite au mieux de s'entourer de professionnels, car toute réponse systématique doit être évitée et privilégier une approche au cas par cas.

- les matériaux vernaculaires
- les couleurs

### Orientation opposable

C'est notamment le cas des changements de destinations, dans lesquels le bâti doit garder sa capacité à revenir à un usage agricole futur. Le bâtiment ne doit pas se développer en rupture avec le milieu et la pratique agricole.



Pas de continuité de matériaux et de couleurs avec l'ancien



Portail et extension sans lien avec les codes et motifs paysagers locaux

## Le cas des villages et hameaux à couderc

Certains villages offrent la particularité de s'organiser autour d'une vaste étendue herbeuse. C'est un espace au traitement « naturel » où le végétal domine : surface uniformément enherbée, arbres d'essences locales (champêtres ou d'usage traditionnel). Cet espace public central est dessiné par le motif continu des clôtures du bâti de son pourtour qui provoque une structure urbaine aérée, mais structurée. L'habitat est en règle générale implanté en retrait de la clôture, et des points d'eau à usage collectif (puits, abreuvoirs) et croix ponctuent l'espace. Le sol est sommairement nivelé et les plantations non ordonnancées. Les murets en pierre, confèrent un caractère rural aux villages.



Espedaillac

La préservation de ces espaces ouverts ET végétalisés est l'objectif premier au sein de ces villages. En effet, le changement d'usage -notamment vers un jardin d'ornement- ne doit pas entraîner l'imperméabilisation de ces espaces ou encore une forme de mitage moins visible lié aux annexes ou stockage.

## // 05. ZOOM SUR

### CONCILIER LA PRÉSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA PRÉVENTION DU RISQUE FEU DE FORÊT

Le territoire, est soumis à un risque significatif feu de forêt aggravé par le changement climatique. A ce titre, l'OAP Frange habitée vient compléter les dispositions du règlement écrit et des OAP sectorielles

Ces orientations s'appliquent en zones A (agricole), N (naturelle), U (urbaines) et AU (à urbaniser), dès lors qu'elles sont en contact avec la forêt.

Les départs de feu se produisent majoritairement dans les zones de contact entre la forêt et l'activité humaine. Il paraît donc nécessaire de réduire ces zones d'interface en adoptant un urbanisme dense et compact et en limitant l'urbanisation linéaire et le mitage.

L'atlas départemental du risque feu de forêt permet d'identifier les surfaces des enjeux qui présentent une probabilité d'incendie moyenne à élevée et ainsi mettre en place les actions qui visent à prévenir les conséquences des incendies de forêt afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des écosystèmes, de garantir la cohérence entre les objectifs de préservation écologique, d'aménagements du territoire et de prévention des incendies, ainsi que de favoriser une gestion résiliente et adaptée aux particularités locales.

#### A prendre en considération

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) seront prises en compte dans la conception des projets aménagements, tant les projets urbains que ceux portant sur la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, afin d'éviter la plantation d'éléments ligneux incompatibles avec les règles de sécurité incendie.

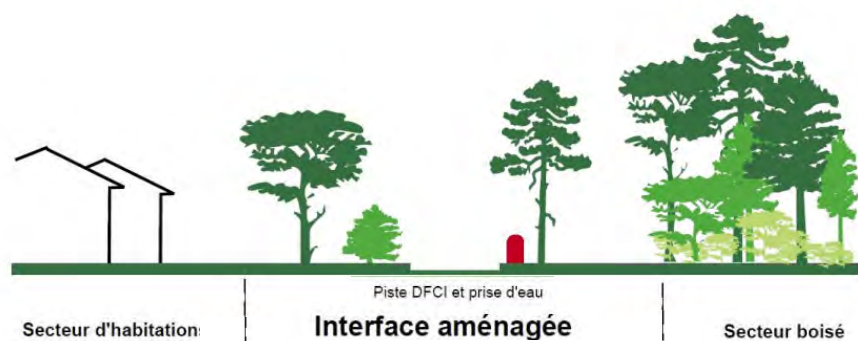
En ce sens, une végétation résiliente et peu inflammable sera favorisée dans les corridors écologiques traversant ou jouxtant les zones à risque, en privilégiant des essences locales adaptées.

#### Recommandations complémentaires :

Maintenir des discontinuités paysagères maîtrisées (pare-feux naturels ou agricoles, zones entretenues) dans les lisières forestières à proximité de secteurs bâti ou des équipements sensibles.

Limitier les aménagements de type mobilier, signalétique, ou cheminement à faible emprise dans les zones fortement exposées (zone rouge notamment), ou les adapter par des matériaux ignifugés.

#### Exemple d'interface aménagée



Source : CAUE 30





**La Trame verte et bleue,**  
un outil pour préserver les territoires



Parc  
naturel  
régional  
des Causses  
du Quercy



# Édito



En France, la destruction des milieux naturels et leur fragmentation est aujourd'hui la première cause de diminution de la biodiversité. Or, la biodiversité est essentielle à la vie. Préserver les continuités écologiques est donc devenu une priorité pour maintenir et reconstituer des espaces de nature fonctionnels.

Sur le territoire du Parc, les paysages évoluent aussi et la biodiversité peut être menacée. Il est de notre mission de proposer des solutions innovantes qui garantissent un développement territorial harmonieux respectueux à la fois des hommes et de la nature.

En élaborant, avec le soutien de la Région Occitanie, la Trame écologique du Parc naturel régional des Causses du Quercy, nous avons souhaité fournir, aux élus et aux techniciens des collectivités, un outil d'aide à la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique. Faisons en sorte par nos projets d'aménagement de préserver et valoriser les milieux naturels et les paysages emblématiques de notre nouvelle Région.

En accompagnant les communes et leurs groupements pour la prise en compte de la Trame verte et bleue dans leurs documents de planification, nous affirmons notre mission d'appui technique au service des collectivités composant le Parc.

En inscrivant la préservation de la Trame verte et bleue comme projet d'aménagement et de développement durable de nos documents d'urbanisme et, en premier lieu des Schémas de Cohérence Territoriaux, nous affirmons notre volonté de développer nos territoires en préservant notre identité et notre nature.

**Catherine Marlas,**

*Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy*



# Sommaire

<b>Édito .....</b>	<b>3</b>
<b>La Trame verte et bleue et les Parc naturel régionaux .....</b>	<b>7</b>
<b>La Trame verte et bleue, un outil au service des territoires.....</b>	<b>8</b>
Des menaces, un constat	
Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : le cadre d'application regional	
La déclinaison locale dans les documents d'urbanisme	
<b>Trame verte et bleue, de quoi parle-t-on ? .....</b>	<b>10</b>
Pourquoi une Trame verte et bleue ?	
Quelques éléments de langage	
L'exemple du Triton marbré	
Restaurer la Trame verte et bleue : une politique d'aménagement du territoire	
<b>Découvrez la Trame verte et bleue du Parc .....</b>	<b>16</b>
Six enjeux prioritaires pour la Trame verte et bleue du Parc	
Sept sous-trames identifiées	
Des réservoirs de biodiversité locaux en plus des réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE	
La carte simplifiée de la Trame verte et bleue du Parc	
Synthèse des données à disposition des collectivités	
L'accompagnement du Parc à la définition de votre Trame verte et bleue	
<b>Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents de planification .....</b>	<b>22</b>
Comment puis-je mobiliser ce diagnostic lors de la planification locale ?	
Point juridique sur la notion de compatibilité	
Intégrer la Trame verte et bleue du Parc dans un Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	
Intégrer la Trame verte et bleue du Parc dans un Plan local d'urbanisme (PLU/PLUI)	
<b>Focus sur les milieux ouverts herbacés, sous-trames prioritaires du Parc .....</b>	<b>30</b>
Les pelouses et landes calcicoles	
Les prairies	
Des mesures favorables à la sous-trame des landes et pelouses calcicoles	
Quelques actions menées par des communes du Parc	
<b>Pour en savoir plus .....</b>	<b>34</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>34</b>



# La Trame verte & bleue

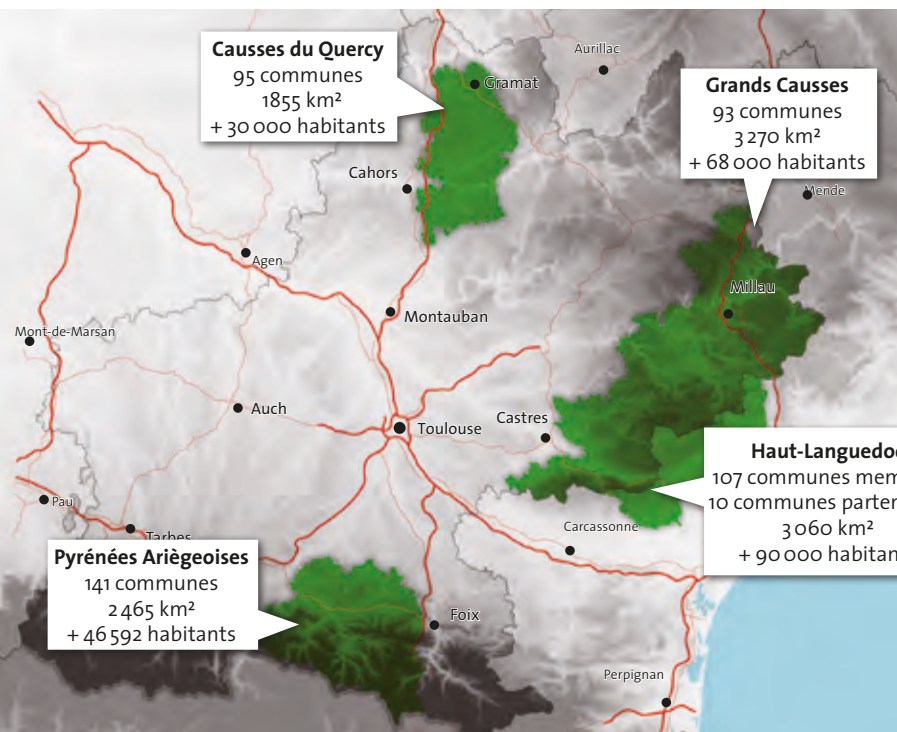
## et les Parcs naturels régionaux

À la fin des années 2000, les Parcs naturels régionaux de France se sont mobilisés sur la question, alors émergente, de la Trame verte et bleue. En 2008, avec l'appui du Ministère de l'Environnement, les Parcs du Massif central ont identifié une Trame écologique au 1/100 000<sup>e</sup>. En 2012, les 4 Parcs de l'ex Région Midi-Pyrénées, avec l'appui de l'Union Européenne et de la Région, ont établi leur Trame au 1/25 000<sup>e</sup>, en déclinant les orientations du Schéma régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les institutions locales.

**Le présent document vise :**

- à vous donner des éléments de compréhension de la Trame verte et bleue
- à vous présenter les outils du Parc dont vous disposez pour la mettre en œuvre au niveau local.



Le diagnostic de la Trame écologique a été mené à partir d'un socle de données et de méthodes commun aux 4 Parcs afin de garantir une démarche homogène.



# La Trame verte & bleue,

## un outil au service des territoires

### DES MENACES, UN CONSTAT

Les activités humaines façonnent les milieux naturels. Nos paysages de causses, de landes ou de bocage sont notamment issus de l'activité pastorale et agricole.

Avec l'évolution des techniques et des modes de vie, nos sociétés tendent à **homogénéiser** de plus en plus les paysages, à **réduire la diversité** et à **fragmenter** les milieux naturels. Face à ce constat, les acteurs du Grenelle de l'environnement ont fait émerger en 2007 un **nouvel outil** : la Trame verte et bleue.

Cet outil constitue aujourd'hui un **cadre réglementaire** dans lequel les territoires vont devoir inscrire leurs politiques d'aménagement. Mais, il est aussi une opportunité pour soutenir les initiatives locales visant à maintenir ou restaurer la fonctionnalité des milieux naturels.

**Établir et analyser  
notre Trame verte et bleue,  
c'est faire le bilan de santé  
de notre environnement.**



---

La loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » (dite « Grenelle II ») inscrit la Trame verte et bleue dans le code de l'Environnement et dans le code de l'Urbanisme et définit son contenu et les modalités de mise en œuvre : orientations nationales, Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et de prise en compte dans les documents locaux d'urbanisme.

---

## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE): LE CADRE D'APPLICATION RÉGIONAL

Ce schéma établit la Trame verte et bleue à l'échelle régionale : il identifie des réservoirs de biodiversité à préserver en priorité ainsi que les corridors écologiques à remettre en bon état. Il définit la politique à mettre en œuvre : objectifs stratégiques et plan d'actions.

**Les réservoirs de biodiversité régionaux, associés aux corridors écologiques qui les relient, ne sont pas à considérer comme des sanctuaires** mais comme des points de vigilance à prendre en compte dans les projets d'aménagement. La préservation des continuités écologiques est une clef de lecture supplémentaire dans la **stratégie de développement** (zonages) pour un développement cohérent du territoire sur le long terme.

---

Le SRCE de Midi-Pyrénées est adopté depuis le 27 mars 2015. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/srce-midi-pyrenees-r7764.html](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/srce-midi-pyrenees-r7764.html)

---

---

La mise en place de la Trame verte et bleue participe au développement d'un cadre de vie agréable et attractif : valorisation des ressources naturelles, qualité des paysages, développement des moyens de déplacement « doux »...

---

## LA DÉCLINAISON LOCALE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

### **Les documents locaux d'urbanisme doivent obligatoirement « prendre en compte » le SRCE.**

La « prise en compte » du SRCE nécessite d'intégrer au sein des documents locaux d'urbanisme :

- ses objectifs et ses orientations stratégiques
- sa cartographie

La déclinaison locale du SRCE a été réalisée sur l'intégralité du territoire du Parc, les communes doivent s'y référer lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Les pages 22 à 29 de ce document vous guident dans cette démarche.

Se reporter au document de clés de déclinaison du SRCE à la page 405 « éléments de cadrage » pour plus de détails sur ce que recouvre le terme de « prise en compte ».

# Trame verte & bleue, de quoi parle-t-on ?

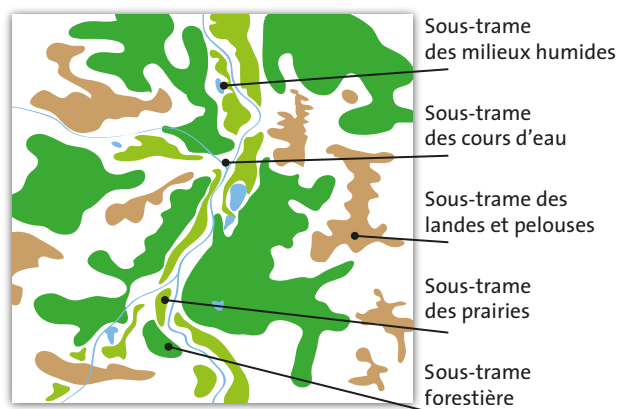
L'écologie du paysage, discipline relativement récente, amorce une nouvelle façon d'appréhender les écosystèmes de manière fonctionnelle et dynamique.

Cette vision de l'écologie offre une **compréhension globale** : la nature n'est plus appréhendée de manière cloisonnée, mais bien dans son ensemble dynamique, les échanges étant primordiaux à la survie des espèces et donc des écosystèmes.

La **Trame verte et bleue** est organisée en réseaux terrestres (**Trame verte**) et aquatiques (**Trame bleue**) : elle peut être subdivisée en sous-trames. Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifiques.

**La Trame verte et bleue est comme la trame d'un tissu, plus le réseau de fils est dense, plus le tissu est solide, plus les fils sont détériorés, plus le tissu peut se déchirer.**

## Trame verte et bleue



---

La déclinaison par sous-trame permet **d'analyser et de hiérarchiser des enjeux potentiellement contradictoires**.

Par exemple : du point de vue de la sous-trame des forêts, plus le territoire est boisé plus la trame se porte bien ; du point de vue de la sous-trame des landes et pelouses, c'est l'inverse car les espèces ne peuvent pas traverser les forêts qui constituent alors de véritables barrières écologiques. Sur une zone donnée, une **analyse complémentaire du contexte local** permet de définir les sous-trames prioritaires et donc les enjeux prioritaires à prendre en compte. (voir un exemple d'analyse p13).

---

## POURQUOI UNE TRAME VERTE ET BLEUE ?

Préserver les continuités écologiques, c'est favoriser la **capacité d'adaptation** des écosystèmes aux **changements globaux**. Il ne s'agit pas de sanctuariser ces espaces mais d'anticiper l'impact des aménagements sur les milieux et de mieux concilier le développement économique avec le maintien de la biodiversité, préservant ainsi les « services rendus » par la nature.

**« La Trame verte et bleue est conçue comme un instrument décentralisé d'aménagement durable et de concertation, favorable à une densification urbaine, permettant une gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire, les fonctions des écosystèmes et les capacités d'adaptation de la nature. »**

Groupe de travail « préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle de l'environnement.

### Les services rendus par la nature

#### MILIEUX FORESTIERS

- Stockage du carbone pour limiter le réchauffement climatique
- Protection des versants contre l'érosion
- Sports et loisirs de nature
- Sylviculture (chauffage, matériaux, etc.)

#### LES FORMATIONS KARSTIQUES

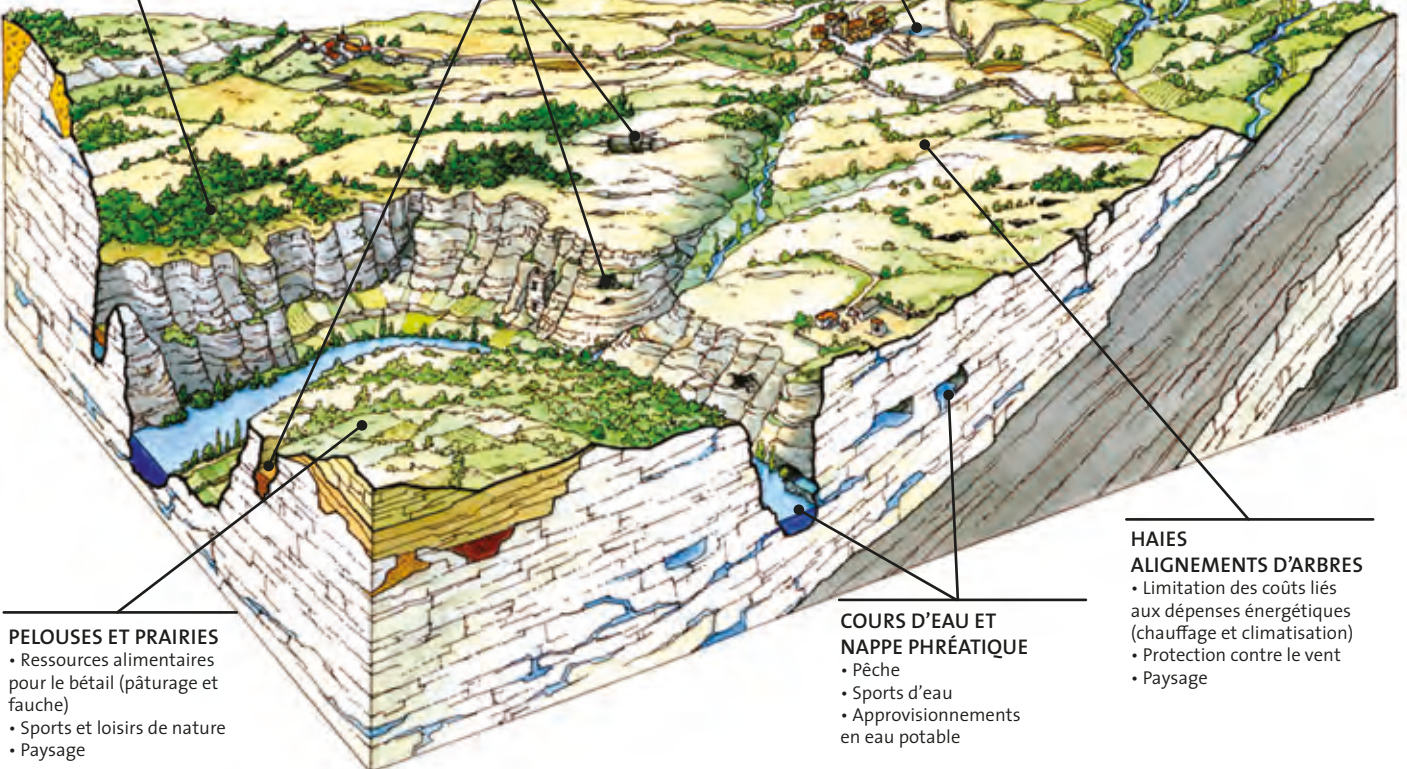
- Sports et loisirs de nature
- Source de matière première
- Patrimoine culturel

#### MILIEUX HUMIDES ET RIPISYLVE

- Maintien de la qualité de l'eau
- Limitation de l'impact des crues sur les zones habitées
- Recharge des nappes

#### PARCELLES AGRICOLES

- Ressources alimentaires pour la population



#### PELOUSES ET PRAIRIES

- Ressources alimentaires pour le bétail (pâturage et fauche)
- Sports et loisirs de nature
- Paysage

#### COURS D'EAU ET NAPPE PHRÉATIQUE

- Pêche
- Sports d'eau
- Approvisionnements en eau potable

#### HAIES ALIGNEMENTS D'ARBRES

- Limitation des coûts liés aux dépenses énergétiques (chauffage et climatisation)
- Protection contre le vent
- Paysage

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE LANGAGE

### La Trame verte et bleue

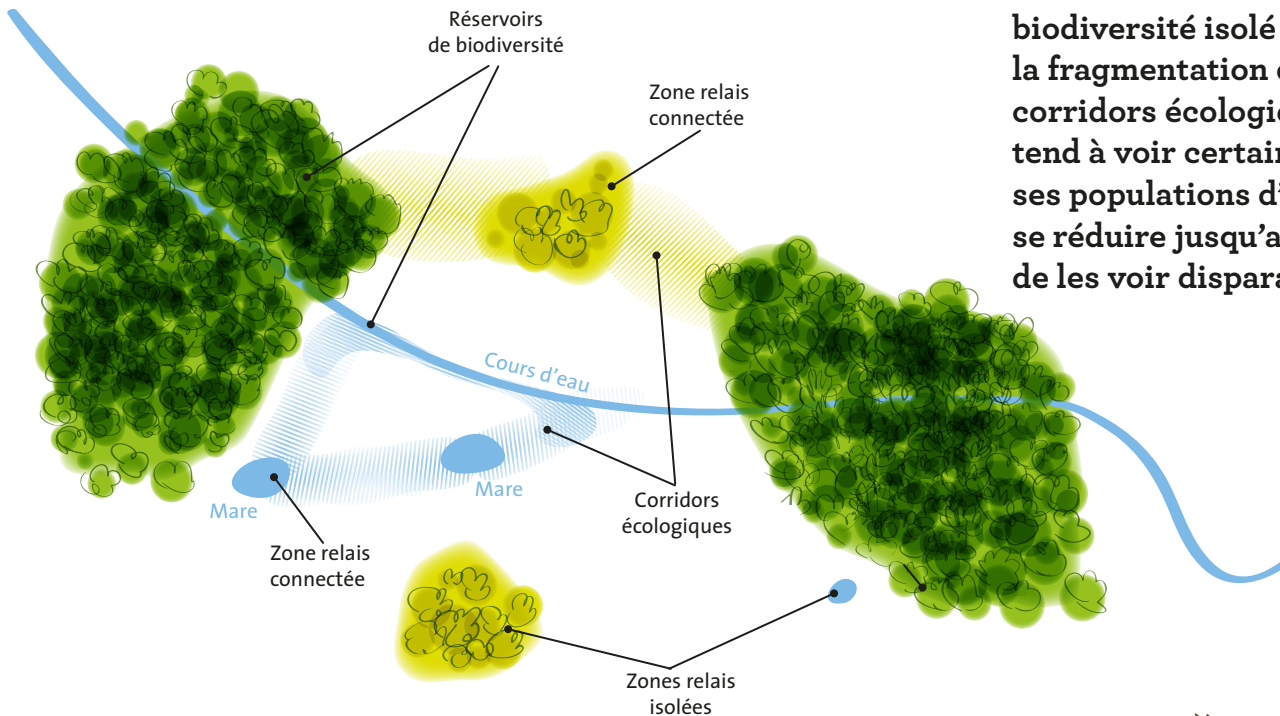
C'est la trame de fond du paysage, composée à la fois de milieux (un couvert forestier, un tissu urbain...) et d'éléments linéaires ou ponctuels (une route, un lac...). On y distingue des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

### Les réservoirs de biodiversité

Ce sont les milieux naturels, en bon état de conservation et souvent de grande surface, dans lesquels un maximum d'espèces peut assurer l'ensemble de ses fonctions vitales (par exemple un grand ensemble de pelouses sèches).

### Les zones relais

Ce sont les milieux ne présentant pas toutes les conditions optimales au développement des espèces (par exemple des zones de pelouses sèches disséminées au milieu d'une lande dense).



**Un réservoir de biodiversité isolé par la fragmentation des corridors écologiques, tend à voir certaines de ses populations d'espèces se réduire jusqu'au risque de les voir disparaître.**

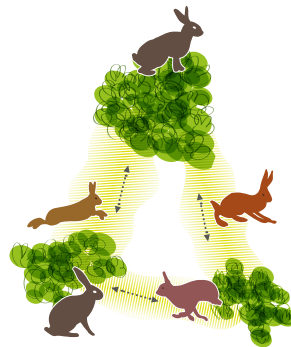
### Les corridors écologiques

Ils désignent les espaces fonctionnels du paysage qui permettent d'établir la liaison entre les réservoirs de biodiversité. Ce sont des zones de déplacements privilégiées par les espèces, aux frontières floues, et non pas des couloirs strictement empruntés. Plus ils sont nombreux, plus la trame est consolidée. Sans eux, les populations d'espèces sont vouées à s'éteindre.

### Les continuités écologiques

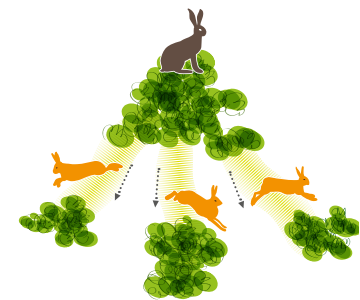
Elles désignent l'ensemble des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques qui les relient. La somme des continuités écologiques forme la Trame verte et bleue.

Les corridors écologiques remplissent des fonctions essentielles.



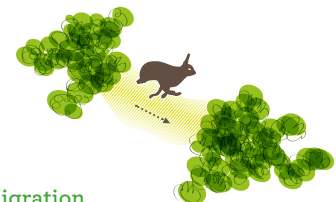
#### Circulation

Brassage entre les individus, diversification de la ressource alimentaire...



#### Dispersion

Conquête de nouveaux territoires



#### Migration

Déplacement vers un lieu plus favorable

## L'EXEMPLE DU TRITON MARBRÉ

### Les éléments d'analyse

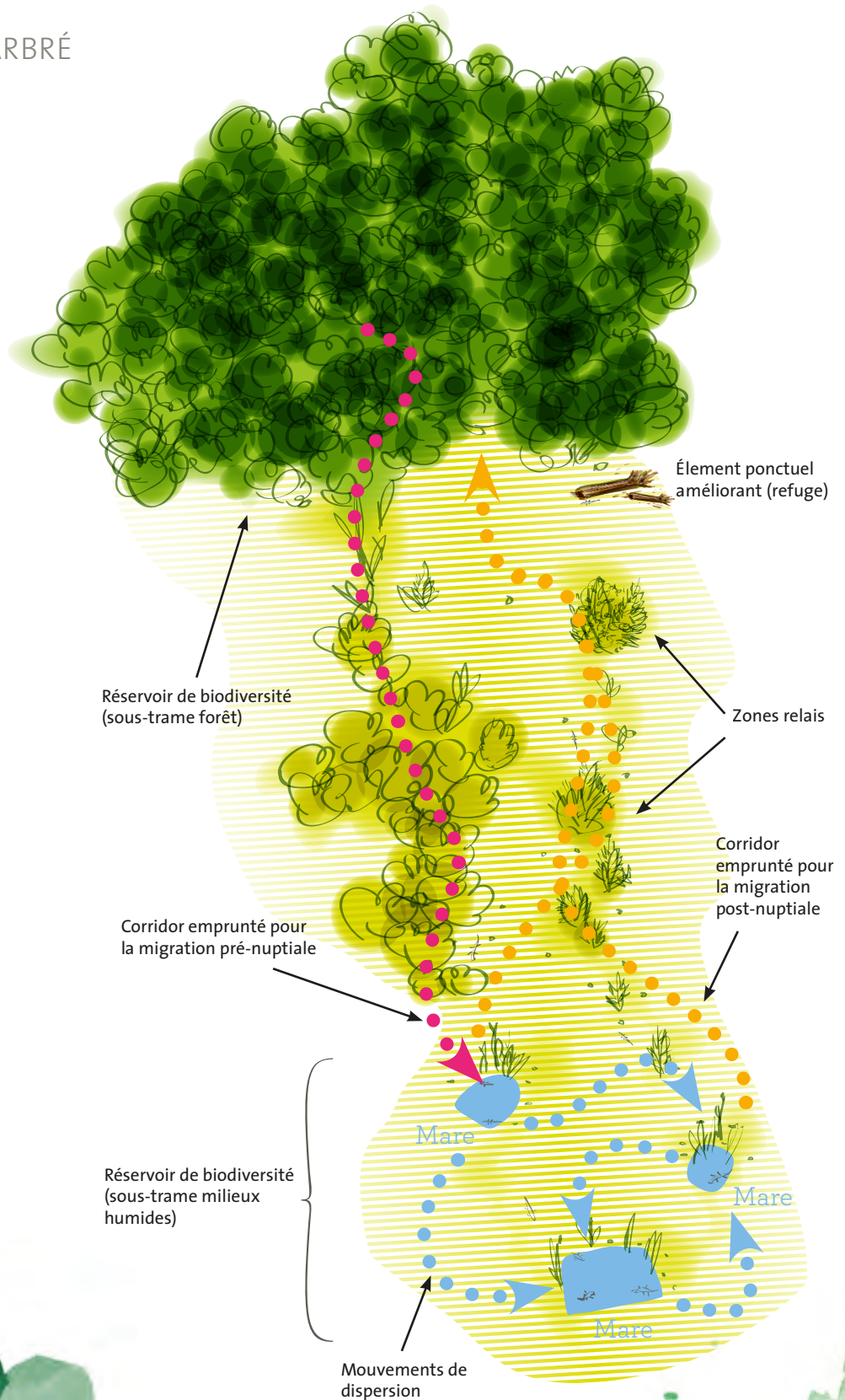
Une thèse menée sur le territoire du Parc a démontré que les Tritons marbrés pouvaient parcourir jusqu'à 720 m d'un point d'eau à un autre pour rechercher différents partenaires sexuels (intérêt du brassage génétique) ou coloniser des nouveaux sites.

Les tritons empruntent préférentiellement des sols recouverts de mousses et des secteurs ombragés au sein des milieux ouverts pour se déplacer entre points d'eau (milieu de vie en phase aquatique) et forêts (milieu de vie en phase terrestre).

### Les recommandations en termes de Trame verte et bleue

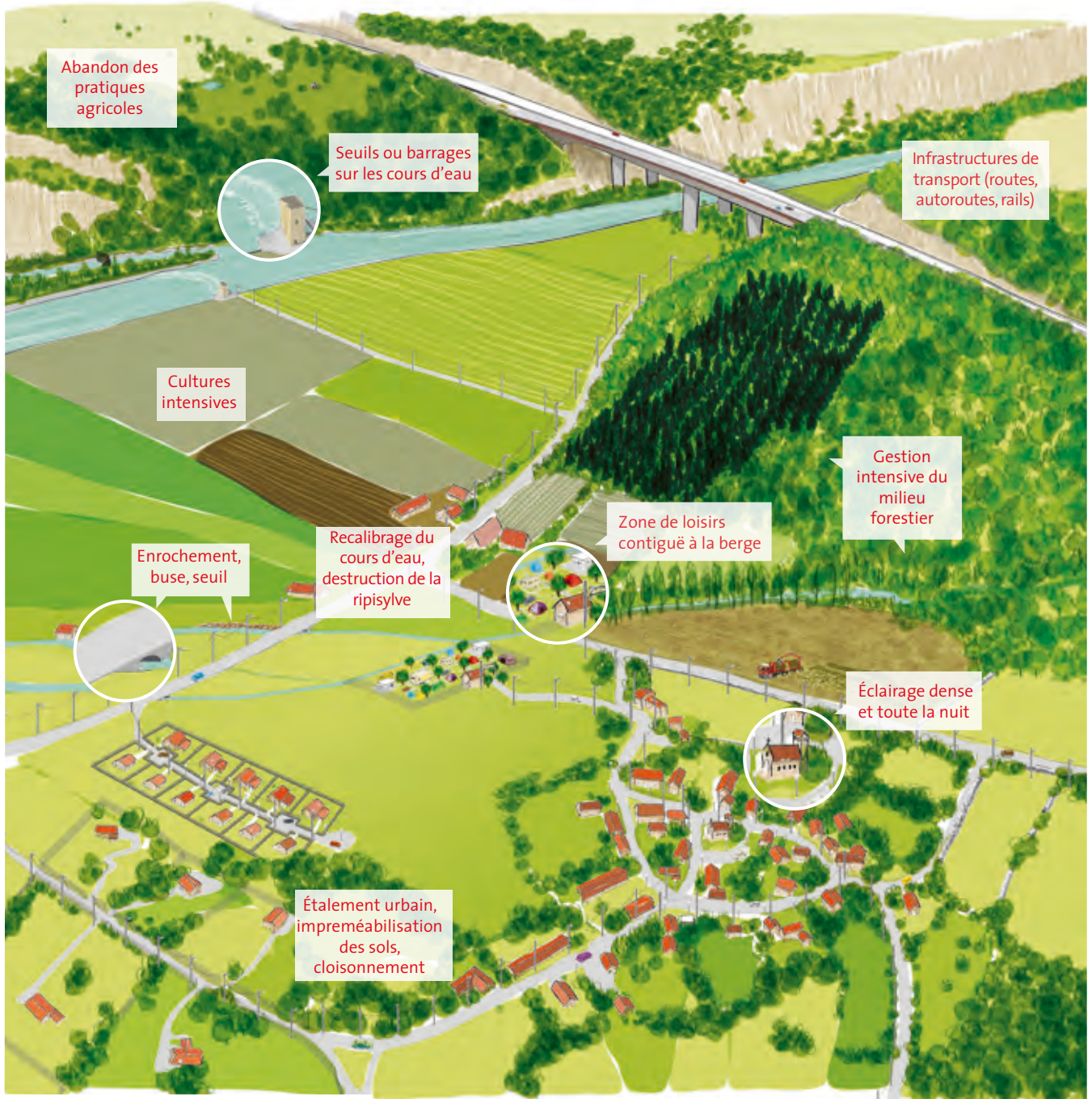
La Trame verte et bleue nécessaire au Triton comprend donc un ensemble de points d'eau de proche distance, idéalement au sein de pelouses parsemées de buissons, offrant de l'ombre et un sol moussu, entouré de milieux boisés. Ces éléments permettent au Triton d'assurer à la fois ses déplacements et la réalisation de son cycle de vie.

Pour préserver cette espèce, il suffira de maintenir cette diversité de paysages, sans contradiction avec les autres services rendus par la nature (abreuvement des troupeaux et de la faune sauvage, ressource fourragère, exploitation du bois...).

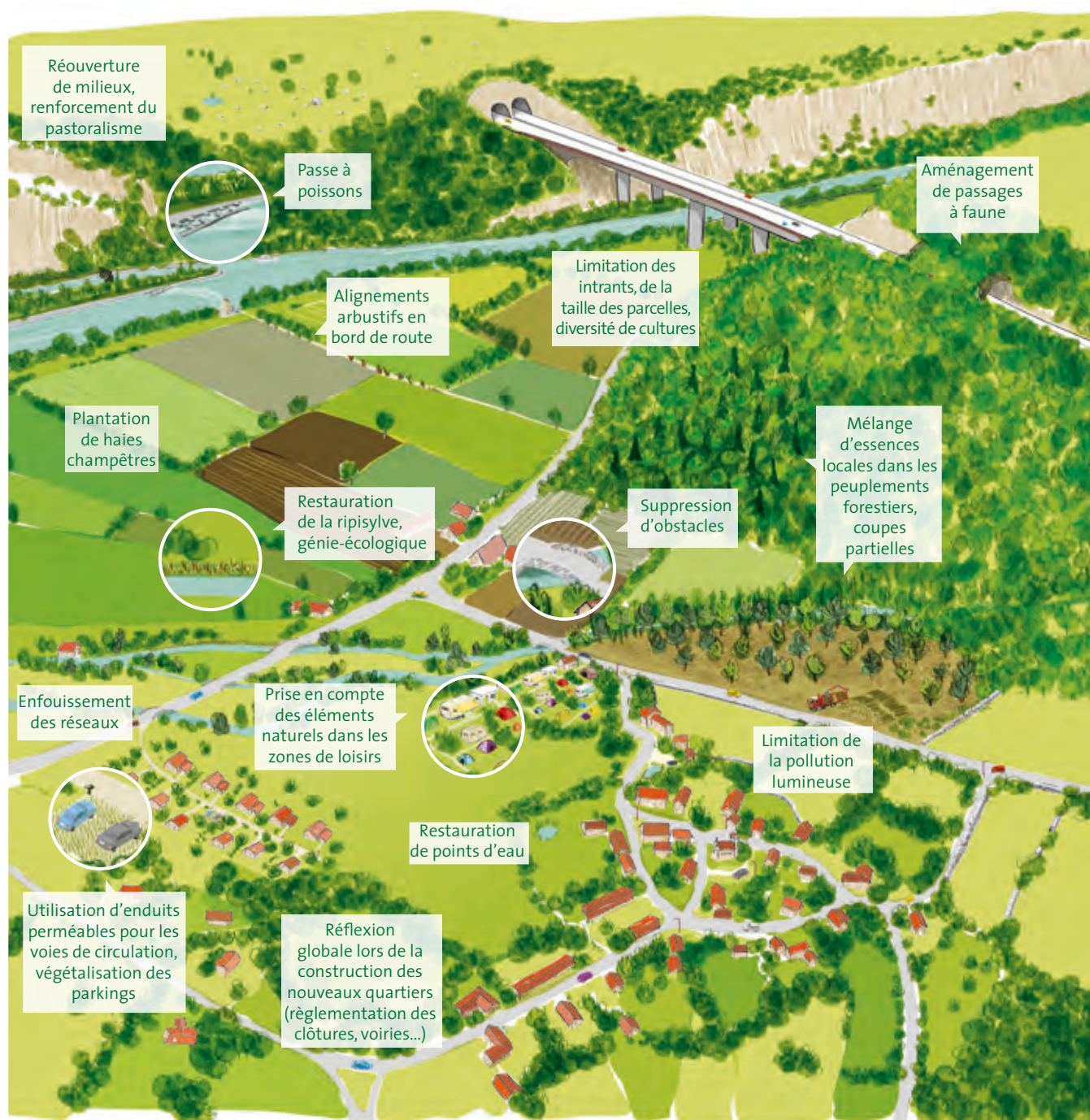


# RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE : UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Non prise en compte de la Trame verte et bleue



## Prise en compte de la Trame verte et bleue



# Découvrez

## la Trame verte et bleue du Parc



En 2014, le Parc a constitué un groupe de travail composé d'élus locaux, de partenaires techniques (services de l'État, Département, chambres consulaires, associations,...), d'experts et de représentants d'usagers (eau, forêt, agriculture,

tourisme, etc.). Ce groupe a réalisé un diagnostic de la Trame verte et bleue des Causses du Quercy en identifiant les enjeux prioritaires et a établi des propositions d'actions à mener en faveur de son maintien et de sa restauration.

**La participation de tous les acteurs de la gestion du territoire est au centre de la démarche du Parc.**

---

**Attention :** cette analyse offre un cadre de réflexion aux collectivités mais ne peut être suffisante. Des travaux complémentaires, notamment des visites de terrain, devront être menés pour affiner le diagnostic sur les secteurs à enjeux.

---

### SIX ENJEUX PHARES POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC

#### Des enjeux écologiques prioritaires

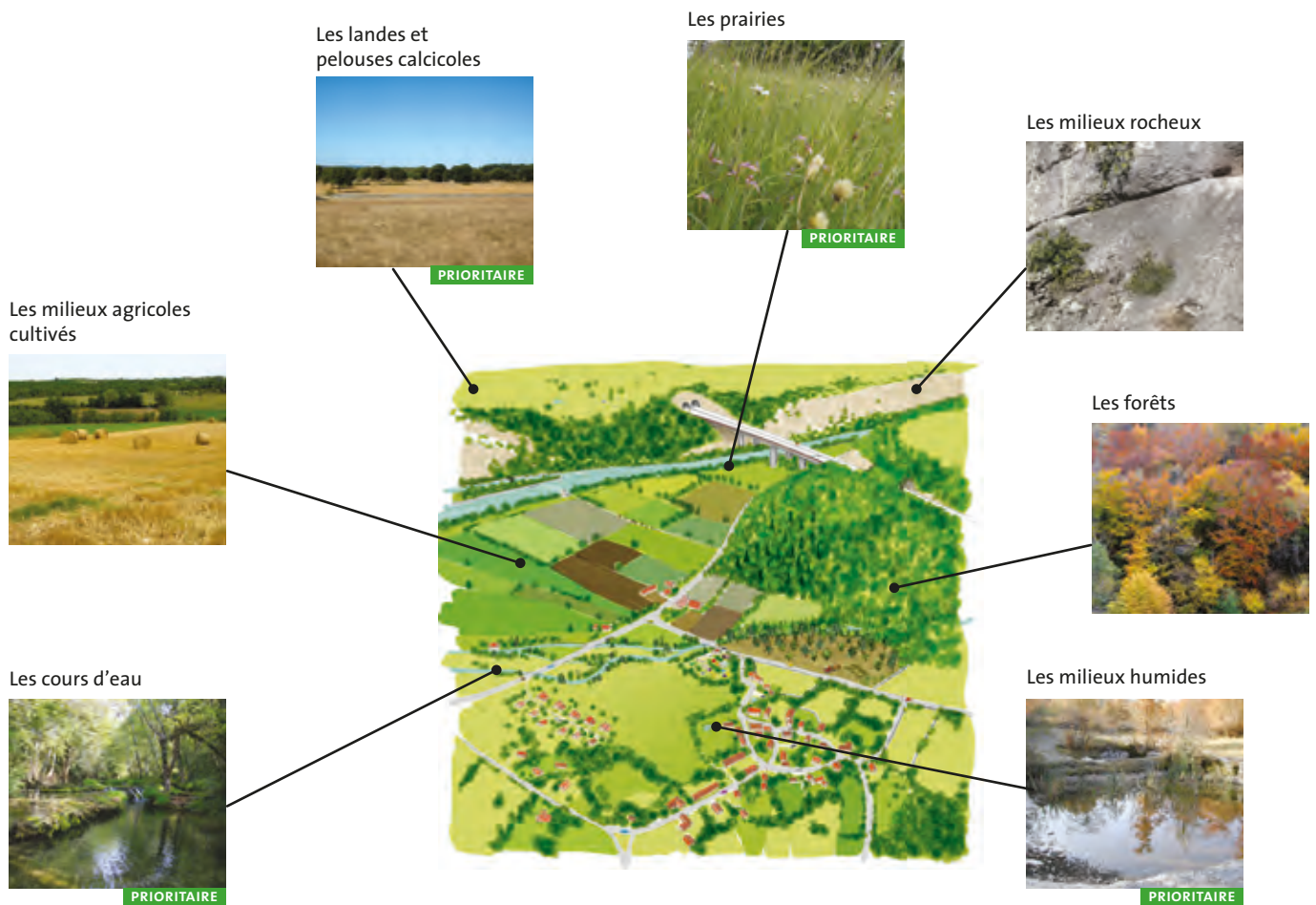
- 1/ Préserver et restaurer les pelouses sèches.
- 2/ Maintenir le bocage tout particulièrement sur la frange Nord-Est du Parc.
- 3/ Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides (points d'eau, cours d'eau, prairies humides...).
- 4/ Maintenir ou créer les continuités écologiques entre ces milieux prioritaires.

#### Des enjeux socio-économiques majeurs :

- 5/ Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs sensibles.
- 6/ Maintenir une activité agricole favorable à la préservation des milieux naturels (pelouses sèches, prairies, cours d'eau...).



## SEPT SOUS-TRAMES IDENTIFIÉES



## DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ LOCAUX EN PLUS DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ IDENTIFIÉS DANS LE SRCE

Le diagnostic prend en considération la démarche régionale tout en l'affinant.

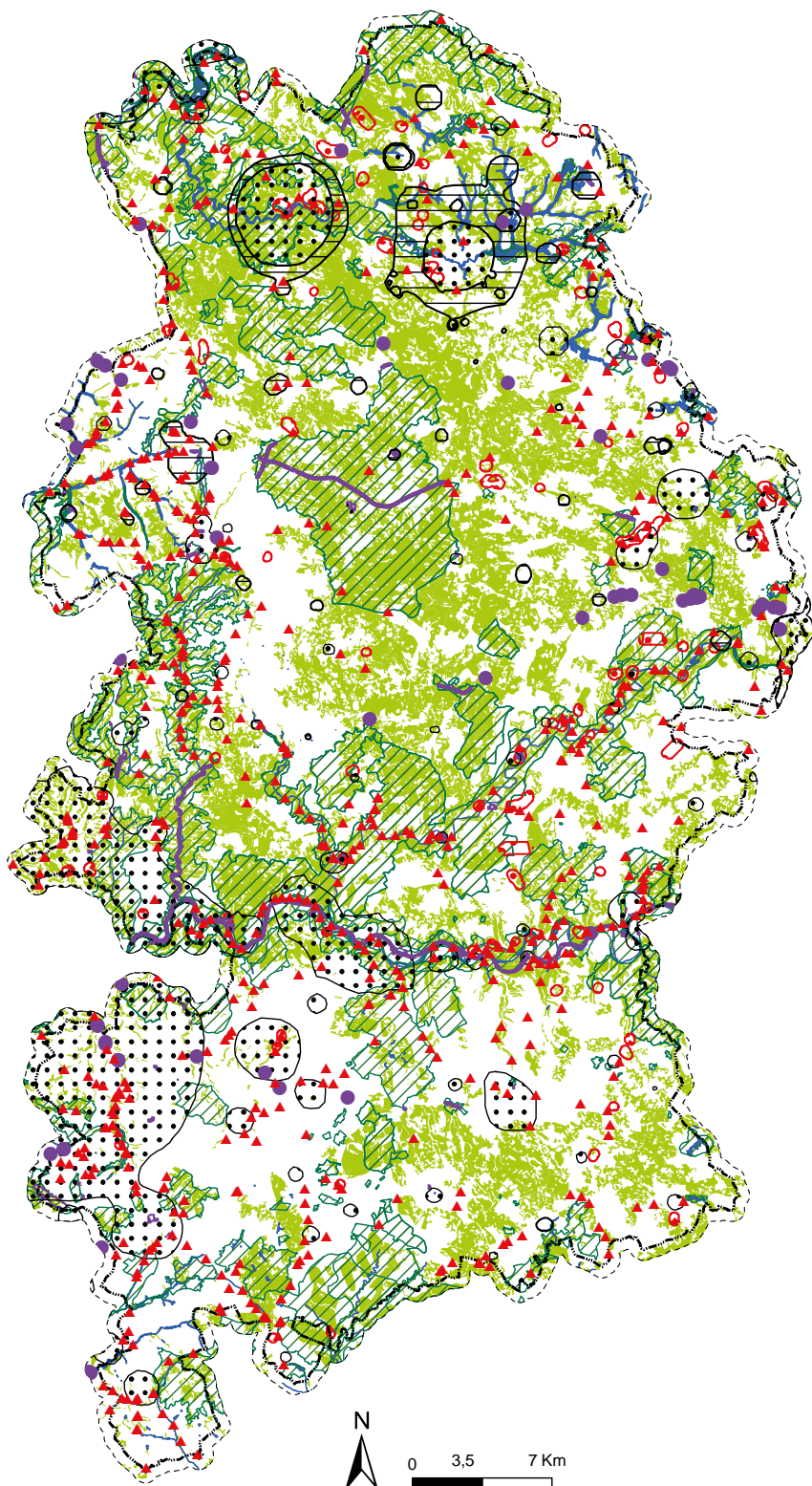
Les partenaires ont ainsi précisé les contours des **réservoirs de biodiversité** répertoriés dans le SRCE, mais aussi identifié des **réservoirs complémentaires et les zones relais**.

Si ces données locales ne peuvent apparaître dans le SRCE pour une raison d'échelle, elles doivent cependant être prises en compte dans les documents de planification.




## LA CARTE SIMPLIFIÉE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC

Pour chaque sous-trame, les composantes éco-paysagères (réservoirs de biodiversité, zones relais, corridors écologiques) et leurs perturbations ont été identifiées. L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'une traduction cartographique.




**En tant que territoire préservé, une grande portion du Parc est couverte par des réservoirs de biodiversité.**





### Trame écologique

-  Réservoirs de biodiversité - SRCE
-  Réservoirs de biodiversité milieux terrestres - Parc
-  Réservoirs de biodiversité milieux humides/aquatiques - Parc



### Perturbations des continuités identifiées au SRCE Midi-Pyrénées

-  Obstacles surfaciques
-  Obstacles lineaires
-  Obstacles ponctuels non aquatiques

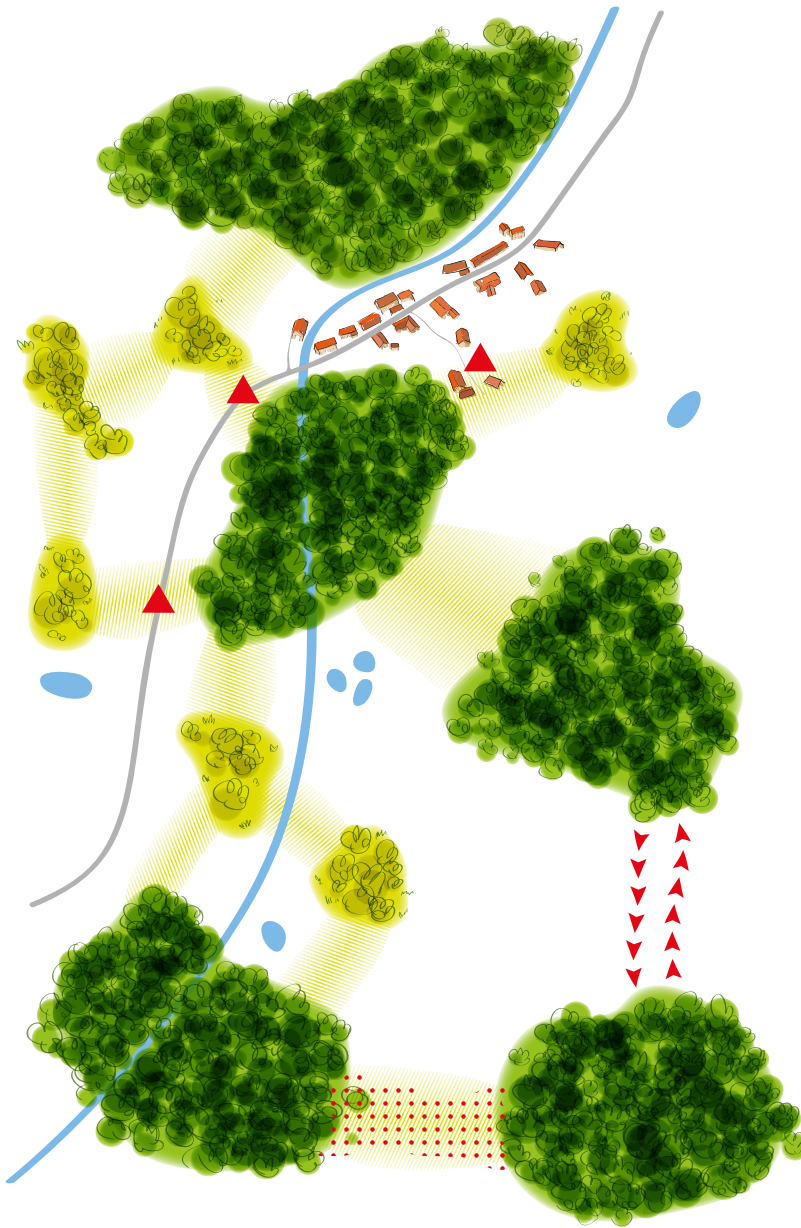
### Perturbations des continuités identifiées par le Parc

-  Zones de vigilance - Urbanisation
-  Points de conflits - Axes de com.

### Perturbations relatives à l'éclairage urbain

-  Uniquement avant 1h du matin
-  Avant et après 1h du matin





Réservoirs de biodiversité



Zones relais



Corridors écologiques

Les réservoirs de biodiversité et les zones relais sont priorités en fonction de leur importance.

Les corridors écologiques sont classés en fonction de la capacité de déplacement des espèces dans un milieu donné (potentiel faible à fort).

Pour chaque sous-trame, un gradient de facilité de déplacement pour les espèces au sein du milieu permet une analyse ciblée (on n'interrogera pas le paysage de la même manière du point de vue d'un chevreuil ou d'une sauterelle).



Corridors à restaurer



Secteurs à enjeu (si le corridor disparaît, le réservoir de biodiversité se retrouvera isolé)

Les secteurs à enjeu correspondent aux corridors écologiques présentant un intérêt particulier (aires de déplacement rares sur le secteur) et/ou de la probabilité mathématique que les espèces utilisent ce secteur pour leurs déplacements (haut niveau de connectivité).



Zones de perturbation

Les zones de perturbation ou de vigilance correspondent à des zones sur lesquelles les déplacements d'espèces peuvent être perturbés et/ou sources de collisions. Souvent négligées, les perturbations liées à la pollution lumineuse ont été intégrées dans la réflexion.

Souvent négligées, les perturbations immatérielles sont pourtant bien réelles. Il peut être intéressant d'intégrer dans la réflexion :

- des corridors de noir, où les effets fragmentant de la pollution lumineuse sont absents ou, au moins, atténués.
- des corridors de silence ou de calme pour répondre aux problèmes de fragmentation engendrés par le bruit ou le dérangement et liés à la surfréquentation ou au passage de véhicules à moteur.





## SYNTHÈSE DES DONNÉES À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

### **Sur l'ensemble de son territoire, le Parc propose :**

- Une cartographie d'occupation du sol au 1/25 000<sup>e</sup> (précision au ¼ d'ha). Cet outil peut être remobilisé dans le cadre de vos différents projets sur le territoire.
- Un accompagnement par des techniciens à la définition de votre Trame verte et bleue et à sa prise en compte dans vos projets.

L'ensemble des données cartographiques est disponible gratuitement sur demande.

**Ces éléments garantiront la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique tout en réduisant les coûts relatifs à l'élaboration de l'état initial de l'environnement des documents d'urbanisme. Le travail des bureaux d'étude pourra se concentrer sur une phase de terrain approfondie des zones à enjeux.**



## L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC À LA DÉFINITION DE VOTRE TRAME VERTE ET BLEUE

**5/** En soutenant la collectivité dans son travail d'animation (organisation de visites de terrain, formation des élus intéressés, appui technique lors de réunions de travail, présentation en réunion publique...).

**6/** En accompagnant techniquement et financièrement les projets de restauration des continuités écologiques.

**4/** En évaluant et/ou en proposant des mesures et outils contractuels associés qui correspondent aux enjeux du territoire de la collectivité.

### Le Parc propose d'accompagner les structures intercommunales et les communes

**1/** En amont, pour rédiger les cahiers des charges pour la révision de leurs documents d'urbanisme.

**3/** En validant les travaux des bureaux d'études au fil de l'eau à la demande de la collectivité.

**2/** En fournissant aux prestataires du marché ou aux services de la collectivité, les données sur les continuités écologiques les concernant.

---

### Un outil régional au service de la restauration de la Trame verte et bleue (TVB) : le contrat restauration biodiversité (CRB)

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy et ses partenaires sont co-signataires d'un Contrat de restauration biodiversité avec la Région. Sur la période 2015-2020, ce programme vise à mettre en œuvre des travaux d'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité de la Trame verte et bleue. Il permet de développer des actions d'accompagnement à la prise en compte des écosystèmes, de restauration de milieux naturels, de soutien à une agriculture support de biodiversité et d'amélioration des connaissances en matière de continuités écologiques.

---



# Prendre en compte

## la Trame verte et bleue dans les documents de planification

### COMMENT PUIS-JE MOBILISER CE DIAGNOSTIC LORS DE LA PLANIFICATION LOCALE ?

L'intégration de la Trame verte et bleue se fait lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification.

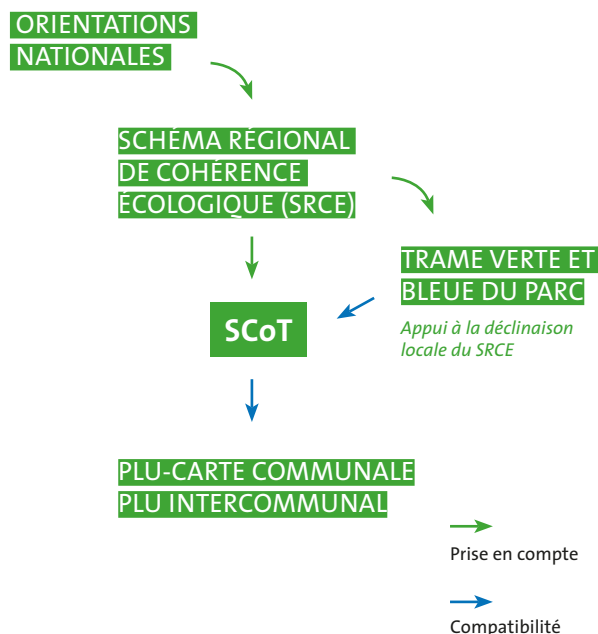
Pour les documents déjà existants :

- La **prise en compte** du SRCE pour les SCoT doit se faire dans les 3 ans à partir du 19 Décembre 2014.
- La **mise en compatibilité** des PLU avec les SCoT doit se faire dans l'année qui suit la publication du SCoT (sauf si la mise en compatibilité du PLU nécessite une révision, l'intégration se fera alors à ce moment-là).

---

Document intégrateur, le SCoT doit prendre en compte le SRCE en y ajoutant les éléments de la Trame verte et bleue du Parc. Le PLU devra respecter la Trame verte et bleue du SCoT.

---





## POINT JURIDIQUE SUR LA NOTION DE COMPATIBILITÉ

La compatibilité des SCoT avec les Chartes de Parc est établie par le code de l'urbanisme (Articles L.131-1 & L.141-3), modifié par la loi Alur du 24 mars 2014. Le DOO d'un SCoT doit notamment «transposer les dispositions pertinentes des Chartes de Parc et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée » (art L141-10 CU) afin de permettre leur déclinaison dans les PLU, les cartes communales ou les documents d'urbanisme leur tenant lieu.

Personne publique associée lors de la construction des documents d'urbanisme, le Parc est systématiquement sollicité pour avis au moment de l'instruction du projet par les services de l'État.



**N'hésitez pas à nous solliciter !**

**Le Parc est là pour vous accompagner dans vos réflexions sur la Trame verte et bleue et vous orienter en fonction de vos projets. Ses travaux sont à votre disposition.**

## INTÉGRER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC DANS UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

**Le SCoT contient 3 documents,  
qui comprennent chacun une carte :**

### LES ENJEUX

**Le rapport de présentation** contient notamment **l'état initial de l'environnement (EIE)** dans lequel les enjeux de la Trame verte et bleue sont hiérarchisés.  
**Les travaux du Parc constitueront un outil particulièrement utile à ce stade.**

La carte descriptive de la Trame verte et bleue contenue dans l'EIE doit être **synthétique** pour faciliter la lecture des enjeux et, au-delà, les prises de décisions.  
Toutes les informations disponibles n'ont donc pas forcément à y figurer (par exemple, les zones de vigilance autour d'espaces urbanisés dans lesquelles les déplacements d'espèces peuvent être potentiellement perturbés).

### LES ORIENTATIONS

**Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** définit les orientations pour parvenir à préserver les enjeux liés à la TVB figurant dans l'EIE.

### LES MESURES

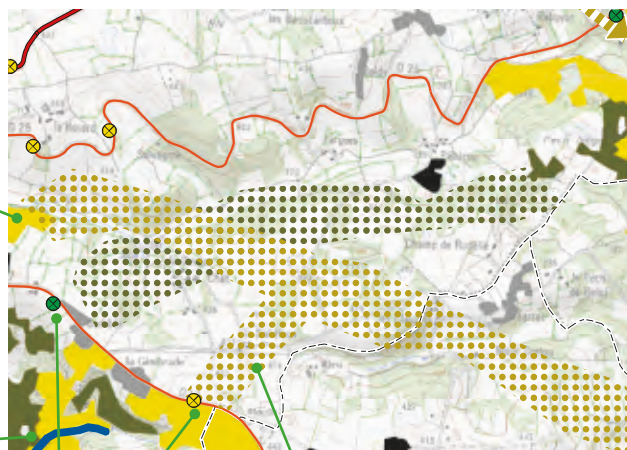
**Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)** définit les règles d'aménagement et les mesures de préservation à suivre comme celles concernant les espaces en réservoirs de biodiversité et en corridors écologiques.

**Les éléments de diagnostic de la Trame verte et bleue du Parc constituent des éléments d'analyse à une échelle intermédiaire entre le SRCE et le SCoT. La déclinaison à la parcelle nécessite une expertise complémentaire de terrain de la part d'un bureau d'études pour ajuster finement les contours.**

## Comment passer de la carte de la TVB du Parc à la carte du SCoT ?

Retranscrire tels quels les contours des réservoirs de biodiversité du Parc pour définir les réservoirs de biodiversité du SCoT.

Regrouper les 7 sous-trames pour faciliter la lecture à l'échelle SCoT en fonction des règles et recommandations qui pourront être similaires (par exemple regrouper les trames vertes prioritaires, les trames vertes non prioritaires, les trames bleues). Les choix de regroupement doivent faire sens pour les documents d'urbanisme. .



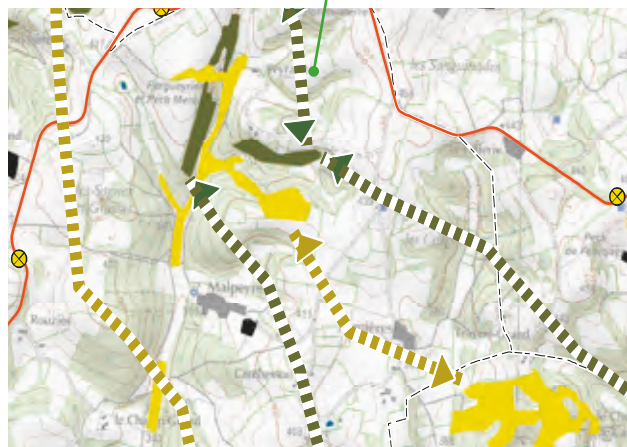
Sélectionner et compléter les points de conflits potentiels issus de l'analyse du Parc et de la connaissance du terrain en fonction des corridors retenus pour le SCoT.

Les corridors écologiques peuvent être représentés sous forme d'aires de dispersion ou d'axes de déplacements. Cette dernière représentation sera à réserver à la carte synthétique annexée à l'EIE.

---

Un état initial de qualité permettra de hiérarchiser les enjeux de la Trame verte et bleue, préalable indispensable à toute décision d'aménagement.

---



## Comment formaliser les mesures relatives à la TVB du Parc ?

Dans les réservoirs de biodiversité prioritaires (landes et pelouses sèches, prairies naturelles, milieux humides), le Parc propose une inconstructibilité graduée, c'est-à-dire une urbanisation proscrite mais négociable au cas par cas. L'urbanisation peut être possible sous conditions dans les réservoirs non prioritaires.

Lorsque le Scot prévoit une approche différente d'identification et de préservation des réservoirs de biodiversité de son territoire, des mesures spécifiques sur le territoire du Parc devront apparaître clairement dans le DOO de façon à éviter l'effet cumulatif sur les communes du Parc.

## INTÉGRER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC DANS UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU/PLUI)

Le PLU et le PLUi sont des documents qui définissent le devenir des sols. Ils ne se limitent pas à l'urbanisme au sens strict : ils exposent le projet global d'aménagement de la collectivité. Ils doivent intégrer la Trame verte et bleue comme un des éléments participant à l'organisation de l'espace commun.

Le diagnostic de la Trame verte et bleue sur la commune ou l'intercommunalité est combiné avec le diagnostic agricole et les projets d'aménagement afin d'identifier les enjeux d'aménagement et de fixer des priorités. Ces choix d'aménagement seront argumentés dans le rapport de présentation, puis inscrits dans le PADD.

Le diagnostic global de la Trame verte et bleue s'appuiera sur les travaux du Parc et sur les orientations du SCoT.

**En s'appuyant sur le devenir des sols, le PLU/PLUI participe à limiter la fragmentation des milieux naturels : il permet ainsi de conserver un territoire attractif et de bénéficier des services rendus par la nature à long terme.**

**Le règlement** permet l'identification des éléments de paysages et sites à protéger, pour des raisons écologiques liés au maintien, à la préservation ou à la remise en état des continuités écologiques. Il peut, par exemple, localiser des terrains et espaces non bâtis à l'intérieur des espaces urbains ou imposer le maintien d'éléments ponctuels participant à la Trame verte et bleue (haies, arbres, points d'eau, murets...).

---

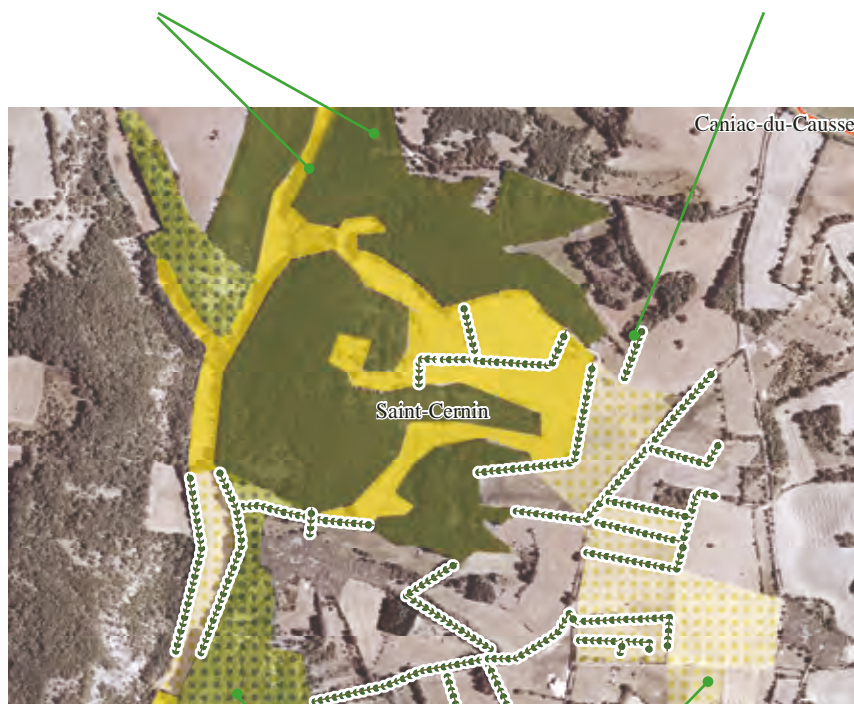
**Le zonage** va permettre de spatialiser les orientations du PADD. La Trame verte peut être identifiée au moyen d'une couche spécifique. Un règlement propre aux zones de la Trame pourra alors être associé (classement en zone non constructible des réservoirs de biodiversité et des corridors, classement en espace boisé classé de certains arbres ou haies à très fort potentiel).

---

## Comment passer de la carte TVB du Parc au zonage du PLU/PLUI ?

**Pour les réservoirs de biodiversité, ajuster sur les limites parcellaires les périmètres fournis par le Parc** par une analyse des photos aériennes. Des données d'inventaires naturalistes peuvent permettre d'identifier des réservoirs de biodiversité complémentaires.

**Identifier les éléments structurants du paysage à l'échelle communale** (1/5000<sup>e</sup>) qui ont un rôle important au sein des Trames vertes et bleues (chemins pédestres, points d'eau, linéaires arborés...).



**Matérialiser les secteurs qui ont un fort potentiel de corridors écologiques** à partir des zones relais et des corridors du diagnostic du Parc, en portant une attention particulière sur les zones de vigilance.

**Pour identifier les points de conflits il est recommandé de réaliser des vérifications de terrain (suivis de mortalité, dires d'expert...)**

## Quelles prescriptions sur les réservoirs de biodiversité prioritaires ?

D'une façon générale, l'urbanisation est à proscrire. Toutefois, des aménagements peuvent exceptionnellement être autorisés s'il est démontré qu'aucune autre solution sur un secteur moins sensible est possible et que le bon état écologique des réservoirs est maintenu dans sa globalité. Il s'agira alors de déterminer les mesures pour réduire, voir compenser l'impact engendré sur les réservoirs concernés.

Les activités non compatibles avec la préservation des fonctionnalités écologiques doivent être interdites : infrastructures lourdes classées ICPE, centrales photovoltaïques au sol et éoliennes, aménagement de terrain pour la pratique d'activités de loisirs motorisés.

## Quelles règles sur les corridors écologiques ?

D'une façon générale, l'urbanisation est à proscrire dans tous les corridors identifiés à l'échelle locale. Toutefois, des aménagements peuvent exceptionnellement être autorisés s'il n'existe aucun autre secteur envisageable moins sensible à proximité. Il s'agira alors de démontrer le maintien de la fonctionnalité de la sous-trame : préservation des éléments structurants tels que points d'eau, cloups, bosquets, jardins, haies, arbres remarquables, etc., maintien des connexions entre les réservoirs et prévention des perturbations liées aux activités humaines (éclairage, fréquentation, création d'obstacles au déplacement, etc.).

---

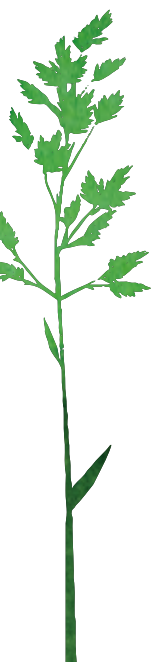
### LES RECOMMANDATIONS

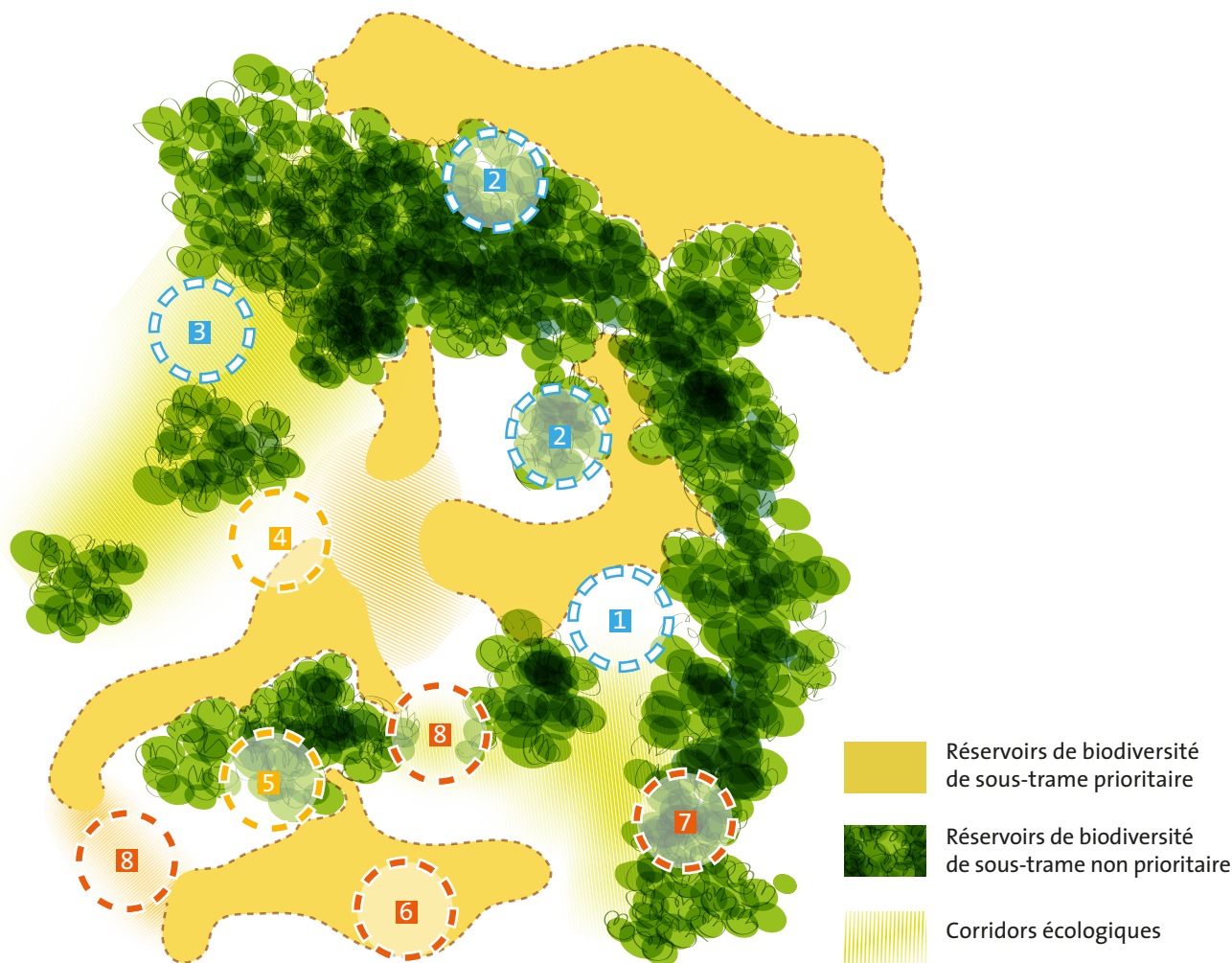
- Classer les parcelles des réservoirs des sous-trames prioritaires soit en zone N soit en zone Ap.
- Classer au titre du 151-23 des éléments participant au bon fonctionnement de la Trame verte et bleue : vieux arbres, murets, maillage de haies, ripisylve et points d'eau à fort potentiel écologique.
- Élaborer des prescriptions liées au 151-23 dans le règlement : interdiction d'arrachage des vieux arbres et des haies, non comblement des points d'eau.

---

### LES RECOMMANDATIONS

- Classer en zone Nco ou Ap les parcelles situées sur un corridor.
- Classer en EBC des haies, vieux arbres et boisements à enjeux et au L151-23 les arbres isolés et points d'eau remarquables.
- Interdire l'arrachage des haies et des arbres remarquables et le comblement des points d'eau, classés au titre du L151-23.
- Préconiser dans les règlements d'urbanisme la préservation de la végétation existante et cadrer le choix des essences (ex : trois essences locales différentes au moins dont au moins une essence produisant des baies afin de favoriser l'avifaune).





### Projet d'urbanisation possible

- 1** Le projet est en dehors de tout réservoir de biodiversité et de tout corridor écologique.
- 2** Le projet impacte une surface relativement faible sur la marge d'un réservoir de biodiversité d'une sous-trame non prioritaire, sans impacter la fonctionnalité globale de la sous-trame (surface de réservoir restante importante, corridors non interrompus).
- 3** Le projet a une emprise partielle sur un corridor écologique mais la connectivité entre les deux réservoirs de biodiversité qu'il relie est maintenue.



### Projet d'urbanisation possible sous conditions

- 4** Le projet impacte une faible surface sur la marge d'un réservoir de biodiversité d'une sous-trame prioritaire.
  - 5** Le projet impacte une surface relativement importante sur la marge d'un réservoir de biodiversité d'une sous-trame non prioritaire.
- Une analyse devra justifier qu'il n'existe pas d'alternative et que l'impact du projet est négligeable pour la sous-trame.**



### Projet d'urbanisation à proscrire

- 6** Le projet impacte une surface relativement importante sur la marge d'un réservoir de biodiversité d'une sous-trame prioritaire.
  - 7** Le projet se trouve au cœur d'un réservoir de biodiversité d'une sous-trame non prioritaire. La fonctionnalité de la sous-trame est remise en cause (rupture et isolement d'une partie du réservoir de biodiversité).
  - 8** Le projet a une emprise importante sur un corridor écologique, entraînant une rupture dans la continuité de la sous-trame. La fonctionnalité est remise en cause.
- Il faut choisir un autre site d'implantation pour le projet.**

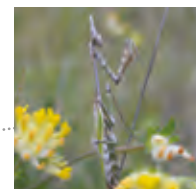
# Focus sur les milieux ouverts herbacés,

La préservation des milieux ouverts herbacés est identifiée comme un enjeu prioritaire au niveau européen (Directive Habitats), national (Code de l'Environnement), régional (SRCE) et local (Charte du Parc). Dans l'analyse des Trames vertes et bleues, ce sont les objectifs liés au bon état de ces sous-trames qui devront primer.

## LES PELOUSES ET LANDES CALCICOLES

Les milieux ouverts secs (pelouses et landes), sont une composante majeure des paysages des Causses du Quercy ; ils abritent diverses espèces de faune et de flore remarquables. Cette sous-trame est concernée par l'enjeu identifié au SRCE : maintien des continuités écologiques au sein des Causses.

**Issus des activités pastorales, en l'absence de passage des troupeaux, ces milieux sont amenés à retourner à la forêt.**

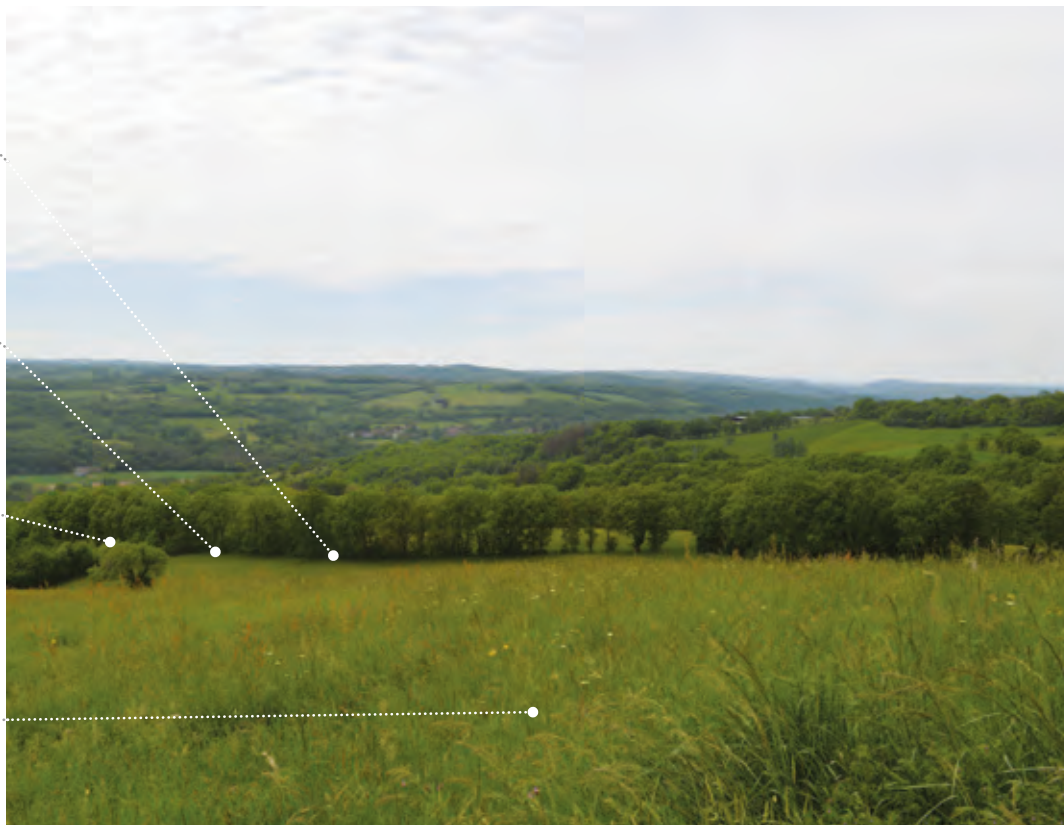
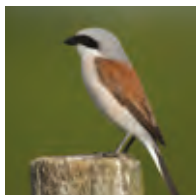
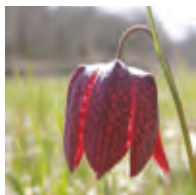




## LES PRAIRIES

Ce sont des formations herbeuses hautes, sur sol profond et fertile, plus ou moins humide. Elles sont généralement gérées par la fauche et/ou le pâturage. Dans certains secteurs, elles revêtent un caractère bocager, ce qui augmente leur richesse écologique. Ce sont généralement les meilleures terres agricoles, c'est pourquoi elles sont menacées par le drainage, la sur-fertilisation et le retournement pour optimiser leur exploitation.

**Les prairies à caractère humide jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau : régulation des crues, filtre des polluants, maintien des basses eaux...**



## DES MESURES FAVORABLES À LA SOUS-TRAME DES LANDES ET PELOUSES CALCICOLES



Le pastoralisme, élément majeur pour préserver les milieux ouverts.



Des sentiers ouverts entretenus peuvent constituer de bons couloirs de déplacements, pour les espèces, d'un ensemble de pelouses à un autre.



Réalisation de « fenêtres » dans le bas du linéaire des murets en pierre sèche permettant la circulation de la faune.

**Les réservoirs de biodiversité** regroupent les grands ensembles de pelouses sèches de plus de 20 ha (en deçà ce sont des zones relais). Il s'agit donc de prévenir la réduction de leur surface et d'éviter leur fragmentation. Pour cela, il peut être envisagé des mesures de maintien du pastoralisme (mesures agroenvironnementales, politique d'installation/transmission) et d'éviter l'urbanisation et le développement d'infrastructures linéaires sur les zones de pelouses et landes..

**Les corridors écologiques** constituent le ciment de la trame. Ils empruntent généralement des zones relais qui sont des milieux ouverts de plus petite superficie et souvent dégradés par abandon et fermeture. En ce cas, il peut être envisagé de mener des opérations de restauration qui vont soit augmenter le nombre de zones relais et ainsi favoriser la circulation des espèces, soit agrandir les zones relais existantes pour devenir des réservoirs de biodiversité. La mise en place d'Associations foncières pastorales peut permettre de travailler sur la réouverture durable de milieux en déprise pastorale. Le document d'urbanisme peut réglementer les clôtures, maintenir les corridors inconstructibles...

Pour les **points de conflits potentiels**, il s'agit surtout d'identifier sur le terrain les perturbations pouvant gêner les déplacements d'espèces. En fonction de la réalité de votre commune, des réponses adaptées devront être apportées : réaliser un passage à faune, réduire la vitesse sur la route, privilégier la délimitation des parcelles des maisons par des haies champêtres plutôt que des grillages ou des hauts murs, réglementer si nécessaire la hauteur des clôtures pour restreindre le développement des enclos...

## QUELQUES ACTIONS MENÉES PAR DES COMMUNES DU PARC

À **Lavergne**, la préservation des continuités écologiques a été intégrée dès le début au projet d'aménagement d'un **écobarri**, écoquartier rural accompagné par le Parc.



La haie champêtre qui bordait le terrain a été conservée. Pour cela, la voirie est réduite au maximum et des espaces de croisement sont créés ponctuellement pour les voitures.

Une nouvelle haie champêtre a été programmée dans la continuité d'une haie déjà existante avec un objectif double : favoriser l'insertion paysagère des nouvelles constructions et limiter l'impact du quartier sur les continuités écologiques. Les arbres plantés seront collectés auprès des propriétaires forestiers de la commune.

Pour les futurs acquéreurs, construire sur un site déjà « habité » par une végétation ancienne et locale est plus attractant qu'un espace vide et trop neuf. La Trame verte devient un facteur d'attractivité du projet.

Avec un coût nul, le futur quartier prend en compte les enjeux de Trame verte et bleue. Celle-ci participe de l'intégration et de l'identité du nouveau lotissement.

À **Lugagnac**, l'enjeu de restauration des continuités écologiques est pris en compte dans le cadre de la création d'une Association **foncière pastorale**. Des parcelles à restaurer ont été identifiées avec les propriétaires et les éleveurs de façon à reconnecter des grands ensembles de pelouses sèches isolés.

Par ailleurs, la commune a réalisé un **Diagnostic foncier agricole (DFA)** avant la révision de son document d'urbanisme pour identifier les parcelles qui devront rester inconstructibles.

**Redécouvrir  
son territoire,  
ses richesses,  
son identité.**

# Pour en savoir plus

Centre de ressource national sur la Trame verte et bleue :  
[www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)

La rubrique consacrée au Schéma régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées sur le site de la DREAL :  
[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/srce-midi-pyrenees-r7764.html](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/srce-midi-pyrenees-r7764.html)

Site consacré à la cartographie dynamique du SRCE :  
<http://carto.mipygeo.fr>

Pages consacrées à la Trame verte et bleue sur le site Internet de Nature Midi-Pyrénées :  
[www.naturemp.org/tvb](http://www.naturemp.org/tvb)

Site internet d'IPAMAC consacré aux projets des Parcs naturels régionaux du Massif central autour de la Trame écologique :  
[www.trame-ecologique-massif-central.com](http://www.trame-ecologique-massif-central.com)



## Glossaire

**Biodiversité ordinaire** : biodiversité qui ne présente pas de valeur intrinsèque (espèces rares, menacées, etc.), mais qui va, par son abondance et les multiples interactions entre les espèces, contribuer au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services rendus à l'Homme.

**Continuités écologiques** : maillage de réservoirs de biodiversité plus ou moins denses ou proches, reliés par leurs corridors écologiques, qui tient compte des spécificités des espèces et des milieux naturels.

**Écologie du paysage** : discipline qui a pour objectif de comprendre les relations entre les fonctionnements écologiques des milieux et la structure et l'organisation des paysages.

**Espèces patrimoniales** : ensemble des espèces protégées, des espèces menacées et des espèces rares, ainsi que des espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

**Réservoirs de biodiversité** : zones dans lesquelles la biodiversité est la plus riche. A l'échelle régionale, des réservoirs sont identifiés dans le SRCE. Localement, les PNR ont identifié des réservoirs complémentaires.

**SRCE** : le Schéma régional de cohérence écologique est le document, outil d'aménagement, qui identifie la Trame verte et bleue à l'échelle régionale.

**Zones relais** : espaces naturels qui présentent des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore sans pour autant pouvoir être considérés comme des réservoirs de biodiversité. Ces espaces vont servir de base dans la définition des corridors écologiques.



Remerciements aux agents des Parcs naturels régionaux partenaires de ce projet, notamment Jérôme Bussière (Parc naturel régional des Grands Causses), Yannick Barascud (Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises) et Julie Bertrou (Parc naturel régional du Haut-Languedoc).

### Réalisation

Parc naturel régional des Causses du Quercy, 2017

### Conception et rédaction

Parc naturel régional des Causses du Quercy  
A. Aellen

Biotope (G.Salmon/S.Grizard)

### Crédits photos

PNR Causses du Quercy, PNR Grands Causses, PNR Haut-Languedoc,  
A. Aellen, Nelly Blaya, L. Clavel (Département du Lot),  
C. Echasseriau, R. Kann, V. Lagarrigue, O. Marchal,  
R. Puissauve, J. Raysseguier, S. Recoppe,  
P. Soissons (Lot Tourisme), J. Vergnes

### Cartographies et illustrations

Biotope (B. Garnier), Benoît Leturcq

### Conception graphique

Benoît Leturcq & Jean-Michel Valla

### Impression

Imprimerie Champagnac

Juin 2017

Édité avec le concours financier de la Région Occitanie, du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT-Etat) et du Fonds européen de développement régional Midi-Pyrénées (FEDER).





**Parc naturel régional des Causses du Quercy**

11 rue Traversière - B.P. 10 - 46240 Labastide-Murat

Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59

e-mail : [contact@parc-causses-du-quercy.org](mailto:contact@parc-causses-du-quercy.org)

[www.parc-causses-du-quercy.fr](http://www.parc-causses-du-quercy.fr)